

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des **DEBATS DU SENAT** : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 F ; ETRANGER : 24 F  
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26. Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15. — Tél. : 308 - 51 - 00  
Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h. 30 à 12 h. et de 13 h. à 17 h.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

COMPTE RENDU INTEGRAL — 16° SEANCE

Séance du Mardi 21 Novembre 1972.

#### SOMMAIRE

##### PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

1. — Procès-verbal (p. 2115).
2. — Congé (p. 2116).
3. — Décès de Mme Eugénie Éboué, ancien sénateur (p. 2116).
4. — Transmission d'un projet de loi (p. 2116).
5. — Dépôt d'un rapport (p. 2116).
6. — Dépôt d'avis (p. 2116).
7. — Loi de finances pour 1973. — Discussion d'un projet de loi (p. 2116).

M. le président.

*Suspension et reprise de la séance.*

Discussion générale : MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général de la commission des finances ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget.

##### PRÉSIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY

M. René Monory, Mme Catherine Lagatu, MM. Jean Filippi, Jean Cluzel.

*Suspension et reprise de la séance.*

##### PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ MÉRIC

MM. Henri Tournan, Jean-Eric Bousch, Roland Boscary-Monsservin, Maurice Blin, Jacques Duclos, Pierre Croze, Jean-François Pintat, Jean-Marie Giraud, Jacques Descours Desacres, le secrétaire d'Etat, Roger Baudon.

Renvoi de la suite de la discussion.

8. — Dépôt de propositions de loi (p. 2152).
9. — Ordre du jour (p. 2152).

##### PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à seize heures cinq minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

##### PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du jeudi 16 novembre 1972 a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

## CONGE

**M. le président.** M. Robert Gravier demande un congé.

Conformément à l'article 34 du règlement, le bureau est d'avis d'accorder ce congé.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le congé est accordé.

— 3 —

**DECES DE Mme EUGENIE EBOUE,**  
ancien sénateur.

**M. le président.** Mes chers collègues, j'ai le vif regret de vous faire part du décès, survenu le 20 novembre 1972, de notre ancienne collègue, Mme Eugénie Eboué, qui fut sénateur de la Guadeloupe.

— 4 —

## TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, en date du 20 novembre 1972, le projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale.

Le projet de loi est imprimé sous le numéro 65, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé :

— à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, au fond ;

Et pour avis, sur leur demande :

— à la commission des affaires culturelles ;

— à la commission des affaires économiques et du Plan ;

— à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ;

— à la commission des affaires sociales ;

— et à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

— 5 —

## DEPOT D'UN RAPPORT

**M. le président.** J'ai reçu de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, un rapport fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, sur le projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale.

Le rapport est imprimé sous le numéro 66 et distribué.

— 6 —

## DEPOT D'AVIS

**M. le président.** J'ai reçu de MM. de Bagneux, Lamousse, Miroudot, Caillavet, Habert, Vérillon, Chauvin, Tinant, Pelletier, Fleury et Collery un avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale.

L'avis sera imprimé sous le numéro 67 et distribué.

J'ai reçu de MM. Bajoux, Collomb, Chauty, Raymond Brun, Barroux, Bouquerel, Pintat, Laucournet, Lucien Gautier, Billiemaz, Pams, Yvon et Beaujannot un avis présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale.

L'avis sera imprimé sous le numéro 68 et distribué.

J'ai reçu de MM. Carrier, Palmero, Louis Martin, Parisot, de Cheigny, Taittinger et Boin un avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale.

L'avis sera imprimé sous le numéro 69 et distribué.

J'ai reçu de MM. Grand, Méric, Lambert et Jean Gravier un avis présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale.

L'avis sera imprimé sous le numéro 70 et distribué.

J'ai reçu de MM. Nayrou et Garet un avis présenté au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale.

L'avis sera imprimé sous le numéro 71 et distribué.

— 7 —

## LOI DE FINANCES POUR 1973

## Discussion d'un projet de loi.

**M. le président.** L'ordre du jour appellerait la discussion du projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale. [N<sup>os</sup> 65 et 66 (1972-1973).]

Cependant, je constate que M. Valéry Giscard d'Estaing n'est pas à son banc dans notre hémicycle, alors que le Sénat de la République va entreprendre l'examen du budget pour l'exercice 1973.

J'ai appris par hasard hier soir que le ministre de l'économie et des finances devait se trouver aujourd'hui à Brazzaville... (Exclamations sur les travées communistes et socialistes, ainsi qu'à gauche et au centre.)

**M. Jacques Duclos.** Pour un safari !

**M. le président.** ... et qu'il ne pourrait donc présenter au Sénat l'exposé traditionnel qu'il lui appartient de faire sur la politique économique et financière du Gouvernement.

**M. Charles Allié.** Merci !

**M. le président.** Je reçois à l'instant une lettre d'excuses provenant de la rue de Rivoli, mais cette correspondance ne nous assure pas pour autant la présence du ministre.

Il est de mon devoir de m'étonner du haut de cette tribune de l'absence inadmissible de M. Giscard d'Estaing. (Vifs applaudissements sur les travées communistes et socialistes, ainsi qu'à gauche, au centre et sur de nombreuses travées à droite.)

Le ministre de l'économie et des finances ne peut ignorer que le vote du budget de l'Etat est la prérogative fondamentale des assemblées démocratiques. (Applaudissements sur les mêmes travées.)

Pour donner à notre protestation un caractère plus solennel, je suspends la séance pendant cinq minutes. (Nombreuses marques d'approbation.)

(La séance, suspendue à seize heures dix minutes, est reprise à seize heures vingt-cinq minutes.)

**M. le président.** La séance est reprise.

L'ordre du jour appelle maintenant la discussion du projet de loi de finances pour 1973.

Avant d'ouvrir la discussion générale, j'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 16 novembre 1972 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe des républicains indépendants : 37 minutes ;

Groupe socialiste : 32 minutes ;

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : 31 minutes ;

Groupe de la gauche démocratique : 27 minutes ;

Groupe d'union des démocrates pour la République : 27 minutes ;

Groupe de l'union des sénateurs non inscrits à un groupe politique : 19 minutes ;

Groupe communiste : 19 minutes ;

Groupe des républicains indépendants d'action sociale : 18 minutes.

Dans la discussion générale la parole est à M. le rapporteur général de la commission des finances. (*Vifs applaudissements sur de nombreuses travées.*)

**M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je voudrais ajouter à ce que vous avez indiqué tout à l'heure si pertinemment, monsieur le président, qu'il semblerait certainement anormal, j'allais dire presque inconvenant, que le ministre de l'économie et des finances ne vienne pas au cours de la discussion budgétaire devant notre assemblée exposer la politique économique et monétaire du Gouvernement, lequel se trouve confronté à une hausse désordonnée des prix qui ne peut pas ne pas avoir une action prépondérante sur l'exécution du budget.

J'ajoute, mes chers collègues, que certaines promesses m'avaient été faites que le Sénat disposerait d'une marge de manœuvre qui lui permettrait, non pas de s'engager dans la voie des dépenses démagogiques, ce qui n'est jamais le fait du Sénat, mais au contraire de corriger certaines injustices qui auraient pu échapper à l'Assemblée nationale, surtout dans le domaine des dépenses d'investissement.

Ces promesses, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous les rappellerai en temps voulu, car elles émanaient en particulier de vous, je pense que vous vous en souvenez. Vous vous étiez même fait le porte-parole de M. le Premier ministre à ce sujet, qui, nous avez-vous dit, tenait beaucoup à ce que le Sénat puisse avoir, dans cette discussion budgétaire, une marge de manœuvre suffisante.

Avant d'entrer dans le vif de la discussion budgétaire, j'évoquerai un problème de méthode. Nous avions espéré — on nous l'avait d'ailleurs laissé entendre — que, cette année, nous disposerions, avant d'aborder la discussion budgétaire, de quelque souffle pour méditer sur le budget lui-même.

Or, qu'en est-il en réalité ? L'Assemblée nationale a pris, dès le départ, un retard de plusieurs jours, qui n'était d'ailleurs pas de son fait, mais était imputable au dépôt tardif des fascicules budgétaires sur son bureau. Ce retard n'a pas été rattrapé en cours de route. Plus sérieux encore, des amendements suggérés par la commission des finances de l'Assemblée nationale et déposés par le Gouvernement, qui, malheureusement, est seul habilité à le faire si l'on veut éviter que soit invoquée à leur égard l'application de l'article 40 de la Constitution, ont amené des bouleversements assez profonds de certains chapitres budgétaires. Enfin, dans la dernière séance, dans la nuit de samedi à dimanche, au cours de la deuxième délibération, de nouvelles modifications ont été apportées, qui ont retardé à nouveau la transmission que je n'ai eue, en fait, entre mes mains qu'hier à midi.

Nous sommes heureux des améliorations apportées par l'Assemblée nationale au texte initial, nous n'en sommes pas jaloux. Mais nous ne pouvons que protester contre le fait que nous ne sommes pas en mesure de les examiner sérieusement. De ce fait, nous prions nos collègues de nous excuser de ne pouvoir leur soumettre qu'un rapport général dont certains chiffres devront être corrigés, l'excédent budgétaire prévisionnel initial devant être ramené de 202 millions de francs à 15 millions de francs.

Comment ne pas s'élever aussi contre l'aveu de soustraction à un contrôle parlementaire efficace de certaines décisions portant cependant sur des engagements de grande importance ? Comment ne pas protester comme l'a fait M. Le Theule à l'Assemblée nationale — et pourtant c'est un membre de la majorité ! — contre le fait que nous sommes amenés à discuter de lois de programme militaire de cinq ans, avec corrections annuelles, alors que des programmes de quinze ans, à l'intérieur desquels les lois de programme s'inscrivent, ont été élaborés en dehors de nous ?

Comment ne serions-nous pas choqués, pour ne pas dire indignés, des voiles pudiques tendus sur des chapitres importants des comptes spéciaux du Trésor, que notre collègue M. Descours Desacres, rapporteur spécial, ne manquera pas d'évoquer en temps voulu à cette tribune ?

Nous avons vu fermer des chapitres qui n'avaient jamais été ouverts et dont nous ne connaissons même pas très exactement le contenu. M. Descours Desacres vous en parlera certainement.

Tout cela n'est pas fait pour rehausser le rôle d'une démocratie parlementaire et laisse ouverte la porte aux hypothèses les plus malveillantes, même quand elles ne sont pas fondées.

Si nous voulions caractériser en quelques mots notre situation économique, financière et monétaire, nous pourrions l'analyser ainsi : une économie extérieure qui a retrouvé un bon équilibre — avec toutefois des distorsions internes dans son commerce — une expansion qui est la plus forte d'Europe et une situation financière améliorée au point de nous valoir, malgré quelques déboires quant à la balance des paiements, des réserves de devises appréciables, ce que nous tenons à porter à l'actif du ministère de l'économie et des finances.

Comment se fait-il que tout cela soit compromis par l'impuissance à maîtriser une inflation qui a pris une tournure accélérée au cours des derniers mois et qui oblige le Gouvernement à des mesures qui risquent de mettre en cause les succès que je viens d'évoquer ?

Le monde bouge avec une extrême rapidité. Tel Etat qui se trouvait dans une situation économique défavorable voit sa situation se redresser sans que l'on puisse en analyser raisonnablement les motifs. Tel autre, florissant depuis longtemps, se trouve confronté à des problèmes inflationnistes, voire monétaires, qu'il a du mal à résoudre. Prenons-en les exemples les plus marquants.

Le monde occidental industrialisé — j'aurai presque tendance à dire le monde entier — se vautre dans une inflation qui prend, par endroits, un caractère galopant. Devant ce phénomène universel ou presque les économistes s'interrogent sans très bien en discerner les causes et encore moins sans pouvoir en trouver les remèdes.

Nous avons déjà dit, et nous le répétons volontiers, que les gouvernements semblaient parfaitement s'en accommoder, notamment ceux dont les rentrées fiscales sont à prépondérance indirectes, ce qui est notre cas. Le budget n'en est que plus aisé à équilibrer. Voulez-vous que je vous en cite un exemple ? Je vous rappelle que l'augmentation du rapport de la taxe sur la valeur ajoutée en France est actuellement attribuée pour une moitié à l'expansion et pour l'autre moitié à l'inflation, ce qui représente, pour l'une et pour l'autre, plus de cinq milliards de francs.

Les industriels ne s'alarmaient pas non plus outre mesure car ils bénéficiaient encore des résidus de la dévaluation de 1969 et de l'ampleur du même phénomène chez nos clients traditionnels. Je dois dire, au risque de m'attirer des reproches, que les salariés eux-mêmes y trouvaient leur compte obtenant en général, sauf pour le secteur public, des avantages supérieurs à l'augmentation de l'indice des prix. Seuls, bien entendu, étaient sacrifiés les retraités, les pensionnés, les rentiers viagers soumis à la perpétuelle hystérésis du rattrapage.

J'avais également indiqué que ce raisonnement n'était valable que jusqu'à un certain seuil au-delà duquel la course salaires-prix n'avait plus de freins ; or, ce seuil est maintenant atteint. Les remèdes classiques pour éviter la surchauffe n'ont pas plus d'effets que les tisanes de nos grand-mères. (*Sourires.*)

Si l'on regarde les choses à l'échelon occidental, l'on s'aperçoit que trois pays sont en tête de la hausse des prix de détail : la France, qui risque de dépasser 7 p. 100, l'Allemagne, qui depuis deux mois marche à peu près au même rythme, et les Pays-Bas. Ces trois pays sont en voie de dépasser la Grande-Bretagne qui détenait jusqu'alors le maillot jaune. Or, ils sont ou étaient en période pré-électorale et celui qui serait tenté de voir là une relation de cause à effet n'aurait peut-être pas tout à fait tort encore que, et ce n'est pas le moins inquiétant des phénomènes, la République fédérale d'Allemagne n'enregistre que 3 p. 100 de hausse des prix de gros contre 6 p. 100 pour la France, ce qui explique peut-être en partie pourquoi nous exportons deux fois moins de valeur ajoutée que l'Allemagne.

Mais si nous nous tournons vers les Etats-Unis d'Amérique, nous constatons que ce pays, malgré sa campagne électorale il est vrai sans surprise, malgré sa campagne budgétaire de près de 35 milliards de dollars, va maintenir dans la limite de 3 p. 100 la hausse de ses prix intérieurs. Mieux encore : malgré le flottement de la livre qui affecte sa balance des paiements, particulièrement au cours du troisième trimestre de 1972, le déficit de cette même balance des paiements américaine n'atteint plus que 9 milliards de dollars, somme encore considérable mais qui, comparée, pour les neuf premiers mois de 1972, aux 30 milliards de dollars du déficit pour l'année 1971, montre une très nette amélioration qui laisse présager un proche équilibre dans un pays pourtant en guerre et dont la monnaie n'avait cessé de se dégrader. Faut-il en conclure que la vertu de l'équilibre budgétaire n'est qu'un mythe ? Je ne vais pas jusque-là. Je suis persuadé que les théories d'économie politique n'ont plus de vertu universelle et que c'est le pragmatisme qui doit l'emporter en tenant compte du tempérament et de la psychologie de chaque peuple considéré.

Pour en revenir à la France, la hausse désordonnée des prix rend illusoire l'adoption d'un indice unique, que ce soit celui de l'Institut national de la statistique et des études économiques, de la Confédération générale du travail ou tout autre. Il existe des besoins essentiels qui revêtent une priorité absolue chez les moins nantis et qui ne pèsent pas du même poids sur les mieux fortunés. Et c'est là que git le danger d'une explosion sociale.

Monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai écouté, comme toujours avec beaucoup d'attention, les discours de M. le ministre de l'économie et des finances à l'Assemblée nationale et j'ai eu la bonne fortune d'entendre celui qu'il a prononcé, le 14 novembre, au dîner des petites et moyennes entreprises. Je ne crois pas que la presse ait rapporté très exactement ses propos.

J'ai cru comprendre que le libéral qu'il est avait l'intention de continuer dans la voie contractuelle ; mais j'ai cru aussi entendre que, si cela devenait nécessaire, des méthodes plus énergiques devraient être employées à la condition, bien entendu, d'en limiter la durée.

Je pense pouvoir ranger dans ces mesures énergiques celles qui visent le relèvement de 15 à 33 p. 100 des réserves obligatoires des banques et les restrictions apportées au crédit à la consommation et au logement. Il n'est pas certain — et ici je me réfère à un article paru ces jours-ci dans *L'Express* — que, dans un premier temps, ces mesures n'apportent pas un complément de hausse à l'indice des prix. Leur effet à terme devra être surveillé de près afin d'éviter de casser l'expansion et de perdre du côté du marché du travail ce que vous aurez gagné sur l'inflation.

J'ai constaté avec un certain plaisir, sans vouloir réclamer de droits d'auteur, qu'à l'Assemblée nationale avait été reprise l'idée que j'avais émise l'an dernier de figer, fut-ce au prix d'un léger déficit budgétaire, les prix des services publics qui ont un effet d'incitation sur la hausse des prix ; je suis d'accord avec M. Sabatier sur ce point.

Quant au blocage des salaires et des prix, il est exact que cette arme est redoutable et qu'elle ne produit pas toujours les effets escomptés ; mais, dans une période éminemment troublée comme celle que nous vivons, peut-être doit-elle être adoptée ne serait-ce que pour doubler le cap difficile. Les sondages d'opinion, qui peuvent, bien entendu, toujours prêter à discussion, semblent démontrer que l'opinion publique ne serait pas tellement défavorable à une telle mesure à la condition qu'elle soit très limitée dans le temps.

Une autre formule a été employée sur laquelle chacun s'est interrogé et sur laquelle j'aimerais avoir, monsieur le secrétaire d'Etat, quelques éclaircissements. Le ministre a parlé, au cours de ce fameux dîner des P. M. E., d'un « jumelage salaires-prix ». Cette formule peut prêter à diverses interprétations : quelle est la bonne ?

Pour ma part, je crois qu'au point où nous en sommes arrivés il faudrait abandonner pour un temps les remèdes de bonne femme pour la chirurgie vétérinaire que je viens d'évoquer. Mais attention, c'est une thérapeutique qui fait mal et, si les patients qui lui sont soumis n'ont pas les moyens de s'exprimer, les humains, les Français en particulier, risquent de ne pas y être aussi résignés.

Cependant, je persiste à croire que nous serons obligés d'appliquer ce genre de thérapeutique, car l'année prochaine sera rude. Vous allez devoir affronter une concurrence américaine d'autant plus âpre que le relèvement de l'économie des U. S. A., le redressement du dollar, la baisse relative du franc parmi les autres monnaies, la perspective de la fin de la guerre au Viet-Nam amèneront nos alliés d'Outre-Atlantique à se sentir en position de force et, en dehors de toute idée de revanche économique, à renforcer leurs exigences.

La partie sera d'autant plus difficile qu'à l'inflation par les coûts se superpose chez nous une inflation résultant de la demande, que la pénurie de certaines réserves alimentaires telles celles de viande, de légumes et de fruits, et les restrictions de crédit entraînant à terme des réductions de production rendront jour après jour plus pesante, en dehors même des achats de précaution qui semblent se multiplier depuis quelque temps.

Les décisions prises le 17 novembre, que je viens d'analyser, font partie de ces mesures douloureuses mais peut-être nécessaires. Pour l'instant, vous sacrifiez l'expansion aux prix. Je souhaite vivement qu'un équilibre retrouvé entre les deux voies permette de desserrer quelque peu l'étai dans lequel vous enfermez le crédit. Etant donné que le financement des entreprises nationales est renvoyé à un marché financier actuellement abondamment pourvu, mais que les marges d'autofinancement sont des plus minces, nous ne voyons pas comment, devant les hausses des taux du crédit, ces entreprises pourront

faire face économiquement à leurs investissements essentiels d'autant que l'endettement des entreprises de toute nature s'est accru, de mars 1971 à mars 1972, de 16 p. 100, soit à un rythme supérieur à celui de leur chiffre d'affaires.

Je voudrais maintenant en venir au budget. Budget en équilibre : nous venons de voir que ce n'est pas la panacée totale, d'autant plus que cet équilibre est élastique si j'en juge par la facilité avec laquelle il a été rétabli malgré les dépenses nouvelles adoptées au cours de la discussion à l'Assemblée nationale.

A ce propos je voudrais vous signaler que, malgré l'accroissement en valeur absolue de certaines autorisations de programme et de certains crédits de paiement décidé au cours des dernières délibérations de l'Assemblée nationale, leur volume ne représente qu'une infime fraction de la totalité des autorisations de programme et des crédits de paiement. Pour les autorisations de programme relatives aux dépenses civiles, cela représente environ 6,5 p. 1000 ; si l'on y ajoute les autorisations de programme concernant les dépenses militaires, cela représente environ 3,5 p. 1000. Pour les crédits de paiement, cela donne un peu plus de 4 p. 1000 pour les dépenses civiles et de 3 p. 1000 si l'on y ajoute les dépenses militaires.

Monsieur le secrétaire d'Etat, le budget que vous nous soumettez est un budget pré-électoral.

**MM. Louis Talamoni et Marcel Souquet.** Très bien !

**M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général.** Vous ne pouvez pas le cacher. Je vais vous en administrer un certain nombre de preuves et nous en retrouvons la trace dans le rapport de mon homologue à l'Assemblée nationale.

Depuis plusieurs années, vous aviez navigué entre l'écueil chômage et l'écueil prix. Vous étiez parvenu à maintenir un taux d'expansion élevé sans, jusqu'à ces derniers temps, tomber dans l'inflation anarchique, et ce n'est pas un mince mérite. Mais nous devons nous tourner vers l'avenir et porter sur vos projets, tels qu'ils nous sont transmis par l'Assemblée nationale, un examen critique.

Permettez-moi une incidente à ce propos. Lors de l'audition en commission de M. le ministre de l'économie et des finances — audition à laquelle vous assistiez, monsieur le secrétaire d'Etat — j'ai eu le sentiment que M. Giscard d'Estaing et vous-même vous vous mépreniez sur le sens du mot « critique », qui ne signifie nullement dénigrement systématique, mais jugement ou appréciation.

Je n'aime guère les citations, qui dénotent le plus souvent la sûreté de la mémoire ou l'aptitude à feuilleter les dictionnaires. (*Sourires.*)

**M. André Dulin.** Très bien !

**M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général.** Mais je ne peux résister au plaisir de vous citer une réflexion de d'Alembert : « Si la critique est juste et pleine d'égards, vous lui devez remerciement et déférence ; si elle est juste, sans égard, de la déférence sans remerciement ; si elle est outrageante et injuste, le silence et l'oubli. » De ma part, vous savez bien que la critique ne sera pas outrageante et, pour le reste, je vous laisse le soin de l'apprécier. (*Applaudissements sur de nombreuses traversées.*)

Mais je vous ai dit, monsieur le secrétaire d'Etat, que ce budget s'inscrivait dans des perspectives pré-électorales et j'ai également précisé que j'allais vous le démontrer.

Ce n'est pas un reproche, remarquez-le bien. Qui, à votre place, n'eût pas été influencé par cette période beaucoup trop longue ?

Voulez-vous des preuves ? Le report, à une date trop apparemment postérieure aux élections, des augmentations de tarifs des services publics, augmentations pourtant dès à présent annoncées, comme celle de l'essence, ou présumées, avec l'impact psychologique que cela entraîne. L'accélération très marquée des mesures sociales et d'interventions publiques que nous avons, pour une part, réclamées depuis longtemps mais qui, appliquées en une seule fois au lieu de l'avoir été progressivement, ont, sur l'économie et l'inflation, une influence qui se traduit par la relative modestie des investissements et, surtout, des équipements collectifs.

En fait, on sacrifie quelque peu le futur au présent immédiat sans pour autant qu'un rattrapage équitable ait pu s'établir pour les catégories sociales les plus défavorisées et au détriment du respect des différentes recommandations du Plan.

Trois chiffres vont vous éclairer : les interventions publiques croissent, en effet, de 11,5 p. 100 alors que pour les dépenses en capital, l'augmentation n'est que de 6,5 p. 100 en autorisations de programme et de 9,6 p. 100 en crédits de paiement, avec des distorsions sur lesquelles, certainement, nous aurons l'occasion de revenir dans les discussions futures et sous réserve, bien entendu, de quelques modifications qui changent peu de chose au problème et qui ont été apportées à l'Assemblée nationale.

Enfin, une troisième preuve, que j'administre avec beaucoup de circonspection car c'est un sujet traditionnellement tabou, démontre le caractère pré-électoral de ce budget.

Le chapitre 37-91 du budget du Premier ministre — vous le connaissez bien, monsieur le secrétaire d'Etat — est celui des fonds spéciaux. Il passe de 94.337.779 francs — je n'aime pas beaucoup aller jusqu'aux centimes (*Sourires.*) — à 122.568.995 francs, soit une augmentation globale de 24,2 p. 100. Ce chapitre comporte trois éléments : les fonds spéciaux du Gouvernement, qui augmentent de 14,5 p. 100 ; les services de contre-espionnage, qui augmentent de 12 p. 100, et des dépenses diverses, sur lesquelles nous jetterons un voile pudique, qui augmentent de 37,5 p. 100 ! (*Nombreuses exclamations sur les travées socialistes.*)

**Un sénateur socialiste.** C'est un scandale !

**M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général.** Il y a plus sérieux à nos yeux.

Un budget en équilibre est, paraît-il, neutre quand les dépenses ne croissent pas plus vite que la production intérieure brute, ce qui est à peu près le cas. Mais quand il présente une augmentation en valeur de 12 p. 100, selon nos méthodes de calcul, ou de 11,2 p. 100, selon les vôtres, et qu'il envisage d'entrée de jeu une augmentation de près de 5,3 p. 100 — qui sera certainement sous-estimée puisque, cette année, nous dépasserons 6,5 p. 100 — la tendance inflationniste se trouve fatalement confortée, chacun cherchant à se prémunir contre une aggravation de charges inévitable. De plus, il faudrait se demander si les dépenses envisagées n'ont pas, en elles-mêmes, un caractère inflationniste.

Pour achever ce tableau sommaire, soulignons que la tendance s'accroît dans nombre de milieux — et le Parlement n'échappe pas toujours à ce défaut — de faire supporter certaines mesures sociales par les sociétés, par l'intermédiaire des taxes sur les salaires.

C'est ainsi que dès maintenant, si nous ajoutons les ponctions pour la construction, l'apprentissage, la formation et les transports à Paris, nous arrivons à un total de 3,9 p. 100, ce qui n'est pas loin de reconstituer l'ancienne taxe de 5 p. 100 sur les salaires qui fut jadis abandonnée à grand renfort de publicité. (*Très bien ! sur plusieurs travées.*)

Ce que l'on oublie trop souvent, c'est que la société en tant que telle — société anonyme, société à responsabilité limitée, société en commandite ou sous forme de coopérative — est un outil de travail qui ne saurait être impunément et indéfiniment taxé sans en compromettre la valeur, et que nous devons tous, à quelque parti que nous appartenions, dissocier la société de ses dirigeants qui, eux, ne doivent pas s'enrichir à ses dépens.

C'est pourquoi votre commission des finances ne s'est pas élevée contre les mesures destinées à moraliser certaines pratiques.

Personnellement, je ne crois pas à l'influence de ces mesures sur la Bourse — ce problème a été évoqué en commission — devant la faiblesse des transactions en volume et en valeur par comparaison avec les bourses étrangères et aux différents indices Dow Jones.

Mais la Bourse est plus sensible à la santé financière de ces sociétés qu'à celle de leurs dirigeants. *A contrario*, nous trouvons paradoxal d'encourager par des primes la création d'emplois alors que dans le même temps, par le jeu sur la taxe sur les salaires, on frappe de plus en plus les industries utilisant beaucoup de main-d'œuvre, qui devraient faire l'objet de notre sollicitude.

Un autre point que je voudrais bien aborder est celui de savoir quelle est la pression fiscale totale que nous supportons en France. Le budget qui nous est présenté souligne, dans ses attendus, l'absence d'aggravation des charges fiscales, ce qui ne veut pas dire que le rapport global de l'impôt ne croît pas. Encore faudrait-il ajouter, à la fiscalité d'Etat, celle des collectivités publiques.

J'avais tenté l'an dernier — je vous en avais fait part dans mon rapport — d'évaluer le poids total de cette fiscalité en me référant à la seule statistique connue remontant à 1967, assortie d'un coefficient évalué. Malheureusement, je ne dispose toujours pas de statistique plus précise et plus récente pour les collectivités

locales. L'augmentation de la pression fiscale qu'elles subissent a été cependant évaluée à environ 13 p. 100 en 1971 par rapport à 1970, avec des besoins s'élevant en valeur absolue à 30,5 milliards de francs, dont il faut déduire 8,5 milliards de subventions d'Etat, soit une charge nette de 22 milliards de francs, qui s'ajoute aux charges de l'Etat. Ces chiffres atténuent singulièrement l'affirmation du maintien de la pression fiscale nationale, car le contribuable fait la somme de ce qu'il paie et le petit contribuable ne bénéficie pas d'un régime de faveur pour l'impôt foncier, la cote mobilière ou la taxe de raccordement aux égouts.

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.** Très bien !

**M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général.** Plusieurs points ont attiré particulièrement notre attention.

Tout d'abord, les résultats de notre commerce extérieur n'ont marqué un léger fléchissement qu'en février et en mai. Notre balance commerciale accusait un coefficient de couverture de 104,2 fin septembre ; après correction des variations saisonnières et avec un taux de 113 environ en octobre, cette tendance n'a fait que s'accroître.

C'est ensuite le regret, déjà exprimé, de voir nos exportations porter surtout sur des productions peu élaborées, ce qui explique notre insuccès en ce domaine en face d'une Allemagne poussant à la vente de produits semi-finis et surtout finis ; et je dois dire que parmi les produits finis que nous exportons, une place de choix est réservée à notre matériel d'armement.

Notre balance des paiements a connu un premier trimestre de 1972 déprimé, ce qui est assez fréquent pour les premiers trimestres. Mais nous assistons actuellement à une vague d'investissements étrangers, en particulier britanniques, qui ne sera pas sans influence sur notre balance des paiements. Un sondage m'a appris que les investissements britanniques en France, de 550 millions de francs environ en 1971, s'élèveraient à plus du double en 1972.

Monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai, par hasard, regardé la télévision au début de cet après-midi et je suis tombé sur une émission émanant de la Bourse, dans laquelle précisément cette notion était reprise. On indiquait en particulier que les Britanniques venaient de faire une offre d'achat de l'Hôtel du Louvre, situé en face du ministère des finances, pour la somme de 240 millions de francs. Je vous donne cette indication pour ce qu'elle vaut.

Ces investissements britanniques s'ajoutant aux investissements américains, avec, en plus, la perspective, dans certaines régions de France, de participations allemandes dans les entreprises, ne peuvent manquer de nous donner à réfléchir.

Vous trouverez dans mon rapport écrit le maximum de renseignements et de tableaux que nous avons essayé de mettre à jour avec les données les plus récentes possibles, et la discussion des articles nous fournira l'occasion de vous donner des détails qui vous laisseraient dans un premier examen.

J'en arrive alors à ma conclusion qui — vous voudrez bien m'en excuser — sera peut-être un peu longue.

L'analyse du budget faite à l'Assemblée nationale comme au cours des conférences de presse fait ressortir le bon état de l'économie française, l'évolution favorable de sa production nationale brute comme de son produit industriel, de même que l'évolution du pouvoir d'achat des salariés — en concordance avec une légère réduction des horaires de travail cependant sensible pour la première fois — et la limitation d'un chômage difficile à cerner, mais dont le niveau atteint le seuil d'alerte.

Il s'agit là d'aspects positifs sur lesquels nous ne pouvons que donner notre accord et reconnaître le mérite du ministère de l'économie et des finances, qui se trouve cependant confronté à toutes les sollicitations.

Mais il n'en est pas moins vrai que de nombreux points noirs subsistent et que l'accélération de leur influence risque de nous entraîner vers des conséquences graves.

Tout d'abord les prix, bien entendu. C'est la préoccupation majeure de tous les Français et tous les sondages, pour une fois, sont d'accord sur ce chapitre.

D'autre part, l'ampleur de l'accroissement du budget et une période pré-électorale beaucoup trop longue, dont nous ne comprenons pas qu'on n'ait pas senti le danger. Cela conduit à une structure budgétaire qui, voulant rattraper d'un seul coup les retards accumulés dans le domaine social, sacrifie le futur au présent immédiat sans corriger toutes les injustices.

Ensuite, un budget social de la nation dont les recettes totales atteignent 190 milliards de francs, avec une participation de l'Etat de 53 milliards, auxquels s'ajoutent 10 p. 100 de participation des collectivités locales, en face de 233 milliards de francs de dépenses. C'est déjà là une ponction démesurée dont le financement ne vas pas manquer de poser de graves problèmes.

J'écoutais, voilà quelques jours, M. le ministre des affaires sociales, qui ne paraissait pas inquiet à ce sujet. (*Sourires.*)

**M. André Méric.** Il ne s'inquiète jamais ! (*Nouveaux sourires.*)

**M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général.** Pour ma part, je pense qu'il ne sera pas toujours possible de financer au moyen de l'excédent des allocations familiales les déficits des régimes spéciaux incorporés, à notre avis, à tort.

Les catégories sociales en nombre insuffisant pour peser dans la balance électorale sans moyens de pression violents, sont les éternels brimés : les personnes âgées, les rentiers viagers, n'ont pas vu leur situation améliorée de façon suffisante, en dépit d'un effort restreint.

Ce budget ne respecte les impératifs du Plan que pour l'infrastructure circulaire pour laquelle notre retard était considérable et laisse à l'intérieur de celui-ci subsister des distorsions inadmissibles. Nous devons également relever l'envahissement progressif de notre appareil économique productif par des investisseurs étrangers dont l'apport, pour être bénéfique, n'en doit pas moins être contrôlé ainsi que la perspective de nouvelles réalisations de prestige dont les retombées financières risquent de nous entraîner à nouveau dans des gouffres qui ont nom La Villette, le R. E. R., le *Concorde* — et là, nous avons peut-être construit trop tôt un appareil remarquable, mais qu'il nous faut vendre, aux dépens d'un appareil mieux adapté, l'*Airbus*, qui aurait gagné à être réalisé plus tôt.

Je veux aussi parler de projets qui semblent démesurés à l'échelle de notre seul pays et que l'on est en train d'élaborer : la construction par la France seule de la fusée lance-satellite de communications, le tunnel sous la Manche, la nouvelle ligne Paris—Lyon. Il semble que, dans ce dernier domaine, la faveur pour les réalisations de prestige très coûteuses et affectées à des axes limités n'ait d'égale que le mépris accordé aux lignes pourtant importantes qui servent d'affluent à ces lignes principales. Je fournirai des exemples lors de la discussion du budget des transports.

**M. André Dulin.** Très bien !

**M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général.** Notre situation, comparée à celle de nos partenaires, superficiellement bonne, se révèle à l'analyse inquiétante. J'ai indiqué dans mon rapport écrit qu'il convenait maintenant — je le souligne — de se tourner vers l'utile et vers la qualité de vie plutôt que vers le grandiose et vers le contraignant. J'ai dit aussi, et je le répète, que nous ne devons pas nous orienter vers la déflation, encore faut-il montrer plus de rigueur dans nos modes de rémunération pour éviter de l'opinion publique et des collectivités des observations mal fondées, certainement, mais psychologiquement désastreuses.

Enfin, monsieur le président, je me tourne vers vous, car vous avez insisté très vivement, il y a quelques jours, pour que les rapporteurs ne lisent pas leurs rapports et je vais pourtant vous lire quelques phrases de la conclusion du mien.

Les devis, sous-estimés volontairement ou non et destinés à faire adopter plus aisément des projets dont les prix d'exécution sont sans commune mesure avec l'évaluation initiale, devraient exposer leurs auteurs à des sanctions dont nous n'avons pas encore rencontré d'exemple.

Il appartient aux assemblées parlementaires de donner également l'exemple, dans cette période difficile, d'une modération dans leurs ambitions et nous souhaiterions que, comme nous l'avons déjà souvent dit, des mesures psychologiques permettent d'éviter des reproches infondés mais pourtant regrettables du public quant aux régimes fiscaux dont bénéficient certains membres d'organismes dont les rémunérations gagneraient à être augmentées contre l'alignement sur le régime fiscal commun.

Enfin, nous déplorons qu'à l'audace excessive de certains travaux différenciels ne soit confronté un conservatisme doctrinaire qui nous fait parfois passer à côté de réalisations pouvant asseoir notre technique. C'est ainsi que nous venons probablement de manquer l'occasion d'imposer à la Communauté notre filière nucléaire à neutrons rapides pour laquelle

nous avons une certaine avance. C'est ainsi, également, qu'une application étroite de principes désuets fait peu à peu tomber en quenouille des projets de systèmes de liaison plus modernes pouvant s'adapter en milieu urbain. Enfin, il serait fastidieux d'énumérer la litanie des occasions perdues.

Nous arrivons à un point où, quelle que soit la majorité qui sortira des urnes en 1973 et quel que soit le Gouvernement qui en sera issu, nous devons reviser nos conceptions à quelque catégorie sociale que nous appartenions — et quelles que soient nos appartenances : syndicalistes, patronat, parlementaires, fonctionnaires ou professions libérales — sous peine de tomber dans un esclavage économique après avoir, de justesse, évité l'esclavage politique.

Nous ne nous dissimulons pas qu'il s'agit ainsi de naviguer à contre-courant d'une opinion volontiers laxiste, mais en dehors de cette véritable moralisation, nous ouvririons la porte à la décadence et à la dictature qui s'ensuivrait par réaction.

Aucune mesure interne n'est encore prise pour la réforme des finances locales, qui aurait dû prélude à la fusion des communes, ni pour résoudre le problème irritant de la patente. Aucune mesure n'est prise non plus pour éclaircir les mystères du téléphone, que les ministres successifs nous annoncent comme devant recevoir une solution maintenant très proche, mais que le ministre actuel, plus courageux, nous présente comme de résorption lointaine. Et ce n'est pas une raison parce que le dénonciateur est exaspérant que nous ne devons pas rechercher la cause ainsi que les responsables des erreurs et des gaspillages passés.

Telles sont nos principales observations. Etait-il possible de faire mieux ? Ce sera à vous de juger, mes chers collègues, car, fidèle à une tradition maintenant ancienne mais que je n'ai cessé de déplorer, la commission des finances s'est bornée à vous livrer une analyse, des réflexions, des comparaisons et des documents annexes, y compris quelques réflexions d'ordre personnel, bien entendu.

La sanction positive ou négative, les améliorations souhaitables et possibles sont entre vos mains. La seule chose à ne pas oublier, c'est que, quelle que soit la majorité qui sortira des urnes à l'orée de 1973 et quel que soit le Gouvernement qui en sera issu, il devra, dans un premier temps qui risque d'être long, gouverner avec les textes votés par le Parlement dans cette session budgétaire. C'est un aspect politique que nous ne devons jamais oublier au moment de la décision. (*Vifs applaudissements sur un grand nombre de travées.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat au budget.

**M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, c'est pour moi une haute et agréable mission...

**Un sénateur socialiste.** Et difficile !

**M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat.** ... que de présenter devant votre assemblée le projet de loi de finances pour 1973. J'en mesure mieux depuis quelques instants l'honneur et le péril. Mais ayant accédé à la vie politique et aux responsabilités gouvernementales, non par ambition, ni par intérêt, mais par idéal, j'essaierai de m'acquitter de cette mission avec dignité.

Avant que ne s'engage dès demain l'examen détaillé des dispositions et des crédits qui vous sont soumis, cette discussion générale a pour objet de vous présenter les grandes lignes, la charpente, les structures de l'édifice budgétaire. Avant moi, votre rapporteur général a montré une nouvelle fois combien il excellait à dégager de l'abondante masse des documents budgétaires ce qui constitue l'essentiel. C'est avec grand intérêt que j'ai lu son rapport écrit, noté ses observations et jugements et écouté son exposé.

Ce projet de budget, je ne pense sincèrement pas qu'il soit électoral (*Murmures ironiques à gauche*), car qu'auriez-vous dit, monsieur le rapporteur général, si je venais devant la haute assemblée avec un budget présentant une impasse importante, c'est-à-dire des dépenses excédant très largement les recettes, alors qu'aujourd'hui j'arrive devant vous, au nom du Gouvernement tout entier, pour présenter un budget en équilibre ?

Vous pourriez croire qu'il s'agit de sa part d'une simple affaire de présentation. Depuis quatre ans, les budgets qui vous ont été soumis étaient eux-mêmes en équilibre et ils se sont exécutés soit en équilibre, soit en quasi-équilibre, à moins de 1 p. 100 de leur total.

Ce n'est donc pas un budget de facilité que je viens vous présenter, bien au contraire. On y trouve de nombreuses contraintes dont une, en particulier, sur laquelle je reviendrai dans quelques instants — et j'imagine qu'au cours de ces débats elle sera fréquemment évoquée — qui est la contrainte d'un fonds d'action conjoncturelle.

Lorsque le Gouvernement annonce, par ailleurs, des décisions difficiles qu'il aura à prendre au cours de l'exercice 1973, cela représente de sa part un certain courage et peut-être, après tout, est-ce en ce sens que ce budget est électoral. Je suis de ceux qui pense qu'aux électeurs on doit avant tout le courage et la sincérité. (*Applaudissements sur les travées de l'union des démocrates pour la République.*)

M'efforçant maintenant de faire la synthèse des travaux et des réflexions menés depuis des mois, je voudrais vous décrire les lignes maîtresses, vous exposer les trois principes fondamentaux que le Gouvernement s'est efforcé d'observer tout au long de l'élaboration de la loi de finances.

Premier principe : l'Etat se doit, dans ses décisions relatives aux recettes et aux dépenses publiques, de donner l'exemple d'un comportement conforme aux exigences de la situation économique. Indépendamment de l'incidence de ses masses et de son solde sur les équilibres généraux, le budget a en effet valeur de signal, de repère pour l'ensemble des agents économiques. L'Etat n'est crédible dans les recommandations qu'il adresse aux partenaires sociaux que dans la mesure où il s'applique à lui-même ses propres recommandations. C'est, je crois, ce qu'a fait le Gouvernement dans le texte qu'il vous propose d'adopter.

Second principe : le budget doit traduire avec le maximum d'exactitude les conséquences financières des évolutions économiques prévisibles. C'est l'observation de cette règle qui garantit que l'exécution du budget sera conforme à ce que laisse espérer sa présentation. Le Gouvernement considère qu'il s'agit là d'une règle essentielle de bonne gestion et s'apprête à vous donner, d'ici quelques heures, une nouvelle preuve du prix qu'il y attache en déposant devant le Parlement un projet de loi de finances rectificative pour 1972 qui respecte intégralement les orientations définies par la loi de finances initiale, en particulier son équilibre.

Enfin, troisième et très important principe : dans notre monde en rapide mutation — vous y avez fait allusion, monsieur le rapporteur général — un bon budget doit faire place aux priorités et aux actions nouvelles qui répondent aux aspirations d'une société naturellement impatiente de progrès et de justice sociale, impatiente d'accéder à un niveau de vie matériel et intellectuel sans cesse amélioré.

**M. Roger Gaudon.** Parlons-en !

**M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat.** J'en parle ! C'est cette marge qui fait qu'un budget est un budget novateur. Le budget de 1973 le sera. J'ai l'espoir, en examinant maintenant devant vous d'abord la situation économique, puis le budget lui-même, de vous convaincre que ce projet a bien été établi dans le respect de ces trois principes.

Je n'ai pas l'intention de revenir longuement sur le diagnostic de notre situation économique, tel qu'il est décrit dans le document annexé au projet de loi de finances. M. Giscard d'Estaing a donné des explications détaillées sur la conjoncture à votre commission des finances à une date proche du dépôt de ce rapport et je pense répondre à votre attente en faisant surtout le point des évolutions constatées depuis lors.

Je rappellerai simplement que le rapport économique et financier fait état pour 1972 d'une croissance nettement supérieure aux prévisions initiales, pourtant jugée forte à l'origine, 5,6 p. 100, compte tenu des éléments d'information à peu près sûrs dont nous disposons maintenant, contre 5,2 p. 100 dans les prévisions faites par le Gouvernement il y a un an et 4,8 p. 100 selon bon nombre de commentateurs plus pessimistes. Pour 1973, le rapport prévoit une croissance encore plus forte : 5,8 p. 100 en volume.

Ces excellentes performances, en termes de croissance, sont rendues possibles par le niveau élevé auquel se situe notre consommation et, plus encore, par la progression notable des investissements des entreprises : 6,6 p. 100 en volume, contre une prévision initiale de 5,6 p. 100 pour l'année 1972 et 6 p. 100 en volume pour 1973.

Mais le facteur d'entraînement le plus rapide de notre croissance est encore constitué par nos exportations, qui progressent cette année de près de 13 p. 100 en volume — contre un peu

plus de 8 p. 100 dans les prévisions initiales — et pour lesquelles le budget économique pour 1973 prévoit une croissance, également en volume, supérieure à 11 p. 100.

S'ils coïncident avec une reprise sensible de l'activité chez nos principaux partenaires commerciaux, ces résultats et ces prévisions concernant le commerce extérieur de la France témoignent d'un effort remarquable de nos exportateurs et supposent la poursuite de cet effort, qui s'est déjà traduit et se traduira par un accroissement de la part des produits français sur les marchés étrangers, notamment en ce qui concerne les biens industriels de consommation et d'équipement. S'agissant plus particulièrement des biens d'équipement, la France est parvenue, pour la première fois l'an dernier, à un équilibre de ses échanges.

Le tableau brossé dans le rapport économique et financier comportait une seule ombre : en France comme dans l'ensemble des pays européens les hausses des prix constituent actuellement un réel facteur de préoccupations, même si, pour ce qui est de la France, et compte tenu de notre croissance, ces hausses de prix, n'ont eu jusqu'à présent, et fort heureusement, aucune incidence sur l'évolution, au contraire particulièrement favorable, du niveau de vie.

Bien qu'à la différence d'inflations du passé cette inflation ne révèle pas un excès de la demande, le rapport économique et financier concluait sur ce point à la nécessité d'une action de précaution et indiquait que cette action n'avait de chances réelles de succès que si elle était concertée au niveau européen.

Les évolutions constatées en septembre et en octobre confirment ce diagnostic et accentuent encore le contraste entre l'excellence des résultats en matière de production, d'emplois, de commerce extérieur et le caractère préoccupant des évolutions nominales. Le dernier indice de la production industrielle, celui de septembre, montre une augmentation de deux points sur ceux de juillet et d'août. Ce résultat confirme les indications qui ressortent par ailleurs des enquêtes de conjoncture. L'économie française est actuellement sur une pente de croissance qu'il devrait nous conduire, en ce qui concerne la production, à un rythme annuel nettement supérieur à 6 p. 100.

Sur l'ensemble du troisième trimestre 1972, la hausse de la production industrielle par rapport au troisième trimestre de l'année précédente ressort d'ores et déjà à plus de 6 p. 100. Le mouvement le plus marquant noté par les dernières enquêtes de conjoncture industrielle concerne les industries d'équipement, dont les perspectives sont intéressantes. Ce sont même, je crois, les meilleures perspectives jamais observées depuis que l'enquête existe.

**M. André Méric.** Tout va bien !

**M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat.** Simultanément, la demande étrangère a marqué un net redressement, qui confirme la reprise conjoncturelle de nos partenaires commerciaux.

Les résultats du commerce extérieur pour le mois d'octobre sont l'illustration de cette évolution favorable. L'excédent s'établit en effet, pour ce seul mois, à un milliard et demi de francs, correspondant à un taux de couverture de 113 p. 100, résultat principalement dû à la progression très satisfaisante de nos exportations qui atteignent pour ce seul mois le niveau record de 12.800 millions de francs. Ils attestent également le haut niveau de compétitivité de l'économie française, qu'elle a su retrouver et conserver sans interruption depuis 1968.

Enfin, les chiffres qui viennent d'être publiés en ce qui concerne la situation du marché de l'emploi confirment que l'économie française se situe actuellement à un haut niveau d'activité. Le nombre des demandes d'emploi est en effet, fin octobre, en diminution de 8.000, tandis que le nombre des offres d'emploi progresse de 10 p. 100 de fin septembre à fin octobre et de 75 p. 100 depuis le début de l'année. (*Murmures à gauche et à l'extrême gauche.*)

Un démenti flagrant est ainsi apporté à tout ceux qui s'acharment à maintenir, contre l'évidence, le spectre du sous-emploi. (*Applaudissements sur les travées du groupe d'union des démocrates pour la République et sur certaines travées à droite. — Protestations sur les travées communistes.*)

**M. Roger Gaudon.** C'est faux ! Il y a 500.000 chômeurs !

**M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat.** L'ensemble de ces résultats confirme la valeur du diagnostic formulé par le Gouvernement en ce qui concerne notre croissance.

**M. Louis Talamoni.** C'est de l'autosatisfaction ! Le réveil sera brutal !

**M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat.** Symétriquement, l'ombre produite par l'évolution des prix persiste sur l'ensemble du continent européen. Cette dernière évolution doit d'autant plus retenir l'attention des pouvoirs publics que, dans le même temps, les objectifs de prix pour 1973 ont évolué vers une plus grande rigueur dans le cadre de la concertation européenne contre l'inflation, concertation dont l'initiative revint, vous vous en souvenez, au ministre de l'économie et des finances.

En effet, des résolutions arrêtées à Luxembourg par les ministres de l'économie et des finances, conformément à la mission qu'ils avaient reçue des chefs d'Etat et de Gouvernement réunis en octobre, à Paris, ont permis à la Communauté des Etats membres de se fixer, sur le chapitre des prix, un objectif 1973 plus ambitieux que celui qui apparaissait accessible à chaque Etat considéré isolément.

Les résolutions adoptées à Luxembourg ne se limitent pas à l'affirmation d'un objectif. Elles définissent une ligne de conduite commune, qui devra sans doute être précisée et complétée au cours de consultations ultérieures mais qui, déjà, si elle était respectée par l'ensemble des Etats membres de la Communauté, devrait permettre aux uns et aux autres de parvenir plus sûrement, au cours de 1973, à un ralentissement sensible des évolutions nominales.

Pour m'en tenir à l'essentiel, je rappellerai que trois types d'action ont été décidés à Luxembourg sur le plan communautaire.

La commission de Bruxelles a prévu de renforcer son action à l'égard des restrictions de concurrence. S'agissant en second lieu de l'action directe sur les revenus et sur les prix, les ministres réunis dans cette capitale sont convenus de promouvoir la modération des évolutions nominales dans le cadre d'actions concertées avec les partenaires sociaux et d'utiliser, dans des conditions adaptées à la situation de chaque pays, des dispositifs de surveillance de l'évolution des prix des produits industriels et des services du type de ceux que nous utilisons nous-mêmes.

En ce qui concerne l'évolution des masses budgétaires, les Etats membres ont prévu d'opérer un ralentissement progressif en agissant sur le taux d'intérêt en jouant sur les coefficients de réserve et enfin, si nécessaire, en agissant sur le volume des crédits, notamment par l'imposition de réserves sur les crédits octroyés par les banques.

Les Etats membres sont convenus de poursuivre leur action conjointe pour prévenir les afflux indésirables de capitaux en provenance de l'extérieur et de renforcer le dispositif mis en place, en mars de cette année, pour la régulation des flux financiers internationaux et la neutralisation de leur effet indésirable sur les liquidités internes.

Enfin, s'agissant des budgets publics en 1973, les ministres réunis à Luxembourg se sont entendus sur la nécessité de contenir la progression effective des dépenses dans la limite du taux d'accroissement du produit national brut. Ils ont prévu par ailleurs la constitution de tranches conditionnelles de dépenses et ils ont convenu d'examiner sur le plan communautaire, à la fin du premier semestre de 1973, le problème de l'utilisation éventuelle de tout ou partie des dépenses affectées de cette clause de conditionnalité.

L'action menée par la France en matière monétaire comme en matière budgétaire s'inscrit très précisément dans la ligne de ces recommandations. S'agissant de la modération de la croissance de la masse monétaire, la France avait, dès le début de septembre, procédé à une première majoration des coefficients de réserve sur les crédits et relevé la faculté donnée au gouverneur de la Banque de France d'accroître le montant de ces mêmes réserves. Simultanément, la Banque de France avait engagé une évolution qui s'est traduite par une augmentation sensible du taux de ses interventions sur le marché monétaire. Alors que, dans les dernières semaines de septembre, ce taux se situait encore aux alentours de 3 p. 100, il était de l'ordre de 5 p. 100 pour la seconde semaine de novembre.

Postérieurement à la réunion de Luxembourg, la France a procédé, en même temps que la république fédérale d'Allemagne, à un relèvement du taux de l'escompte et, il y a quelques jours, le ministre de l'économie et des finances a demandé au gouverneur de la Banque de France de veiller à un ralentissement du rythme de développement des prêts personnels et des prêts hypothécaires et il a été fait usage de la faculté que le conseil du crédit avait donnée d'augmenter les coefficients de réserve appliqués sur les crédits.

Je voudrais observer à cette occasion que, si cette intervention souple et continue sur les masses budgétaires est aujourd'hui possible, c'est parce qu'au cours des années dernières sont inter-

venues des réformes profondes qui ont mis à la disposition des autorités monétaires des instruments nouveaux adaptés aux besoins d'une gestion moderne de la monnaie.

C'est ainsi que, depuis janvier 1971, les taux du marché monétaire se situent à un niveau inférieur à celui du taux de l'escompte, ce qui a permis de faire du marché monétaire le canal essentiel pour le financement des banques et de doter ainsi l'institut d'émission de moyens d'intervention particulièrement souples.

C'est également au début de 1971 qu'a été mis en place le système de réserve sur les crédits distribués qui permet d'établir désormais un lien direct entre l'ouverture de nouveaux crédits par les banques et l'accroissement des charges qui en résultent pour elles en trésorerie.

Dès avant l'heure également, le projet de loi de finances, qui a été établi par le Gouvernement pendant l'été et qui vous est aujourd'hui soumis, tenait compte des recommandations arrêtées à Luxembourg.

Seul de tous les budgets européens, il est en équilibre et il vous parvient même avec un très léger excédent. Cet équilibre est rigoureux ; le Trésor public n'aura aucun découvert à financer et l'exécution de ce budget n'entraînera donc, en aucune manière, la création de monnaie.

En second lieu, toujours conformément aux recommandations de Luxembourg, la progression des masses budgétaires reste strictement dans la limite du taux de progression de la production intérieure brute en valeur. L'Etat évitera ainsi, dans l'exécution de ses dépenses, d'exercer sur la demande intérieure une impulsion qui eût été inopportune.

Egalement dans la ligne des recommandations européennes, le projet de loi de finances comporte, sous la forme d'un fonds d'action conjoncturelle, une tranche conditionnelle de programme qui, loin de compromettre la réalisation des programmes d'équipement essentiels à la vie du pays — je reviendrai sur ce point — laisse, au contraire, la possibilité d'en accélérer l'exécution si la situation conjoncturelle de 1973 devait le justifier.

J'en viens maintenant au contenu de ce budget. Avant d'évoquer devant vous les novations qu'il apporte, les priorités qu'il marque, je crois utile de souligner et de vous apporter la preuve qu'il s'agit d'un budget sérieux ; il honore pleinement les engagements de l'Etat et traduit dans ses chiffres l'intégralité des conséquences financières des évolutions économiques, démographiques et sociales qui s'imposent à l'agent économique qu'est l'Etat, comme elles s'imposent à tous les agents économiques.

Le titre premier du budget est affecté, en sens contraire, par l'évolution des crédits de la dette publique, d'une part, et des remboursements d'impôts, d'autre part.

Les crédits affectés à la dette publique diminuent par le jeu de l'amortissement de la dette extérieure et de la dette perpétuelle et amortissable, ainsi que par l'effet de la disparition, depuis trois ans, du découvert budgétaire et de la diminution des taux de la dette flottante.

Inversement, les remboursements d'impôts connaissent une expansion très vive qui trouve son origine principale dans la croissance des exportations.

Un autre facteur de gonflement de ces restitutions est constitué par le remboursement des butoirs qui a été institué pour la première fois au début de 1972 et qui jouera, en 1973, pour un montant de 1.600 millions de francs, à la suite des importants mouvements d'investissement de 1972.

Les titres III et IV portent la marque de la forte progression des rémunérations. Ce phénomène affecte non seulement, bien sûr, les crédits de rémunérations, mais également les chapitres de pensions et de charges sociales, les subventions à certains régimes de retraites et les crédits des anciens combattants par le jeu du rapport constant.

La rapide progression des moyens de fonctionnement est aussi due à la mise à jour régulière des moyens des services. Le nombre d'emplois créés — il est de 36.200, donc voisin de celui des années précédentes — permettra de faire face aux besoins engendrés, notamment, par l'expansion de la population scolaire et par l'urbanisation.

En crédits, un effort particulier, correspondant à une progression de 17 p. 100 d'un budget à l'autre, est réalisé en faveur de la formation professionnelle. C'est, en effet, par une action déterminée dans ce domaine que pourront être résorbées les inadaptations qui subsistent dans certains secteurs entre les offres et les demandes d'emploi.

Mais les ajustements n'ont pas été opérés seulement en hausse ; dès avant le dépôt de la loi de finances, le Gouvernement avait procédé à un exercice d'économies alors que, les années pré-

cédentes, cet exercice avait été renvoyé, au moins partiellement, aux premiers mois de l'année d'exécution du budget. Ce n'est pas là, monsieur le rapporteur général, un comportement pré-électoral.

L'exercice réalisé cette année aura permis de pratiquer, sur l'ensemble des titres III et IV, avant de vous les soumettre, un abattement global d'un demi-milliard qui aura autorisé un réexamen, nous ne pouvons que nous en féliciter, par les ministres dépensiers de leurs services votés.

Je signalerai enfin, au titre des dépenses ordinaires civiles, la mise à niveau de certaines dotations évaluatives, apparues insuffisantes en cours d'année 1972. On peut mentionner à cet égard la charge des bonifications d'intérêts à la Caisse nationale de crédit agricole, qui passe de 1.400 millions de francs dans la loi de finances initiale de 1972 à 2.200 millions de francs dans le projet de loi qui vous est soumis.

Quant au budget militaire, s'il progresse cette année de façon comparable à l'ensemble des dépenses budgétaires, après de nombreuses années de croissance nettement ralentie, cela tient tout d'abord à la nécessité d'assurer aux personnels des armées une progression satisfaisante de leurs rémunérations, comme pour les fonctionnaires des administrations civiles; mais cela tient également à la volonté du Gouvernement de situer les dépenses d'équipement de ce budget à un niveau qui permet de respecter l'impératif de l'exécution de la loi de programme militaire.

Ce qu'il est convenu d'appeler le « dessous de la ligne » est affecté, quant à lui, dans le sens d'un allègement pour les finances publiques, par le développement considérable des capacités du marché financier depuis quelques années.

Cette situation favorable a permis de reclasser sur le marché diverses dépenses de prêts qui n'étaient supportées par le Trésor qu'en raison de l'insuffisance des financements obligataires.

Cet effort de compression a porté sur les crédits à l'exportation à long terme, dont les échéances les plus longues pourront être désormais consolidées par des emprunts à la banque française du commerce extérieur, et sur les entreprises nationales, telles que E. D. F. et G. D. F., dont le dynamisme autorise qu'elles s'adressent désormais au marché.

Enfin, en recettes, le projet de budget respecte l'engagement de stabilité de la pression fiscale exercée par l'Etat. Après remboursements et dégrèvements d'impôts, les recettes fiscales nettes encaissées par l'Etat équivaudront, en 1973, à environ 21,1 p. 100 de la production intérieure brute, contre 21,2 p. 100 en 1972.

Il faut toutefois noter, sur ce point, que, parmi ces recettes, certaines correspondent à des prélèvements opérés par l'Etat au profit des collectivités locales, mais également de la Communauté économique européenne.

Or, ces prélèvements croissent beaucoup plus rapidement que les recettes sur lesquelles ils sont opérés. Il y a là, en ce qui concerne en tout cas le versement représentatif de la taxe sur les salaires, une conséquence directe de l'évolution salariale.

Ainsi, constate-t-on une légère diminution relative des impôts conservés par l'Etat pour financer ses propres dépenses.

Rapporté à la production intérieure brute, le pourcentage de ces recettes passe de 19,64 p. 100 en 1972 à 19,42 p. 100 en 1973.

Le sérieux de ce budget, le fait que l'intégralité des engagements souscrits par l'Etat et l'ensemble des contraintes qui pèsent sur lui aient trouvé leur traduction budgétaire, constituent la meilleure garantie que les mesures nouvelles, dont je vais maintenant parler, et qui sont l'expression financière de l'action réformatrice du Gouvernement, représentent un progrès réel, sans aucun risque de se trouver remis en cause, faute de financement.

Le progrès apporté par ce budget peut s'analyser sous deux titres principaux : d'abord celui de la satisfaction des besoins collectifs et, en second lieu, celui de la justice sociale et fiscale.

La satisfaction des besoins collectifs est assurée par la poursuite de l'effort sans précédent engagé par le budget dans l'année en cours en ce qui concerne les équipements collectifs.

Même s'il n'est pas tenu compte des dotations inscrites au fonds d'action conjoncturelle, la masse totale des engagements de travaux, dont le financement est prévu en 1973 au titre des équipements collectifs programmés par le Plan, excède de près de 15 p. 100 l'effort déjà très considérable engagé l'an dernier. En outre, si l'on comprend les crédits du fonds d'action conjoncturelle, la progression par rapport au précédent budget passe à plus de 20 p. 100.

A l'intérieur de la masse des équipements collectifs, plusieurs catégories d'investissements prioritaires réaliseront, en 1973, un véritable bond en avant. Ce sera le cas des transports, notamment des infrastructures des transports en commun, lesquelles connaîtront une croissance de 37 p. 100, F. A. C. exclu, et de plus de 51 p. 100, F. A. C. inclus.

Ce sera également le cas du secteur des télécommunications où le volume total des engagements de travaux connaîtra une augmentation de 27 p. 100 en 1973, compte tenu de l'important effort accompli en matière d'autorisations de programme budgétaires — soit + 20 p. 100 — ainsi que des possibilités de financement par émissions dans le public.

A ce sujet, si l'on cherche objectivement les raisons pour lesquelles nous souffrons encore, et peut-être pour des années, d'un douloureux retard en matière d'équipements de télécommunications, rappelons-nous quelles étaient les voix qui, il y a dix ans, demandaient d'accorder la priorité des priorités au téléphone.

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission.** Bien sûr !

**M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat.** Elles étaient bien peu nombreuses et quand elles s'exprimaient, un bien petit nombre de gens les écoutaient. A l'époque, c'était naturel, la priorité des priorités allait soit à l'éducation nationale, soit au logement, soit, plus que maintenant, à la garantie de l'emploi. Le téléphone comme d'autres équipements...

**M. Louis Namy.** Les conseils généraux faisaient déjà des avances.

**Un sénateur au centre droit.** Et le Parlement ?

**M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat.** ... ne sont parvenus que progressivement à attirer l'attention de l'opinion publique et surtout du Parlement. Or on ne met pas en place une infrastructure de télécommunications en quelques mois, voire en quelques années. C'est une œuvre de longue haleine à laquelle le Gouvernement s'est attaché depuis longtemps et qui commence à porter ses fruits, n'en doutons pas.

(*M. Etienne Dailly remplace M. Alain Poher au fauteuil de la présidence.*)

**PRESIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY,**  
vice-président.

**M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat.** Les investissements à caractère social bénéficieront également, en 1973, d'un traitement privilégié. Je citerai, à ce titre, les équipements sanitaires et sociaux dont les dotations progressent, d'une année sur l'autre, de 26 p. 100 en dehors du F. A. C., et de 41 p. 100, F. A. C. inclus. Compte tenu de l'effort accompli pour la satisfaction quantitative, si je puis dire, du besoin d'équipement, il est normal que se manifeste maintenant, chez nos concitoyens, un besoin de qualité.

Le projet de budget qui vous est présenté apporte également une réponse à cette aspiration profonde. Je n'en veux pour preuve que la progression importante des crédits du ministère de l'équipement ou encore, à titre d'exemple, l'apparition de dotations spécifiques destinées à améliorer la qualité acoustique des logements.

Au chapitre de la solidarité, le projet de budget garantit le financement des décisions de caractère social prises par le Gouvernement sous l'autorité de son Premier ministre, M. Messmer.

Vous savez, en effet, qu'un certain nombre de mesures ont été prises en faveur des retraités et des pensionnés, ainsi qu'en faveur des familles. Pour les premiers, il s'agit principalement d'une augmentation importante, au 1<sup>er</sup> octobre 1972, du minimum vieillesse porté de 3.650 francs à 4.500 francs par an. Il s'agit également de la prise en compte progressive, pour le calcul de la retraite, des années d'activité au-delà de la trentième, en même temps que des dix meilleures années. C'est là la réponse à une demande qui était formulée depuis de très nombreuses années. Je souhaite que le Parlement ait conscience de l'effort énorme que cela représente.

Enfin les veuves âgées de plus de cinquante-cinq ans bénéficieront désormais du droit à une pension de reversion. Pour les familles, les décisions prises et financées consistent — je le rappelle — en une augmentation de 6 p. 100 des allocations familiales, à laquelle s'ajoute cette année la suppression des abattements de zones particulièrement sensibles dans le monde rural.

A ces mesures, s'ajoute un effort particulier en faveur des rentiers viagers qui bénéficieront d'une revalorisation supérieure en moyenne à 6 p. 100 et d'autant plus importante qu'il s'agit de rentes plus anciennes. L'effort budgétaire accompli en faveur de cette catégorie de personnes âgées passe ainsi de 264 millions de francs en 1972 à 315 millions de francs en 1973.

Enfin ce que l'on appelle la mensualisation du salaire minimum interprofessionnel de croissance trouve sa traduction dans les dotations budgétaires qui vous sont soumises. Vous savez, en effet, que cette mesure améliore l'indemnisation des chômeurs partiels et que la participation de l'Etat à ce supplément d'indemnisation pourra atteindre 50 p. 100.

Budget social, le budget de 1973 apporte la garantie que ces mesures ne sont pas de vaines promesses, mais des réalités dont il a été tenu compte dans l'équilibre du budget.

Je terminerai cette analyse du contenu du projet de loi de finances par l'évocation des mesures de justice fiscale.

C'est bien entendu à l'article 2 de la loi qui, traditionnellement, est l'article du barème de l'impôt sur le revenu, que se trouvent les aménagements les plus importants.

Pour la première fois, le barème qui vous est proposé est le même pour toutes les catégories de Français, qu'il s'agisse de salariés, d'agriculteurs, de commerçants, d'artisans ou de membres des professions libérales. Pour la première fois aussi, ce barème comporte une première tranche au taux zéro.

Cela constitue un résultat particulièrement significatif de la politique de rapprochement des conditions d'imposition des différentes catégories de revenus. Je crois qu'il est bon, à ce stade, de jeter un regard vers le passé pour mesurer le chemin parcouru depuis l'époque où la taxe proportionnelle s'appliquait au taux de 22 p. 100 à l'ensemble des revenus autres que les salaires.

Certes, cette évolution a pour conséquence une relative stagnation, sur plusieurs années, du rapport des impôts sur le revenu à l'ensemble des impôts et cette conséquence peut ne pas être jugée totalement satisfaisante. Mais le Gouvernement a estimé que l'unicité du barème de l'impôt sur le revenu était la condition de son acceptation par les contribuables et constituait un préalable à l'évolution souhaitable vers un infléchissement progressif du rapport entre la fiscalité directe et la fiscalité indirecte.

J'ajoute qu'une meilleure acceptation de l'impôt sur le revenu me paraît le chemin le plus sûr pour parvenir à une plus grande égalité dans la connaissance des revenus et pour assurer le succès des efforts continus accomplis dans ce sens ces dernières années.

Unifié dans sa structure, le barème sur le revenu est également modifié dans ses tranches pour mettre en harmonie l'évolution de l'impôt avec l'augmentation réelle des revenus.

A cette occasion, et compte tenu de la suppression des majorations que supportaient précédemment les revenus les plus élevés, l'élargissement des tranches a été modulé de manière à être plus ample pour les tranches inférieures.

Au total, ce double aménagement du barème représente deux milliards et demi de pertes de recettes dont près d'un milliard et demi au titre de l'élargissement des tranches.

Comme vous le savez, ces pertes ne sont que partiellement compensées par deux mesures principales que je rappelle brièvement : l'impôt sur les sociétés et l'imposition des provisions bancaires font l'objet d'aménagements qui produiront 680 millions de francs de recettes supplémentaires ; d'autres part, les prix des carburants seront relevés à la fin du premier semestre 1973 mais il ne s'agira que d'une hausse modérée s'appliquant à un produit dont la charge fiscale n'a pas varié en valeur absolue depuis 1969.

Au titre de la justice fiscale, j'appellerai également l'attention du Sénat sur l'importance de la déduction de 500 francs instituée au profit des retraités au titre des frais de troisième âge ainsi que sur l'exonération des salaires dont le montant brut annuel n'excède pas 9.500 francs.

J'évoquerai enfin brièvement diverses mesures qui vont dans le sens soit de la moralisation, soit de la simplification, soit encore de l'allègement : la suppression de l'exonération dont bénéficiaient jusqu'ici les indemnités forfaitaires pour frais versés aux dirigeants de sociétés ; la suppression de la distinction faite abusivement entre les voitures de tourisme et les autres voitures particulières au regard de la taxe sur les véhicules des sociétés ; la suppression des tiers provisionnels pour les 1.300.000 contribuables dont l'impôt annuel n'excède

pas 400 francs ; mesure d'allègement, et de simplification enfin, la réduction de moitié du taux de la taxe applicable aux conventions d'assurances contre l'incendie. Comme vous le savez, nos industries sont insuffisamment protégées contre ce risque, qui pèse sur l'activité et l'emploi. La mesure proposée, qui vaudra également pour les immeubles des collectivités locales, permettra d'améliorer cette situation.

Les chiffres d'un budget, si solides et si positifs soient-ils, ne suffisent pas à rendre compte d'une politique. Le bonheur des Français n'est pas seulement fonction des pourcentages de progression des crédits budgétaires. L'effort pour le progrès et la justice ne se limite pas au seul domaine budgétaire.

Mais je crois que l'on peut dire de ce budget, mesdames, messieurs les sénateurs, qu'il est parmi d'autres reflets et parmi d'autres instruments, le reflet fidèle et l'instrument efficace d'une politique qui a placé au premier rang de ses préoccupations la satisfaction des besoins réels des Français et la construction d'une Europe plus solidaire.

La France ressent particulièrement dans ces années de progrès rapide, un besoin plus grand de solidarité et un besoin nouveau de qualité. Le budget pour 1973 témoigne de l'attention que les pouvoirs publics portent à ces aspirations.

L'Europe ressent aujourd'hui la nécessité d'une plus profonde cohésion pour mieux maîtriser les évolutions économiques. La France, en donnant l'exemple d'un budget strictement conforme au modèle arrêté en commun, montre le prix qu'elle attache à la construction d'une communauté de progrès, de justice et de stabilité. (*Applaudissements sur les travées du groupe d'union des démocrates pour la République ainsi qu'à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Monory.

**M. René Monory.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, vous me permettez au début de mon propos, de rendre hommage à notre rapporteur général. Il nous a fait tout à l'heure un exposé panoramique brillant et il comprendra sans doute, qu'appartenant au même groupe que lui et partageant très sensiblement ses orientations politiques ou financières il m'est bien difficile, après lui, d'être original dans mon propos. Aussi, entendez-vous, sans doute, un certain nombre de redites, ce dont je vous prie de m'excuser à l'avance.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous nous présentez aujourd'hui le budget devant le Sénat et vous avez, il y a quelques jours, pris des mesures, intéressantes sûrement, pour combattre l'inflation, mais qui, à notre avis, interviennent un peu tard.

La perspective des élections législatives prochaines vous a empêché de prendre les mesures qui s'imposaient pour juguler cette inflation qui devient le fléau de l'Europe et plus particulièrement de la France, puisque les statistiques du mois d'octobre laissent apparaître une augmentation de l'ordre de 1 p. 100.

M. le ministre de l'économie et des finances a dressé devant l'Assemblée nationale, le bilan de son action depuis son retour au Gouvernement. Nous reconnaissons bien volontiers qu'un certain nombre d'aspects de sa politique ont été positifs.

Tout d'abord, pendant quatre années consécutives, le Gouvernement a réussi à présenter un budget en équilibre, bien que cette année, cet équilibre puisse être discuté, compte tenu de l'importante débudgétisation à laquelle vous avez procédé, notamment pour le financement des routes, du téléphone, et surtout pour celui des mesures sociales, qui, en définitive, représente, je ne dirai pas un détournement, mais une nouvelle affectation de nos réserves. Toutes ces mesures s'additionnant représentent un supplément d'environ 6 à 7 milliards de francs, de suréquilibre de dépenses, qui favorisent, bien entendu, l'inflation.

D'autre part, vous avez insisté tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat, sur le courage qu'à demandé l'équilibre budgétaire. Si je fais la comparaison avec l'année dernière, je crois que vous n'insistiez pas tout à fait assez sur le fait que, si vous aviez prévu 3,5 p. 100 d'augmentation des prix pour 1972, ce budget laisse apparaître une augmentation de 5,5 p. 100 pour 1973.

Cela me paraît extrêmement dangereux, car c'est en somme admettre comme inéluctable l'inflation galopante de l'Europe. Pour nous, cette façon de procéder est quelque peu imprudente ; 3,5 p. 100 en 1972 vont donner vraisemblablement 7 p. 100 de hausse à la fin de l'année. Que donneront, dans ces conditions, les 5,5 p. 100 acceptés d'entrée de jeu ?

Il aurait été, à notre avis, plus heureux de recourir à un emprunt national qui aurait eu l'avantage de réduire la masse monétaire. En outre, peut-être aurait-il été possible d'affecter une partie de son produit aux collectivités locales qui supportent de plus en plus difficilement le poids des charges financières et qui auraient pu bénéficier, pour leurs équipements, d'une certaine bonification d'intérêt sur cet emprunt.

Sans doute, nous félicitons-nous de l'amélioration de notre balance commerciale. Il n'est pas douteux que par la dévaluation de la monnaie, que vous avez réussie — performance toujours difficile à réaliser — vous avez redonné à notre économie la compétitivité qu'elle avait perdue au fil des années antérieures. Cela a indiscutablement entraîné un développement de notre production intérieure brute qui, mis à part le Japon, connaît une des plus fortes progressions.

Mais si cette balance commerciale est positive, elle n'en est pas pour autant totalement satisfaisante car sa structure même fait apparaître que ce sont surtout l'agriculture et l'automobile qui ont contribué à ce succès. Il serait bon d'engager dans les prochaines années une plus grande bataille dans le domaine des produits élaborés, plutôt que d'exporter nos produits alimentaires à l'état brut et n'ayant reçu sur le territoire aucune valeur ajoutée.

Malheureusement, si, sur le plan de l'inflation, nos partenaires européens auxquels vous nous comparez fréquemment, connaissent les mêmes difficultés que nous, nos amis d'outre-Atlantique, les Américains, ont effectué un redressement spectaculaire puisque, pour 1972, les prévisions actuelles laissent supposer une augmentation seulement de l'ordre de 2,50 p. 100, comme l'a signalé M. le rapporteur général. Comme les Américains seront sans doute débarrassés d'un certain nombre de préoccupations qui actuellement les fatiguent monétairement, il est probable que leur agressivité commerciale à l'égard de l'Europe ne sera que plus grande. Si une partie de l'exportation ne se fait pas avec eux par la bande ou avec nos partenaires européens, il n'est pas douteux que, si nous ne jugulons pas cette inflation, nous risquons de subir une concurrence de plus en plus vive pour 1973 et 1974.

Le président Nixon a pris des mesures, impopulaires, certes, mais qui ne l'ont pas empêché d'être réélu brillamment quelques mois plus tard. Les gouvernants doivent, de temps à autre, savoir prendre quelques mesures impopulaires.

Je voudrais aborder maintenant un propos un peu plus délicat, auquel vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, avez fait allusion tout à l'heure; nous avons d'ailleurs eu l'occasion, au cours de la discussion en commission des finances, de dialoguer sur ce point avec M. le ministre de l'économie et des finances.

Lorsque le produit intérieur brut d'un pays se développe rapidement, comme ce fut le cas pour notre pays au cours de ces dernières années, cette évolution secrète obligatoirement de très grandes injustices. C'est là, je crois, qu'un certain nombre d'experts financiers situent surtout l'échec du Gouvernement. Comme cela se passe entre les pays riches et les pays pauvres, le fossé s'est creusé entre les petits et les gros revenus et seule une politique fiscale moderne, où l'impôt direct joue complètement son rôle de régulateur, pouvait atténuer l'ampleur de ces injustices.

Vous avez, au contraire, laissé se développer l'impôt indirect, impôt facile et indolore — vous l'avez dit tout à l'heure — et facilement accepté par le contribuable. De ce fait, la part de la T. V. A. dans les recettes de l'Etat a augmenté de 3 p. 100 de 1968 à 1972.

J'attire également votre attention sur le fait que la T. V. A. est un impôt qui, par sa forme même, facilite très largement le développement de cette inflation puisque c'est un impôt proportionnel au coût. Si l'on n'y prend garde, son extension peut conduire très rapidement à des difficultés comme celles que nous connaissons actuellement.

Vous n'avez pas non plus complètement réussi à juguler la fraude, alors que vous nous aviez demandé, dans cette assemblée, de voter des mesures exceptionnelles qui vous permettent d'agir d'une façon plus positive. Sans doute aviez-vous pensé, à une époque, réduire, grâce à des recettes directes supplémentaires, certains taux de T. V. A., en particulier sur les marchandises de consommation courante.

Malheureusement, cette possibilité ou cette semi-promesse du ministre de l'économie et des finances n'a pas pu voir le jour et aujourd'hui on constate que les structures mêmes des recettes de notre pays se composent de 63 p. 100 de ressources indirectes contre seulement 13 p. 100 de ressources directes.

Loin de moi l'idée de comparer notre système fiscal à celui de pays plus avancés comme la Suède ou les Etats-Unis, où les recettes sont essentiellement directes. Je ne vous demanderai

pas, monsieur le secrétaire d'Etat, d'en faire autant, mais ensemble on pourrait engager un pari et s'entendre pour faire en sorte que, dans les cinq prochaines années par exemple, l'impôt direct et l'impôt indirect représentent sensiblement, l'un et l'autre, 50 p. 100 des ressources de l'Etat. Là encore, je mesure toute l'impopularité d'une telle proposition, mais est-il toujours nécessaire d'être populaire pour gouverner? Cela, c'est un autre problème!

J'en arrive maintenant, pour permettre à mon ami M. Blin de s'exprimer également au nom de notre groupe, à la conclusion de mon propos.

Vous me permettez d'emprunter quelques paroles, que j'ai entendues récemment à la radio et à la télévision, à un ancien ministre des finances, M. Antoine Pinay. Sortant de l'Elysée, il disait à peu près ceci: « Le ministre des finances actuel fait ce qu'il peut; mais, pour juguler l'inflation, il faut la confiance. »

Je crois qu'effectivement cette confiance a un peu, sinon largement disparu depuis quelques années et plus particulièrement depuis quelques mois. Or, quand la confiance n'existe plus, il n'est pas douteux que l'inflation par les coûts, que nous connaissons bien, se double rapidement d'une inflation par la demande. Actuellement, tout le monde achète n'importe quoi à n'importe quel prix d'autant que — vous l'avez rappelé, monsieur le secrétaire d'Etat — pour certains biens d'équipement, voire de consommation, les crédits ont été ouverts, très largement ouverts, à tel point que, pour certains d'entre eux, sans même avoir besoin de verser un « ticket modérateur », on avait l'assurance de recevoir un prêt couvrant le prix total de la marchandise. Je crois que les mesures prises récemment vont freiner cette évolution désastreuse.

Pourquoi la confiance a-t-elle disparu? D'abord parce que le Plan, auquel nous sommes tous attachés, particulièrement dans cette assemblée, n'est plus complètement respecté par le Gouvernement. Au lieu d'être sa bible, il est devenu, progressivement, un alibi. Je crois aussi que le Gouvernement, petit à petit, est devenu une addition de contradictions et qu'il se soucie plus de régler des problèmes sectoriels à court terme que d'essayer de donner aux Français un grand dessein.

On ne sent pas non plus de la part des pouvoirs publics la volonté d'arrêter cette urbanisation à outrance des grands centres, notamment de la région parisienne.

On n'a pas senti non plus la volonté de donner aux élus à tous les niveaux, collectivités locales, départements, voire régions — car on peut bien dire que la région que vous nous avez proposée est loin de celle que nous aurions pu souhaiter — le pouvoir, dans le bon sens du terme. Cette centralisation a entraîné, au fur et à mesure qu'elle se développait, un désaveu, voire parfois un désarroi de ceux qui détiennent des responsabilités aux étages inférieurs.

On n'a pas senti non plus cette volonté de faire un aménagement du territoire beaucoup plus horizontal et beaucoup moins vertical. On s'oriente toujours vers la concentration des hommes sans toujours penser à leur bonheur.

D'autre part, l'Etat, ayant de plus en plus de charges et de plus en plus de difficultés à y faire face, a été entraîné progressivement à se décharger sur les collectivités locales qui n'ont pas toujours reçu en compensation les recettes escomptées. Comme notre rapporteur général l'a rappelé tout à l'heure, cette réforme des finances locales que nous avons espérée et que nous espérons encore n'est malheureusement pas sortie des dossiers et n'est pas là d'être proposée aux élus locaux.

Sur le plan extérieur, il n'est pas douteux que l'Europe aurait dû se faire beaucoup plus vite, mais votre timidité a été telle dans ce domaine qu'elle est devenue contagieuse. Sous le couvert d'un semblant de concertation européenne, chacun de nos partenaires et parfois nous-mêmes continuons à développer ou à défendre des intérêts nationalistes. Dans bien des domaines, nous ne sommes cependant plus en mesure — c'est bien évident — de faire seuls un certain nombre d'opérations de prestige soit militaires, soit civiles.

Enfin, la place prépondérante que nous avons encore auprès de nos partenaires privilégiés du tiers monde risque de s'amenuiser si nous ne savons pas actualiser rapidement nos relations et nos accords.

Réaliser tout cela, c'est beaucoup pour un seul gouvernement. Cependant, mes amis du groupe de l'union centriste ne sont pas pessimistes. La France a connu bien des fois des situations encore plus difficiles et nous sommes convaincus justement que cette échéance électorale, qui apparaît en filigrane dans tous nos propos, redonnera aux gouvernants cet élan que la France a un peu perdu. Nous sommes convaincus que du verdict des

urnes sortiront de véritables hommes de réforme qui accepteront parfois d'être impopulaires dans l'immédiat pour être plus près du grand dessein que les Français attendent.

A mon sens, la prochaine décennie verra la bataille de la qualité de la vie, celle de l'homme par rapport à l'administration. J'espère que les futurs élus auront compris cette leçon et qu'ils se tourneront plus vers les hommes que vers les machines administratives qui restent malheureusement anonymes, impersonnelles et qui, si nous n'y prenons pas garde, provoqueront des évolutions que nous n'avons pas souhaitées. (*Applaudissements sur certaines travées à gauche et plusieurs travées à droite.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Lagatu.

**Mme Catherine Lagatu.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, M. le président Duclos, retenu par une conférence qu'il tient en ce moment, ne pourra intervenir au nom de notre groupe sur l'ensemble du budget qu'au cours de la soirée.

Je me contenterai, quant à moi, de souligner une des caractéristiques de ce budget, à savoir son manque, à nos yeux, de caractère social.

Dans une lettre adressée à M. le Premier ministre, notre groupe écrivait le 13 octobre 1972 : « Au moment où le Parlement va discuter le budget de l'Etat, financé pour l'essentiel par l'impôt versé par les familles, des sondages font apparaître que le niveau de vie des familles et l'avenir des enfants constituent la préoccupation majeure des Français. »

Notre lettre proposait une série de mesures qui, retenues au cours de la discussion budgétaire, auraient sensiblement amélioré le sort des familles.

Force nous est de constater que les propositions budgétaires du Gouvernement, après leur discussion et leur adoption par l'Assemblée nationale, ne sont guère améliorées, la majorité unanime ayant repoussé toutes les propositions de la gauche.

Force nous est de dire que ce budget n'est pas celui qui convient à notre pays, qu'il est le reflet fidèle d'une politique contraire à l'intérêt des travailleurs.

Les femmes de notre pays mieux que quiconque peuvent traduire le profond mécontentement, le profond désir de vivre mieux qui s'exprime à la fois dans les entreprises et dans les foyers.

Pourtant, monsieur le secrétaire d'Etat, depuis quatorze ans, une ère de prospérité et de bonheur leur fut promise maintes fois, dans l'intention évidente d'endiguer le flot de mécontentement, de diviser, de freiner l'élan qui doit porter les femmes vers l'union populaire indispensable pour aller vers la démocratie et le bien-être, mais les promesses ne furent pas tenues.

Alors que, dans notre pays, la production et la productivité ont augmenté sensiblement, des millions de femmes sont hantées par des fins de mois difficiles. La hausse des prix, qui remet perpétuellement en cause le pouvoir d'achat, est, pour les femmes des villes et des campagnes, un souci lancinant.

Comment en serait-il autrement alors que des millions de travailleurs gagnent moins de 1.000 francs par mois ? Sur trois personnes payées au S. M. I. C., deux sont des femmes, les professions féminines étant de loin celles où les salaires sont les plus bas.

Les femmes, les familles peuvent-elles trouver dans le budget qui nous est présenté quelques réponses à leurs préoccupations sociales ? Non, hélas !

En effet, l'Etat, qui a donné l'exemple de la hausse des prix en augmentant les tarifs publics, se refuse toujours à supprimer la T. V. A. sur les produits de première nécessité — pain, viande, produits laitiers, eaux minérales, produits pharmaceutiques — et à la réduire sur les produits de grande consommation. Le budget de 1973 prévoit l'augmentation de la T. V. A. de 16,8 p. 100 : chaque fois qu'une famille dépense 1.000 francs, l'Etat récupère 160 francs, en moyenne, à ce titre.

L'impôt sur le revenu est aggravé ; il pèsera toujours plus sur les salaires, un relèvement décent du plafond d'imposition étant une nouvelle fois refusé, comme est refusée la déduction des frais de garde des enfants de la déclaration de revenus. Mais, dans le même temps, l'impôt sur les sociétés n'atteint pas 10 p. 100 des recettes budgétaires.

Toujours au sujet de l'impôt sur le revenu, le Gouvernement continue à entretenir une discrimination injustifiée entre les catégories diverses de chefs de famille : veuves et mères célibataires, veuves ou veufs ayant la charge ou non de leurs enfants ou des enfants de leur conjoint. Cette attitude ne le grandit pas !

Les différents budgets ne donnent pas matière à satisfaction !

C'est ainsi que la gratuité de l'enseignement jusqu'à seize ans, qui devient une exigence générale tant le coût de l'école dite gratuite pèse sur le budget familial, ne sera pas réalisée par l'actuel budget de l'éducation nationale, pas plus que la souhaitable revalorisation des bourses, car une augmentation de quelques francs par part ne compense pas l'augmentation du coût de la vie ; elle se traduit par la nécessité, chaque année, d'un effort supplémentaire des familles.

Ce budget n'apporte pas de solution à la formation professionnelle des jeunes de notre pays ; or, c'est là l'un des soucis majeurs des parents.

Certes, le Gouvernement a pris quelques mesures partielles, très insuffisantes d'ailleurs, à l'égard des familles les plus défavorisées. Nous avons voté ces mesures tout en indiquant leurs limites. Elles entrent lentement en application ; ainsi les femmes sont à même de constater combien l'attribution des maigres augmentations accordées est soumise à des conditions draconiennes.

Un journal féminin titrait un de ses articles : « Le Gouvernement verse 650 francs par mois aux mères célibataires » ! Il nous plairait de savoir combien de mères célibataires perçoivent la totalité des prestations diverses auxquelles, théoriquement, elles peuvent prétendre, d'après ce journal.

Dans la réalité, l'immense majorité des mères célibataires ne perçoit que le salaire unique égal à 38,90 francs pour un enfant, car disposer de 820 francs de revenu imposable par mois, c'est être trop riche pour le Gouvernement.

Toutes les conditions exigées pour les prestations accordées écartent de leur bénéfice des milliers et milliers de familles modestes. Votre politique familiale, monsieur le secrétaire d'Etat, tend à devenir de plus en plus une politique d'assistance aux plus misérables.

Pourquoi refusez-vous l'augmentation immédiate des allocations familiales de 25 p. 100 pour tous et leur versement dès le premier enfant ? De récents calculs ont montré qu'elles ont perdu 43 p. 100 de leur pouvoir d'achat depuis 1958. Cette augmentation est donc justifiée et ce d'autant plus que les neuf milliards disponibles permettent d'y faire face.

Faut-il rappeler que cet argent n'appartient pas à l'Etat mais aux familles et qu'il devrait leur revenir ?

Une réforme complète des prestations s'impose, non ségrégative, mais unificatrice ; une réforme juste, efficace et simple permettant à chaque femme de calculer elle-même le montant de ses prestations. C'est ce que préconise notre programme commun de Gouvernement.

La promotion des femmes suscite quelques initiatives positives en raison de la pression des syndicats et du mouvement démocratique et féminin.

C'est ainsi que l'école polytechnique s'est ouverte aux femmes, balayant du même coup des siècles de préjugés soigneusement entretenus sur les possibilités intellectuelles des jeunes filles et des femmes.

Le ministère des P. T. T., pour la première fois, ouvre le concours pour le recrutement d'inspecteurs indistinctement aux hommes et aux femmes. Mais l'adoption du principe de l'égalité ne suffit pas pour réaliser dans les faits cette égalité. Compte tenu du double rôle des femmes, à la fois mères et travailleuses, l'égalité passe pour elles, à la fois par la reconnaissance des principes d'égalité, la réalisation d'équipements sociaux et l'octroi d'heures prises sur leur temps de travail pour la préparation des concours internes auxquels elles sont inscrites.

Sans mesures particulières, sans équipements sociaux, il n'y aura pas de véritable promotion de la femme. Or le budget des P. T. T. ne les prévoit pas, pas plus que les budgets des autres ministères.

Il est vrai que le Gouvernement, comme les monopoles, sacrifie les équipements collectifs à la croissance industrielle pour le plus grand bénéfice des féodaux de l'industrie et des banques.

Monsieur le secrétaire d'Etat, 3,5 p. 100 du budget vont à la santé. C'est pourquoi la sécurité sociale devra encore supporter des charges qui ne lui incombent pas tandis que vous refuserez le remboursement à 80 p. 100 des médicaments.

C'est pourquoi les enfants handicapés seront encore privés des moyens scientifiques modernes qui permettraient de surmonter partiellement les handicaps divers dont ils sont atteints.

C'est pourquoi le décret d'application de la loi du 28 décembre 1967 sur la régulation des naissances était muet sur le mode de financement des centres à vocation informative et des centres assurant un service de dispensaire spécialisé.

Une affaire douloureuse vient de mettre au premier plan de l'actualité la nécessité de l'information contraceptive. La législation française concernant l'avortement doit être modifiée. Nous avons quant à nous déposé une proposition de loi à ce sujet, mais il suffirait que des mesures budgétaires soient votées au cours de cette présente session, dans les jours qui viennent, pour que l'information contraceptive et l'application des mesures contraceptives soient beaucoup plus largement répandues, ce qui permettrait d'éviter chaque année les 600.000 ou 800.000 avortements clandestins qui sont autant de drames individuels.

Nous partageons l'opinion de cet éminent professeur qui, après avoir été blâmé par le conseil de l'Ordre des médecins, a déclaré à la télévision : l'avortement est toujours un pis aller ; c'est la solution du désespoir pour les femmes qui n'ont pu se prémunir contre une grossesse ; mais rester aveugle au nom du respect d'un principe n'empêchera pas les femmes de continuer à se blesser, à se tuer. Entraver comme on le fait actuellement le développement de l'information des femmes sur les méthodes contraceptives est une très grande faute.

La responsabilité du Gouvernement sera directement en cause aussi longtemps que les moyens permettant cette information contraceptive ne seront pas accordés à tous nos établissements publics de santé, dispensaires, hôpitaux, etc.

Pour favoriser la natalité, il faut avant tout prendre des mesures sociales. Ce n'est pas le cas ! Votre budget ne résout ni les problèmes du logement social, ni le problème de la protection maternelle et infantile, ni celui des crèches, ni celui des hôtels maternels ; d'une manière générale, aucun des problèmes de la garde et des loisirs des enfants ne reçoit une solution acceptable.

On a pu voir il y a quelques semaines dans cette assemblée la seule femme membre du Gouvernement faire repousser une proposition de loi sur les crèches sous prétexte qu'elle instituait une participation patronale pour leur construction et leur fonctionnement !

Par ailleurs, chacun sait que la France détient le record européen pour la durée de la journée de travail. Alors que dans toutes les branches les cadences s'accroissent, on ne trouve dans le budget aucune réponse à l'avancement de l'âge de la retraite à soixante ans pour les hommes et à cinquante-cinq ans pour les femmes, pas plus qu'aux revendications concernant le taux de la pension de retraite pour les bénéficiaires directs, la majoration à 60 p. 100 de la pension de réversion du mari pour les veuves et l'adoption du principe de la réversibilité de la pension de retraite du conjoint décédé au conjoint survivant, c'est-à-dire l'adoption du principe du cumul.

A cette liste déjà longue de propositions maintes fois exprimées et toujours repoussées, il serait facile d'en rajouter concernant telles ou telles catégories, notamment celle des femmes paysannes si l'on veut mettre un frein à l'exode rural.

Une organisation féminine — l'Union des femmes françaises — a mené une enquête auprès de paysannes ; elle a dépouillé quatre cents questionnaires. On sent par les réponses que ces femmes désespèrent de l'avenir : 10 p. 100 ont encore l'eau seulement au puits ; 23 p. 100 n'ont aucun appareil ménager ; 13 p. 100 seulement ont un chauffe-eau ; 60 p. 100 n'ont jamais eu de vacances.

L'équipement sanitaire, scolaire, social de nos provinces laisse à désirer, mais le budget de l'agriculture ne prend pas en compte ces besoins des familles paysannes pauvres ou modestes.

Si les réponses à ces problèmes sociaux ne sont pas dans le budget, elles se trouvent dans le programme commun de gouvernement. Nous nous en inspirerons pour proposer tout au long de la discussion des amendements tendant à l'amélioration du sort des familles. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Filippi.

**M. Jean Filippi.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nous regrettons tous l'absence de M. Valéry Giscard d'Estaing, d'autant plus que nous n'en connaissons pas les raisons. Nous allons donc le juger par contumace, puisque c'est lui qui, par sa présence presque permanente rue de Rivoli depuis 1958, porte la responsabilité essentielle de l'évolution économique, financière et sociale de la France.

Quant à vous, monsieur le secrétaire d'Etat, pour vous permettre de situer dès maintenant les critiques que je vais formuler, pour vous permettre de m'interrompre si vous le souhaitez et quand vous le souhaitez, je vais vous donner mon plan. Il est très simple ! Après avoir dénoncé les affirmations optimistes des deux derniers Premiers ministres, j'analyserai à ma

façon le contexte économique. J'en arriverai ensuite au budget lui-même, qui est le centre de nos débats, et aux aspects sociaux de la situation. Je me permettrai enfin de vous proposer une politique, s'il n'est pas trop tard.

M. Valéry Giscard d'Estaing — comme vous-même peut-être, monsieur le secrétaire d'Etat — a une très grande mémoire des chiffres. Pour ma part, j'ai l'amour des statistiques. De ce fait, je conteste les chiffres qu'il cite ou fait citer par les Premiers ministres — parce que je pense que c'est lui qui les leur communique — soit dans leur présentation, soit dans leur exactitude. A M. Coudé du Foresto, qui semblait considérer comme bons tous les chiffres du Gouvernement, je dirai que je ne partage pas sa confiance.

**M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général.** J'ai toujours le préjugé favorable, mon cher collègue. (*Sourires.*)

**M. Jean Filippi.** Je n'ai pas le préjugé défavorable ; je cherche l'objectivité.

Je crois la trouver dans un petit livre que j'ai auprès de moi, dont je recommande à chacun la lecture : *Office statistique des Communautés européennes, statistiques de base de la Communauté*. Ce livre paraît tous les ans. Vous devez le connaître. Je crains que vous n'en fassiez pas assez usage et que vous préférerez vos chiffres à ceux de Bruxelles.

Le Premier ministre cite évidemment moins de chiffres que le ministre de l'économie et des finances. Cela vaut mieux parce que la plupart d'entre eux, en matière économique, sont faux.

M. Chaban-Delmas a fait état, le 23 mai 1972, quelques semaines avant d'être remercié par le Président de la République, de chiffres dont M. Mitterrand a d'ailleurs fait justice le lendemain. Je les rappellerai tout de même parce que la ficelle est un peu grosse.

M. Chaban-Delmas a d'abord dit que 310.000 emplois avaient été créés depuis une certaine date. C'est exact. Mais, dans le même temps, le chômage a doublé. On ne voulait voir que l'un des côtés de la médaille ; il aurait fallu montrer l'autre.

Il nous a dit également que de 1967 à 1969 les investissements avaient augmenté de 40 p. 100. C'était vrai en valeur, si l'on ne tient pas compte de la hausse des prix. En volume, c'est-à-dire en francs constants ils n'avaient augmenté que de 20 p. 100. Ce n'est pas, semble-t-il, une bonne manière de présenter des statistiques car la réputation d'inexactitude que nous allons leur faire rendra sceptiques tous les Français.

Quant à la valeur ajoutée de la production industrielle, elle avait, nous a-t-il dit, progressé au cours des trois dernières années plus qu'elle ne l'avait jamais fait dans notre pays et avait dépassé de très loin le taux de progression enregistré en Europe et aux Etats-Unis. Aucune référence n'avait été faite à l'exceptionnel Japon et je n'en ferai pas non plus.

En 1969 c'est un fait, la France a enregistré un progrès important — c'était le rattrapage de mai 1968 — 12,7 p. 100 tandis que les Pays-Bas progressaient de 11,9 p. 100, et la Communauté économique européenne de 10,9 p. 100. L'année suivante, en 1970, la France progressait de 5,6 p. 100, les Pays-Bas de 10 p. 100 et la Communauté européenne de 6,3 p. 100. Je ne veux pas vous lasser par de trop nombreux chiffres, d'autant que j'en donnerai d'autres tout à l'heure. Disons simplement que sur trois ans nous avons progressé de 25 p. 100, grâce au rattrapage de 1969 ; la production industrielle des Pays-Bas a, dans le même temps, progressé de 27,5 p. 100. En tirer argument pour dire que nous sommes des gens exceptionnels, me paraît un peu abusif.

Quelques mois après, M. Messmer, qui était Premier ministre depuis un certain nombre de mois, a fait devant l'Assemblée nationale une déclaration ministérielle qui comportait aussi bien des inexactitudes. Je compte que malgré ces critiques statistiques et celles que j'adresserai à M. Valéry Giscard d'Estaing j'aurai droit à votre déférence et à vos remerciements, selon l'expression de MM. d'Alembert et Coudé du Foresto. (*Sourires.*)

M. Messmer nous a ensuite fait l'honneur, auquel nous avons été très sensibles, de venir nous exposer le programme de son Gouvernement. Il a la louable intention de rendre notre société « plus juste, plus responsable et plus humaine ». Le mouvement auquel j'appartiens et qui s'appelle la gauche radicale et socialiste le souhaite également, mais je pense que lui s'efforcera — je mets ce terme au futur et non au conditionnel — d'en faire une réalité.

La noble ambition de M. Messmer pour l'avenir se fonde à ses yeux à la fois sur le rythme de notre croissance et sur la situation de plein emploi dans laquelle, selon lui, nous sommes.

Dire qu'en « ce qui concerne la croissance la France est dans le peloton de tête des nations industrialisées » est assez vague pour ne pas être faux et assez prudent pour ne pas être démenti. Mais quelle est la situation réelle ? Je demande à nouveau à mon ami M. Coudé du Foresto de ne pas croire le Gouvernement, mais de me croire, car j'invoque les statistiques de Bruxelles.

Par hypothèse, les statistiques de la Communauté européenne sont l'objectivité même et je ne choisis pas mes périodes de référence : je prends celles que je trouve dans les documents du Marché commun. Nous verrons tout à l'heure ce que peut représenter le choix d'une période de référence. Je dois vous concéder, et je m'en félicite, que pour la période 1960-1970, à l'exception de l'exceptionnel Japon, selon la formule de M. Chaban-Delmas, nous sommes premiers. Le Japon a un taux de croissance de 11 p. 100 et nous, avec 5,8 p. 100, nous battons l'Italie d'une courte tête puisqu'elle a 5,7 p. 100. Mais si nous examinons les taux de croissance non plus globaux mais par habitant — et au fond, c'est cela qui compte pour le citoyen — nous constatons, cette fois, que c'est l'Italie qui nous bat d'une courte tête : 4,8 p. 100 contre 4,7 p. 100.

Si nous prenons maintenant les indices de volume du produit national brut, référence 1963, nous voyons que nous sommes premiers *ex aequo* avec les Pays-Bas, toujours derrière le Japon ; mais cette performance ne doit pas faire oublier qu'il existe au monde d'autres pays qui, sans être immenses, ont tout de même une certaine importance. Vous me direz : « Ce ne sont pas de grands pays, il ne faut pas s'en occuper ». Je vous répondrai qu'il faut tout de même s'en occuper, car ce sont des pays où nous allons en voyage et que nous trouvons très beaux. Outre leur développement touristique, ces pays connaissent une très rapide progression industrielle. C'est le cas de la Grèce, de l'Espagne, du Portugal dont les taux globaux de croissance — je ne vous citerai pas les taux par habitant de peur de vous lasser — sont de 7,5 p. 100 pour la Grèce et l'Espagne et de 6,2 p. 100 pour le « stagnant » Portugal.

Monsieur le secrétaire d'Etat, lorsque vous prenez connaissance de statistiques de ce type vous constatez que si nous sommes bien dans le peloton de tête, il y a une lanterne rouge permanente, la Grande-Bretagne, avec un taux de croissance global de 2,8 p. 100 par an et un taux par habitant de 2,2 p. 100, c'est-à-dire la moitié du nôtre. Nous y reviendrons bientôt.

Reprenons le fil de la « pensée » de M. Messmer. Il a dit à l'Assemblée nationale, et cela m'a beaucoup intéressé, qu'il fallait se servir de rétroviseurs. Je n'en ai pas sur ma voiture, mais je vais imaginer que j'en ai. Je n'y verrai pas des hommes, comme M. Mitterrand l'a fait, mais des chiffres. Je ne pense pas que cela soit impertinent puisque j'ai puisé ces chiffres à bonne source, c'est-à-dire dans les statistiques de l'O. N. U. citées par un journal que je lis bien qu'il soit de droite, à savoir *Le Figaro*.

Depuis 1958, c'est-à-dire depuis l'arrivée du général de Gaulle, nous avons la médaille d'or pour la hausse des prix. En ce qui concerne l'augmentation du pouvoir d'achat des salariés, nous partageons la dernière place avec le Luxembourg. Ces chiffres valent pour les pays occidentaux et pas seulement pour les pays de la Communauté.

Puisque j'en ai terminé avec deux Premiers ministres, j'en viens maintenant à notre grand absent, M. Giscard d'Estaing. Il a déclaré, à l'Assemblée nationale, que le pouvoir d'achat des Anglais était, il y a un certain temps, de 10 p. 100 supérieur à celui des Français et que, maintenant, celui des Français est supérieur de 25 p. 100 à celui des Anglais. Cela ne vous étonnera pas compte tenu des chiffres que j'ai cités tout à l'heure. Mais il n'est pas de bonne méthode, ni même de bonne politique, de se comparer à des malades.

Vous savez certainement qu'au sein de l'Europe des Neuf, c'est au Danemark, pays dirigé par des socialistes, que le niveau de vie est le plus élevé. Nous arrivons au deuxième rang *ex aequo* avec l'Allemagne, ce qui n'est pas si mal. Voilà pour le niveau de vie statistique ; mais il y a aussi le niveau de vie compte tenu de la qualité de vie. Si sur ce point nous sommes les premiers, ce n'est pas la faute du Gouvernement, c'est celle de la France.

Pour les pays qui ne font pas partie du Marché commun, c'est la Suède qui tient la tête, pays également dirigé par des socialistes.

Nous sommes très bien placés, mais il ne faut pas croire que nous sommes toujours les premiers ; il nous arrive même d'être les derniers.

J'en viens au choix des périodes de référence. Vous avez choisi les années 1969, 1970 et 1971. C'était vraiment trop simple : en 1969, année de rattrapage de 1968, la progression a été de 11 p. 100 ; il ne vous restait que 11,35 p. 100 à partager entre 1970 et 1971. Je ne crois pas que cette présentation soit convenable.

Je pense que le ministre de l'économie et des finances...

**M. François Giacobbi.** Il n'est pas là !

**M. Jean Filippi.** S'il n'est pas là, je n'y peux rien ; j'aurais préféré qu'il fût présent. Néanmoins, je suis bien obligé de le citer.

Je pense que M. Giscard d'Estaing a choisi la date de 1969 parce qu'il l'a considérée comme celle de sa libération du général de Gaulle. N'est-il pas vrai qu'il avait été question à un moment donné d'inscrire l'équilibre du budget comme une obligation constitutionnelle ? Je ne crois pas que cela ait plu à M. Valéry Giscard d'Estaing ni à vous-même qui avez, l'un et l'autre, lu Keynes.

Lors de la réunion du Fonds monétaire international à Tokyo, le ministre des finances de la France a proposé aux autres participants un système monétaire international qui était la préfiguration de ce qui devait devenir plus tard les droits de tirage spéciaux. A son retour, a-t-il reçu du chef de l'Etat des félicitations enthousiastes ? Non. Il a pu lire — parce que ce discours me semble avoir été prononcé pendant qu'il était en voyage — un texte évidemment inspiré par qui vous savez, c'est-à-dire par M. Jacques Rueff, dans lequel il était dit que l'or devait être la seule base du système monétaire international.

Je pense donc que la date de 1969 a été choisie par M. Giscard d'Estaing parce que c'était l'année qui correspondait à une libération, à laquelle du reste il avait largement contribué.

Ce qui me choque également, parmi les inexactitudes statistiques que contiennent les discours tant des Premiers ministres que des membres du Gouvernement, ce sont les erreurs permanentes sur l'U. R. S. S. On dit que l'U. R. S. S. est dans une situation affreuse. Vous ne pouvez pas aller à un dîner en ville sans que l'on marque comme étant le signe d'une situation catastrophique le fait d'avoir été obligé d'acheter 4 millions de tonnes de blé.

Pour la production industrielle, base 100 en 1963, c'est le Japon qui arrive en tête avec un taux de croissance de 258 ; la France n'est pas mal placée : avec 151 elle est proche de la moyenne de la Communauté européenne, qui est de 152, légèrement derrière l'Allemagne, dont le taux est de 153, et nettement derrière les Pays-Bas qui sont à 175. Mais a égalité avec les Pays-Bas, qui trouvons-nous ? Cette malheureuse U. R. S. S. ! On nous dit que l'U. R. S. S. s'est développée sur le plan industriel parce qu'elle est partie du néant mais que, en matière d'agriculture, les immenses efforts des paysans qui, à l'époque des Tsars, travaillaient sous la menace du knout, avaient donné à la Russie une agriculture prospère tandis que, de kolkhoses en koulaks, l'U. R. S. S. a connu l'échec. Je le croyais, d'un voyage en Union soviétique j'en avais gardé l'impression. Mais si je me réfère aux statistiques de la Communauté économique européenne, base de référence 1952-1956, je constate que l'indice de la Communauté est de 148, celui des Etats-Unis de 124 et celui de l'U. R. S. S. — tenez-vous bien, je pense que ce sera une révélation pour vous comme ce le fut pour moi — de 195.

**M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat.** Puis-je me permettre de vous interrompre ?

**M. le président.** Monsieur Filippi, autorisez-vous M. le secrétaire d'Etat à vous interrompre ?

**M. Jean Filippi.** Je lui avais donné par avance l'autorisation de m'interrompre quand il le voudrait !

**M. le président.** C'est quand même moi qui donnerai la parole à M. le secrétaire d'Etat. (*Sourires.*)

**M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat.** Je voudrais simplement poser une question à M. Filippi. Les pays dont vous parlez en général...

**M. Jean Filippi.** Je parle de la Russie.

**M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat.** ... ont accès à notre propre institut de statistiques dont ils peuvent vérifier à tout moment les calculs. Pouvez-vous me dire auprès de quel organisme le Gouvernement français peut s'adresser pour vérifier les statistiques de l'U. R. S. S. ?

**M. Jean Filippi.** Il faut poser la question à Bruxelles. Ce n'est pas le Gouvernement français qui est chargé de vérifier les statistiques de l'U. R. S. S. ; ce sont les autorités de la Communauté.

**M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat.** Ce n'est pas moi qui ai cité ces chiffres, mais vous. J'ai simplement demandé auprès de qui l'on pouvait s'adresser.

**M. Jean Filippi.** Je suppose que le régime est le même pour tous et que si la C. E. E. peut vérifier les statistiques françaises, elle peut également vérifier les autres.

**M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat.** Non !

**M. Jean Filippi.** L'égalité de traitement doit être la règle en matière internationale.

Par ailleurs, ce livre — que je vous prêterai si vous le désirez — contient toute une série de statistiques pour lesquelles, en face du nom « U. R. S. S. », figurent des points de suspension, ce qui signifie soit que l'U. R. S. S. n'a pas fourni de statistiques, soit qu'on ne les a pas considérées comme valables.

Mais je suis tout à fait d'accord pour que vous envoyiez — personnellement je n'en ai pas les moyens — un enquêteur à Bruxelles pour voir quels sont les contrôles que subissent les statistiques avancées par d'autres pays que la France. Nous ne sommes certainement pas les seuls à être contrôlés.

Cela dit, même si ces statistiques n'étaient pas tout à fait exactes, le contraste qui existe entre elles et ce que dit le Gouvernement sur ce qui se passe dans les pays de l'Est est flagrant. Cela me paraît d'autant plus injuste que le Gouvernement, à l'initiative du général de Gaulle, a fait il y a quelque temps une ouverture à l'Est qui a été très appréciée et qui, peut-être, a eu pour lui des retombées politiques.

Nous en arrivons maintenant à la situation économique et donc, encore, à des statistiques. Je vous ai déjà trop parlé de la croissance pour recommencer ; cependant, j'évoquerai brièvement deux points. Le premier concerne la qualité de vie. Je sais que le Gouvernement s'en préoccupe autant que ceux qui, dans la rue ou les bureaux, y pensent. Je vous dirai simplement qu'en dehors de Jean-Jacques Rousseau et de l'Emile, un des inventeurs — parce qu'il y en a eu plusieurs — de la qualité de vie est un dénommé Napoléon-Bonaparte.

**Plusieurs sénateurs.** Il était Corse ! (*Sourires.*)

**M. Jean Filippi.** Il a dit à Sainte-Hélène : « J'aurais voulu être un paysan heureux dans une chaumière, regardant mûrir au soleil les raisins de sa treille ». Vous pouvez vous y référer, c'est une caution plus forte que les crédits de M. Poujade ! (*Rires sur les travées communistes.*)

Je suis obligé — c'est M. Giscard d'Estaing qui m'y oblige — de faire une comparaison entre la IV<sup>e</sup> et la V<sup>e</sup> République. J'avais cessé de le faire parce que je pensais que l'oubli avait recouvert les polémiques ; mais puisqu'il y revient et nous dit que la France qu'il a trouvée n'était pas très riche, je me dois d'ajouter quelques mots.

Certes, nous n'avions pas beaucoup de devises ni d'or lorsque le général de Gaulle est arrivé. C'est la confiance que M. Pinay et lui-même ont inspirée et le redressement monétaire extrêmement rigoureux qui n'aurait pas été accepté d'un autre que du général qui ont permis de redresser une situation financière difficile, situation qui trouvait d'ailleurs en grande partie son origine dans la guerre d'Algérie.

Si l'on compare le mouvement des prix sous la IV<sup>e</sup> et la V<sup>e</sup> République, l'on constate que, de 1950 à 1957 — en 1958 c'était déjà la V<sup>e</sup> République puisque la IV<sup>e</sup> a disparu au mois de juin — la hausse a été de 39 p. 100 en huit années. Prenons une nouvelle période de huit années, soit de 1957 à 1965. Je n'ai pas fait le calcul, mais peut-être avez-vous gagné. Non, vous avez perdu ! (*Rires.*)

L'indice des prix est de 70 en 1957 et de 106 en 1965, soit une hausse de plus de 50 p. 100. Par conséquent, vous allez plus vite que la IV<sup>e</sup> République. Bravo !

Allez-vous plus vite dans le domaine de la croissance ? Non, au début vous alliez en tout cas plus lentement. Les chiffres que j'ai cités sont anciens, car je m'en suis servi déjà en 1962. De 1958 à 1961, le taux de progression de la production intérieure brute — pour l'industrie, l'agriculture et les services — a été de 3,7 p. 100 en moyenne, alors que pendant les quatre années précédentes il avait été de 5,7 p. 100. Mais vous me direz sans doute que l'augmentation de la production n'est pas le fait du Gouvernement, mais des Français...

Je ne parlerai pas du commerce extérieur ; M. Monory a dit ce que j'aurais voulu dire et je le remercie d'écourter ainsi mon propos.

Le point important pour l'avenir, ce sont les investissements car ils représentent l'expansion, la croissance de demain. Dans ce domaine, nous nous plaçons moyennement. En 1970, dans une liste qui comprend les grands pays ; les Etats-Unis d'Amérique, le Japon, le Canada, les pays du Marché commun, nous nous trouvons à la sixième place. Bien entendu, le Japon est premier, suivi de la Norvège, de l'Allemagne, de la Belgique, des Pays-Bas et enfin de la France, sixième. Nous nous préparons donc un avenir assez bon, mais pas formidable. (*Sourires.*) Voilà pourquoi l'avenir de notre situation économique n'est peut-être pas encore bien assuré. Mais sans doute la nature même de votre budget et ses chiffres vont-ils la conforter.

Votre budget présente une double caractéristique, pour laquelle je vous rends hommage : c'est d'être en équilibre et de ne présenter une progression des dépenses que dans la mesure où augmente la production intérieure brute. C'est la règle d'or de Bruxelles, qui n'est du reste pas suivie par tous nos partenaires.

Je me demande si ce principe de progressions parallèles ne devient pas soit l'excuse d'un laxisme inconscient, soit la cause d'un laxisme raisonné. Je crains que la recherche des économies n'ait pas été poussée à son extrême limite.

Les dépenses de fonctionnement des budgets civils augmentent de 12 p. 100 environ et les dépenses du budget militaire, total équipement et fonctionnement, du même pourcentage.

L'augmentation du budget de l'éducation nationale se situe également à ce taux de 12 p. 100. Mais à la lecture de ces chiffres, une certaine inquiétude s'empare de nous. Aussi, j'espère que tout à l'heure vous nous rassurerez. On est, en effet, conduit à imaginer que les dangers de conflits armés sont plus grands et plus proches que les nécessités de l'instruction publique puisque l'augmentation des crédits est la même.

Il me semblait que quelque chose pouvait être fait dans ce domaine et que les frontières n'étaient pas immédiatement menacées. Vous nous direz tout à l'heure ce que vous en pensez et si vous auriez pu effectuer un transfert en faveur des crédits d'équipement concernant le développement industriel et scientifique, qui ne sont supérieurs que de 8 p. 100 à ceux de l'année dernière, ou en faveur de M. Guichard — mais c'est là, au moins en matière de tourisme, sinon de logement, ce qui intéresse toute la France, une vue insulaire. Je ne pense pas, étant donné le caractère, que nous connaissons tous, de M. le ministre des armées, que M. le ministre des finances arrive facilement à faire des économies dans son secteur ; cependant il me semble que c'est un des domaines où l'on devrait y parvenir.

Voilà pour les dépenses.

Et en matière de recettes, votre politique fiscale, quelle est-elle ? Elle est difficilement compréhensible parce que c'est une politique au coup par coup ; on n'en voit pas la ligne directrice.

M. Monory a également rappelé tout à l'heure que 63 p. 100 des impôts étaient des impôts indirects, ce qui est un pourcentage élevé. Dans la Communauté, il n'y a que l'Italie qui soit proche de nous. Cela voudrait-il dire qu'il existe une fiscalité méditerranéenne ? Mais, dans le Marché commun, peut-être faudrait-il sortir de la Méditerranée. Autant il est agréable d'y vivre, autant il peut être dangereux d'en prendre les habitudes, qui ne sont pas toujours bonnes. (*Sourires.*)

Dans vos actions au coup par coup, il me semble que l'on peut constater une contradiction entre ce que fait le Gouvernement et les conclusions du rapport du Conseil des impôts, que vous avez eu le courage et l'honnêteté de publier. Ce rapport constate que les non-salariés sont plus favorisés que les salariés. Dans le même temps, le ministre des finances accorde aux non-salariés un abattement de 3 p. 100, jusqu'ici réservé aux salariés, remarque étant faite que, pour ces derniers, il ne s'applique qu'au seul salaire, à l'exclusion de tout autre revenu. Je n'aperçois pas — vous me répondrez sans doute tout à l'heure sur ce

point — quelle est la mesure correspondante à l'égard des non-salariés. Est-ce une mesure logique ou un cadeau électoral ? Je ne sais pas.

Au moment où vous voulez faire l'Europe — je crois que vous la voulez, mais je ne pense pas que vous pourrez y parvenir — vous devez aller vers une harmonisation fiscale et vos efforts devront se porter sur les impôts directs si vous ne voulez pas rester nettement en retard par rapport à nos partenaires.

J'abrège mon propos pour aborder le problème social. Je vous donne volontiers témoignage, et tout le monde fait de même, que, sur le plan social, vous avez apporté des améliorations.

Le minimum vieillesse a augmenté de 230 p. 100 en dix ans, a affirmé M. Messmer. Evidemment je ne peux pas vous dire que j'ai confiance en ce chiffre, après ce que je vous ai précisé tout à l'heure, mais je le prends momentanément pour bon.

Du salaire minimum interprofessionnel garanti, vous avez fait le salaire minimum interprofessionnel de croissance, avec un relèvement plus grand que celui de la moyenne des salaires. Je vous en félicite.

La mensualisation est également une bonne mesure.

Mais quand M. Messmer dit que le plein emploi est pratiquement atteint, je ne sais pas comment on peut comprendre son propos. Considère-t-il qu'il est impossible d'infléchir une courbe dont l'ascension fut aussi rapide, parce qu'il existerait normalement, sans qu'il le veuille, par la force même des choses, une sorte de volant de chômage ?

Si l'on considère comment se présente le chômage dans les pays d'Europe et comment il a évolué depuis 1963, je ne sais quelle conclusion on peut en tirer. Permettez-moi de vous donner quelques chiffres. Aux Etats-Unis, on compte deux millions et quelques de chômeurs, soit 1 p. 100 de la population, pourcentage à peu près identique à celui de la France. En Italie, il y en a 615.000, et même en tenant compte de ce que le nombre d'habitants est un peu plus élevé que chez nous, le pourcentage de chômage est plus fort ; il est de l'ordre de 1,1 p. 100.

Vous étiez trop jeune, monsieur le secrétaire d'Etat, pour vous souvenir de la situation de l'Italie avant la guerre et de l'émigration dramatique à laquelle étaient réduits les travailleurs italiens, mais peut-être l'avez-vous connue par vos études. En tout cas, je trouve que le nombre de 356.000 chômeurs que je relève est plus faible que celui que citeraient beaucoup d'autres orateurs. Mais je me suis donné pour règle d'être objectif et donc de ne citer que les chiffres publiés par la Communauté européenne.

En ce qui concerne les salaires et le pouvoir d'achat des salariés nous sommes, avec le Luxembourg, je vous l'ai dit, la lanterne rouge. J'ai vu dans la presse, les jolies courbes publiées par l'I. N. S. E. E. sous le titre « Depuis 1964, l'augmentation des salaires en France a été l'une des plus faibles de l'Europe des Six. »

Je voudrais maintenant faire justice de quelque chose que j'ai toujours cru vrai. On m'a appris et j'ai toujours admis que les charges de sécurité sociale de la France étaient plus élevées que celles de ses concurrents, et que c'était là une des raisons pour lesquelles nos exportations étaient difficiles. Si je me réfère toujours aux mêmes sources, je vois qu'en 1970 — et je néglige le Luxembourg, qui est un petit pays — la France a supporté, en pourcentage, les charges sociales les plus faibles. Par rapport au produit national brut, le pourcentage est de 15,8 alors que, pour la Belgique, il est de 16,1 p. 100, pour l'Italie, de 16,8 p. 100, pour l'Allemagne de 17,2 p. 100, et pour les Pays-Bas de 19,1 p. 100. C'était une erreur. Il fallait donc la réparer.

Je pense que vous admettez vous-même, parce que les chiffres parlent, que la situation sociale en France n'est pas brillante, au regard de celle des autres pays de la Communauté.

J'ai lu dans la presse que M. Edgar Faure avait proposé à ses collègues un plan en trois points. Je trouve plaisant que ce soit ceux qui sont en retard qui prennent l'initiative de vouloir être en avance ! (*Sourires.*)

Que proposait M. Edgar Faure ? D'abord, des actions nationalisées liées à des objectifs communautaires. Cela a l'air très vague, mais pas autant qu'il paraît. Sont ainsi prévus : l'égalité des salaires masculins et féminins, le relèvement des bas salaires et l'amélioration de la protection sociale. Ensuite, l'aménagement des procédures pour un meilleur débat social. Enfin, le troisième point, qui est vraiment vague : des actions communautaires. C'est très bien d'avoir préparé un tel plan ;

ce qui est ennuyeux, c'est qu'on aura pas le temps de le mettre en pratique. On fait ce qu'on peut et il convient de se demander quelle politique vous faites.

Je ne vais pas revenir sur ce que je considère comme les erreurs du passé ; vous trouverez cela dans mon rapport sur le VI<sup>e</sup> Plan et je veux abréger.

Je tiens cependant à parler des mesures anti-inflationnistes et à vous rappeler des propos de M. Gingembre tenus lors d'un dîner auquel assistait, à côté de moi, M. Coudé du Foresto, qui en a d'ailleurs dit un mot tout à l'heure. Je crois que vous n'y étiez pas, monsieur le secrétaire d'Etat, mais M. Giscard d'Estaing était présent et il a certainement retenu ces paroles, car il les a écoutées avec beaucoup d'intérêt :

« On connaît maintenant très précisément les intentions de ceux qui veulent une société collectiviste ; on ignore totalement encore le programme des autres. Mais chaque jour voit se grignoter les dernières libertés qui permettent au secteur privé de vivre et aux chefs d'entreprise de gérer économiquement leur entreprise. Ce processus d'étouffement les entreprises indépendantes et du patronat réel, c'est-à-dire de celui qui est responsable financièrement, techniquement et socialement de la marche de son entreprise, s'accélère depuis quelques mois. »

C'est ce qui m'a étonné : une « accélération », dans la période que nous vivons ? (*Sourires.*) Néanmoins, c'est ce qu'a dit M. Gingembre.

Et maintenant, vous allez prendre des mesures anti-inflationnistes. Je connais bien cela, car j'ai eu l'occasion de le faire ayant été fonctionnaire au ministère des finances et des affaires économiques. Presque à toute époque il fallait prendre des mesures de ce type.

Je suis tout à fait d'accord, bien que ce ne soit pas du tout populaire, sur la réduction de la durée des prêts personnels à vingt-quatre mois et sur l'apport personnel obligatoire en matière de logement. J'ai parlé l'autre jour avec un sous-gouverneur de la Banque de France qui nous avait fait l'honneur de venir, salle Médicis, nous présenter un film sur la monnaie. Des mesures comme celles-là sont effectivement anti-inflationnistes, tandis que celles qui touchent globalement le crédit n'ont pas les mêmes effets parce qu'elles tendent à empêcher l'équipement des entreprises, le roulement de leurs affaires. Elles combattent peut-être — mais ce n'est pas sûr — l'inflation d'aujourd'hui, mais elles préparent l'inflation de demain.

La part du crédit à la consommation dans l'ensemble du crédit doit être de 3 ou 4 p. 100. Comme on ne peut pas tout régler en agissant sur le crédit à la consommation, vous prenez des mesures concernant le taux à l'escompte par exemple. Tout le monde sait que cela n'a plus d'intérêt, puisque toutes les banques s'approvisionnent sur le marché monétaire.

Vous avez le système de réserve obligatoire des banques. Peut-être est-ce un reste de mon relativement récent métier de banquier, mais je suis tout à fait contre, alors que je suis tout à fait favorable à l'encadrement du crédit. Lorsque vous imposez à une banque des réserves obligatoires, celle-ci va déposer à la Banque de France une somme X et elle va immédiatement emprunter au marché monétaire la même somme X. Ce système n'a aucun effet déflationniste ; il rend seulement la situation de la banque plus difficile en l'obligeant à bloquer un certain pourcentage de ses dépôts qui ne rapporte pas d'intérêt. C'est une mesure anti-banque, mais ce n'est pas une mesure anti-inflationniste. Nous pourrions en parler longuement.

**M. le président.** Monsieur Filippi, veuillez abréger.

**M. Jean Filippi.** Je désire indiquer quelle est la politique préconisée par le Sénat.

**M. le président.** Vous avez largement dépassé votre temps de parole. Je vous prie de conclure.

**M. Jean Filippi.** Je vais donc conclure en disant que la politique du Sénat est exprimée par les amendements au VI<sup>e</sup> Plan. Voilà une conclusion courte ! (*Sourires.*)

Dans ces amendements, le Sénat a fait une grande part aux problèmes européens ; il n'a pas été suivi par le Gouvernement. Mais peut-être celui-ci n'a-t-il pu suivre le Sénat car, en matière européenne, il n'y a pas décision, mais négociation. Nous consta-

tons qu'il n'y a aucune promotion de la planification européenne, aucune insertion de la stratégie industrielle dans le cadre européen, pas d'intégration économique, ni de création d'une monnaie européenne. L'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun s'est faite sans aucun approfondissement de ce dernier, bien loin de là.

L'Europe unie n'a jamais été un des grands desseins des gouvernements de la V<sup>e</sup> République. Vous avez nourri, bien à tort, messieurs du gouvernement, d'injustes préventions contre les hauts fonctionnaires que l'on appelait des « technocrates apatrides », vis-à-vis desquels vous aviez une attitude d'autant plus défavorable qu'ils étaient Français, alors qu'ils étaient les meilleurs, et que l'un d'eux est d'ailleurs devenu membre du Gouvernement. (*Sourires.*) La récente conférence au sommet n'a vraiment déçu personne; les indifférents n'ont pas été déçus à cause de leur ignorance, et les informés ne l'ont pas été à cause de leur scepticisme raisonné.

Cependant l'Europe des clients et des fournisseurs, l'Europe des banquiers va inéluctablement continuer son chemin mercantile. L'Europe des mystiques est morte, mais celle des politiques — je veux me montrer optimiste — pourrait revivre. J'espère, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous partagez mon sentiment. La condition nécessaire, mais non suffisante, ne se heurte cependant qu'aux objections de la France contre la création d'un Parlement européen, élu au suffrage universel, qui seul peut sauver l'Europe. (*Applaudissements sur les travées socialistes et à gauche.*)

**M. le président.** Je pense que le Sénat voudra suspendre la séance après avoir entendu M. Cluzel à qui je donne maintenant la parole. (*Assentiment.*)

**M. Jean Cluzel.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, des voix plus autorisées et plus compétentes que la mienne sont venues ou viendront à cette tribune exprimer des avis politiques ou techniques sur le projet de loi de finances pour 1973.

Qu'il me soit simplement permis de présenter quelques observations. Elles auront pour thème central le financement des équipements collectifs par l'Etat et par les collectivités locales.

Ces remarques se placent dans le contexte de l'accroissement du prélèvement global sur le produit intérieur brut. M. le rapporteur général, dans un rapport que vous me permettrez de qualifier d'excellent et qui fut unanimement applaudi par notre assemblée, vous a indiqué qu'il fallait ajouter aux prélèvements de l'Etat ceux des collectivités locales. Mais je pense qu'il faut également tenir compte des dépenses et des cotisations consacrées aux besoins sociaux et de santé pour connaître exactement le coût global de ce que les Français consacrent aux équipements collectifs.

Si mes statistiques — puisque nous ferons état de statistiques tout au long de ce débat, et c'est normal — sont exactes, les impôts d'Etat représentent 18,8 p. 100 du produit intérieur brut, auxquels il faut ajouter les 4 p. 100 prélevés par les collectivités locales, et enfin les 14,7 p. 100 consacrés aux besoins sociaux ou de santé. Le pourcentage total du prélèvement sur le produit intérieur brut est donc de 37,5 p. 100.

Or, chacun sait à l'évidence qu'une part importante de ces prélèvements est consacrée aux dépenses de fonctionnement. De surcroît, la progression des dépenses de fonctionnement de l'Etat est de 13,6 p. 100 d'un exercice sur l'autre. Elle est par conséquent plus rapide que la progression du produit intérieur brut. Elle s'exerce donc au détriment des crédits d'équipement. Sans doute faut-il en déceler la cause dans le poids des « services votés ». Par là même se trouvent limités les choix au moment des arbitrages, si bien intentionnés que soient les arbitres!

Mon intervention comportera deux parties, la première concernant la faible croissance des équipements collectifs financés par l'Etat et la seconde la participation des collectivités locales au financement de leurs équipements collectifs.

Examinons en premier lieu la faible croissance des équipements collectifs financés par l'Etat. Ainsi que l'a fait remarquer M. le rapporteur général, l'ensemble des dépenses civiles d'équipement s'élève à 21,3 p. 100 du budget, y compris le fonds d'action conjoncturelle.

Quelles remarques peut-on présenter à ce sujet? Le fonds d'action conjoncturelle appelle des observations de deux ordres.

En premier lieu, le fonctionnement de cet organisme empêche les collectivités locales de prévoir avec précision les crédits dont elles pourront disposer en cours d'année.

En second lieu, connaissant l'accroissement de la masse monétaire en une année — 19 p. 100 — je ne suis pas persuadé que le ralentissement ou la croissance des dépenses d'équipement soit un moyen suffisant de lutter contre l'inflation ou au contraire de la favoriser. Par contre, je suis certain que la réduction de ces dépenses d'équipement retarde à la fois le progrès économique et le progrès social de notre pays.

Venons-en maintenant à la répartition de ces crédits. Déduction faite du secteur des P. et T. et de celui des autoroutes pour lesquels un effort important a été prévu, la progression des équipements publics en valeur sera pour les autres postes de 8,4 p. 100 en 1973 ce qui limitera, à environ 2 p. 100 la progression en volume compte tenu de la hausse des prix. C'est pourquoi nous avons quelque droit à estimer que la croissance des équipements publics sera faible en 1973.

Allons plus avant dans cette étude. Les comparaisons faites entre les lois de finances de 1973 et de 1972 — même en intégrant le fonds d'action conjoncturelle dans ces calculs — aboutissent aux augmentations suivantes d'un exercice sur l'autre : autoroutes, plus 46,5 p. 100 ; télécommunications, plus 27 p. 100 ; santé, plus 46 p. 100. Il est honnête de reconnaître ce qui est favorable. Mais : agriculture, plus 7,8 p. 100 ; éducation nationale, plus 7,7 p. 100 ; jeunesse et sports, plus 8,7 p. 100.

Il faut bien sûr opérer des choix et l'on ne peut tout entreprendre en même temps. Mais il faut observer que ces trois derniers secteurs — agriculture, éducation nationale, jeunesse et sports — étaient reconnus comme prioritaires par le VI<sup>e</sup> Plan! Nous notons là une distorsion entre les objectifs que s'est fixés la nation et les réalités du budget tel qu'il nous est proposé.

En conclusion, il faut souligner un fait extrêmement grave : entre 1968 et 1972, la formation brute de capital fixe des administrations a augmenté seulement de 25,4 p. 100 en volume, alors que la production intérieure brute augmentait dans le même temps seulement de 27,9 p. 100. Par conséquent un effort considérable doit être entrepris sinon à ce budget, en tout cas au moyen des budgets ultérieurs pour rattraper ce retard car il est grave pour les équipements collectifs de notre pays.

J'en arrive à la deuxième partie de mon intervention relative à la charge des collectivités locales dans le financement des équipements publics.

Les collectivités locales réalisent — on le sait — 60 p. 100 des investissements publics. C'est ce qui explique qu'actuellement environ les deux tiers du montant des nouveaux emprunts sont consacrés, en fait, au remboursement des anciens. Le problème des relations entre les collectivités locales et l'Etat est par conséquent posé, d'une part à propos des subventions reçues de l'Etat, d'autre part à propos de la T. V. A. payée à l'Etat sur les travaux d'équipement des collectivités locales.

Nous nous rendons ainsi compte qu'il y a sans cesse interférences de l'Etat aux collectivités locales et des collectivités locales à l'Etat. Reprenant ces deux idées, je traiterai tout d'abord des subventions.

Si l'on se réfère à notre rapporteur général, citant d'Alembert, on pourrait avancer qu'une étude critique, pour être parfaitement valable, doit être totalement honnête. C'est pourquoi il faut reconnaître un fait incontestable : celui de l'importance de l'accroissement rapide du versement représentatif de la taxe sur les salaires. Il est juste de le reconnaître. Mais si l'on tient compte de la hausse des prix, le volume total des subventions a plutôt tendance à diminuer. Il y a eu, certes, une augmentation, de 1972 sur 1971, du volume global des subventions de l'ordre de 19 p. 100. Mais si l'on tient compte de la croissance moyenne de 1968 à 1971, l'on constate qu'elle n'a été que de 4 p. 100. Par conséquent, 1972 doit s'entendre comme formant un rattrapage sur le retard pris au cours des quatre exercices précédents.

Il faut savoir également que, parmi ces subventions, près de la moitié proviennent de l'éducation nationale, pour les constructions de bâtiments. Mais il faut observer, fait également préoccupant, que les dépenses sociales mises à la charge des collectivités locales sont, elles aussi, en augmentation rapide. En effet, les pourcentages d'accroissement au sein du budget social de la nation étaient, de 1972 sur 1971, de 11,1 p. 100 pour l'Etat et de 14 p. 100 pour les collectivités locales, par

l'effet d'un transfert de charges sociales de l'Etat vers les collectivités locales. Il n'est pas douteux que ce mouvement se poursuivra l'an prochain.

Après les subventions, la T. V. A. Pour assurer le financement de leurs dépenses d'équipement, les collectivités locales sont amenées à faire appel, et de plus en plus largement, à l'emprunt. Elles augmentent par conséquent considérablement leur pression fiscale — notre rapporteur général l'a rappelé tout à l'heure — mais, contrairement à ce qui se passe pour l'Etat, leurs impôts sont pour les contribuables de plus en plus lourds. Pourquoi ? C'est en grande partie parce que le système fiscal auquel doivent recourir ces collectivités locales est moins bien adapté, moins moderne et surtout tient moins compte de l'évolution de la production et de l'évolution des prix que n'en tient compte la fiscalité de l'Etat.

C'est pourquoi s'expliquent parfaitement deux revendications essentielles, liées l'une à l'autre parce qu'elles concernent toutes deux cette fiscalité locale : la patente est critiquée par les patentables et la T. V. A. par les maires, j'entends la T. V. A. payée sur les dépenses d'équipements des communes.

Pour des raisons de technique fiscale, il n'est sans doute pas possible de supprimer la T. V. A. sur les travaux d'équipement financés par les collectivités locales...

**M. Pierre Brousse.** Pourquoi pas ?

**M. Jean Cluzel.** ... du moins pourrait-elle leur être remboursée...

**M. Roger Delagnes.** C'est pareil !

**M. Jean Cluzel.** ... sous une forme ou sous une autre, et pour deux raisons : d'abord parce qu'un équipement collectif ne procure à l'évidence aucun profit à la collectivité qui le finance ; ensuite parce que, si l'Etat supporte la T. V. A. sur les travaux effectués pour son compte — argument souvent avancé, mais qui n'a pas de valeur — ce n'est pour lui qu'un jeu d'écriture. L'Etat se fait facturer la T. V. A. par son fournisseur, c'est vrai, mais il récupère aussitôt la totalité de la somme formant T. V. A. et c'est donc pour lui une affaire blanche. Il n'en est pas de même pour les collectivités locales, et c'est là tout le problème !

Si la T. V. A. est un impôt techniquement satisfaisant, son application actuelle n'entraîne pas moins une anomalie, plus exactement une injustice au détriment des collectivités locales. Il faut donc prévoir le reversement par l'Etat du montant de la T. V. A. acquittée par les collectivités locales sur leurs dépenses d'équipement collectif afin de leur permettre — c'est le seul objectif, il n'en est pas d'autre ! — de faire face à leurs responsabilités.

En conclusion, je tirerai simplement, sous forme de propositions, les enseignements d'une série d'observations que j'ai cru devoir présenter. Ces propositions seront au nombre de quatre.

Premièrement, le volume des équipements collectifs financés par l'Etat n'est pas entièrement satisfaisant et, par ailleurs, un effort doit être fait dans les budgets ultérieurs pour réduire les conséquences du poids des « services votés ».

Deuxièmement, le régime de la patente doit être modifié, dans le cadre d'une réforme des finances locales dont chacun se plaît à reconnaître, hélas ! depuis des années, l'urgence.

Troisièmement, il doit être tenu compte très nettement et très honnêtement dans le niveau global des subventions versées par l'Etat aux collectivités locales du montant de la T. V. A. ayant grevé les dépenses d'équipements collectifs. Ce montant doit leur être reversé sous une forme ou sous une autre.

Quatrièmement, plus généralement devrait être mise en place une meilleure répartition des responsabilités publiques entre l'Etat et les collectivités locales. C'est l'occasion, monsieur le secrétaire d'Etat, de souhaiter la relance des travaux de la commission Pianta.

Telles sont, monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les propositions sur lesquelles je voulais me permettre d'attirer votre attention au début des débats sénatoriaux sur le projet de loi de finances pour 1973. *(Applaudissements sur de nombreuses travées.)*

**M. le président.** Le Sénat voudra certainement suspendre sa séance, comme il l'a envisagé précédemment, pour la reprendre à vingt et une heures trente minutes. *(Assentiment.)*

La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à dix-neuf heures vingt minutes, est reprise à vingt et une heures trente minutes, sous la présidence de M. André Méric.)*

**PRESIDENCE DE M. ANDRE MERIC,**  
vice-président.

**M. le président.** La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion du projet de loi de finances pour 1973.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Tournan.

**M. Henri Tournan.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, au cours des années passées, le ministre de l'économie et des finances avait tenu à exposer devant le Sénat les grandes lignes de sa politique. Quel qu'ait été notre jugement sur les budgets qui nous avaient été alors présentés, nous avions tous apprécié ce geste de courtoisie et de déférence à l'égard de cette assemblée, qui renouait fort opportunément avec une vieille tradition.

Aussi sommes-nous surpris que M. Giscard d'Estaing soit aujourd'hui absent. Nous le regrettons d'autant plus que le présent débat lui eût permis de prononcer, du haut de cette tribune, les paroles énergiques et, nous l'espérons, rassurantes qu'attendent les Français.

Plusieurs sénateurs sur les travées socialistes. Très bien !

**M. Henri Tournan.** En effet, au seuil de cette discussion budgétaire, l'attention du pays se trouve détournée de l'objet même de nos débats par des soucis immédiats et grandissants qu'inspire l'évolution de notre conjoncture économique, laquelle s'accorde d'ailleurs assez mal avec le bilan dressé par le Gouvernement à l'occasion de la présentation du budget.

C'est ainsi que le fascicule budgétaire dénommé « rapport économique et financier », annexé au projet de loi de finances pour 1973, n'échappe pas à l'optimisme qui est de règle dans ce genre de documents et qui semble, cette année, renforcé par la perspective des élections prochaines.

S'appuyant sur les savants et austères travaux de la comptabilité nationale, ce rapport contient de nombreuses données chiffrées et, en particulier, des pourcentages qui, c'est de bonne guerre, sont habilement agencés pour présenter, sous le jour le plus favorable possible, notre situation économique. Notre collègue, M. Filippi, nous en a fait cet après-midi la brillante démonstration.

Or les données chiffrées utilisées ne sont que des ordres de grandeur qui ont un caractère global, des moyennes qui recouvrent des situations très variables.

Quoi qu'il en soit, on ne peut contester que l'expansion s'est poursuivie à un rythme rapide ; mais il s'agit d'une évolution qui n'a cessé de se développer en France depuis la fin de la guerre, à l'exception de rares périodes de stagnation comme celle qui, en 1965, fut marquée par le plan dit de stabilisation. D'ailleurs, le même phénomène de croissance se constate chez la plupart de nos partenaires de la Communauté européenne.

Mais, pour être considérée comme réellement satisfaisante, l'expansion doit, en premier lieu, profiter à ceux qui, par leur intelligence et leur travail, l'ont rendue possible.

En France, à l'heure actuelle, les injustices que l'on observe dans la répartition du revenu national tendent, non à s'estomper, mais à augmenter en même temps que la croissance. Elles peuvent paraître moins choquantes car elles n'ont pas empêché une certaine amélioration du niveau de vie des classes laborieuses ; elles n'en sont pas moins durement ressenties par une opinion publique mieux avertie des problèmes économiques et sociaux.

Aussi optimiste qu'il soit, le tableau brossé par le Gouvernement ne peut cacher les graves motifs d'inquiétude que suscitent la situation de l'emploi et la hausse des prix français qui, l'une et l'autre, lors de la discussion budgétaire de l'année passée, constituaient déjà les points faibles de notre économie.

Dans le rapport déjà cité, il est déclaré que « le plein emploi n'a, en vérité, jamais été soumis à de graves menaces au cours de la période 1969-1972 ». On a peine à partager une vue aussi euphorique alors que le nombre des demandes non satisfaites

est estimé à 380.000 unités, d'autant plus que ce total, corrigé par le coefficient 1,37 de l'I. N. S. E. E., correspond à 520.000 chômeurs, chiffre très sensiblement plus élevé que celui de l'année dernière.

Le rapporteur général du budget à l'Assemblée nationale, M. Sabatier, qui ne peut être soupçonné de dénigrement systématique, reconnaît lui-même que « la courbe des demandes d'emploi non satisfaites a repris un fort mouvement ascendant ; et aussi inscrit-il au débit de votre politique, avec la poussée inflationniste, ce déséquilibre de l'emploi qui ne pourra, selon lui, être résorbé que dans un délai de quelques années. »

On ne saurait se satisfaire d'une perspective aussi lointaine car les problèmes humains soulevés par le chômage, en notre qualité d'élus, nous en connaissons, à longueur d'année, le caractère dramatique.

Qui d'entre nous, mes chers collègues, n'est pas quotidiennement assailli de demandes émanant d'hommes et de femmes qui ont perdu leur emploi et aussi, ce qui est peut-être plus tragique encore, de jeunes qui ne parviennent pas à s'insérer dans la vie active ?

**MM. Abel Gauthier et Charles Alliès.** Très bien !

**M. Henri Tournan.** Quant à l'inflation, on ne peut plus la nier car elle a atteint une ampleur de plus en plus angoissante. Depuis trois ans, les prévisions annoncées sont régulièrement démenties par vos propres indices. Or ceux-ci, ainsi que le soutiennent fort justement les grandes centrales syndicales, ne reflètent que fort imparfaitement les hausses constatées par les ménagères de condition modeste qui ont à faire face aux achats indispensables à la vie de leurs foyers.

Vous expliquez ce glissement de plus en plus rapide des prix par l'augmentation des coûts et vous insistez plus particulièrement sur les hausses de salaires, en rendant ainsi responsables les travailleurs, alors que ce sont eux qui en sont les premières victimes.

En se référant au rapport déjà cité, on constate, en effet, que la hausse moyenne des salaires nominaux serait, en 1972, de 11,2 p. 100, ce qui correspond à peine à l'augmentation du coût de la vie estimé à 6 p. 100 et à l'accroissement de la productivité évalué à 5,5 p. 100.

Les revendications salariales ne sont pas la cause mais la conséquence de l'inflation que vous n'avez pas pu ou voulu freiner. Les relèvements de rémunérations n'interviennent qu'avec un certain retard et les bénéfices des entreprises s'accroissent toujours plus rapidement, en période inflationniste, que le niveau de vie des travailleurs.

En outre, la libre concurrence que vous favorisez — car, pour vous, le seul stimulant valable est le profit — permet aux grosses sociétés capitalistes d'agir à leur guise et de faire disparaître les petites et moyennes entreprises ainsi que de nombreux travailleurs indépendants, artisans, agriculteurs, commerçants, dont vous essayez, bien tardivement, d'apaiser, par des mesures sociales dérisoires, la légitime colère.

**M. Antoine Courrière.** Très juste !

**M. Henri Tournan.** Cette croissance anarchique aboutit donc à un mouvement de concentration qui rassemble tout le pouvoir économique dans les mains de quelques groupes puissants, nationaux et multinationaux, et qui conduit à des monopoles de fait, sans que le moindre contrôle soit exercé sur leurs activités.

Bien au contraire, ces milieux d'affaires exercent, grâce à leur puissance économique et financière, une influence déterminante sur la politique du Gouvernement qui les aide systématiquement au nom du mythe de l'industrialisation à tout prix.

Votre politique, qui se borne à rechercher et à maintenir les « grands équilibres », a échoué puisque vous n'êtes pas parvenus à assurer une certaine stabilité des prix, qui en est un des éléments essentiels.

M. Sabatier, dans son rapport auquel j'ai déjà fait référence, rappelle que « la croissance économique engendre des inégalités dans la répartition de son produit. Dans la mesure où cette croissance ne comporte en elle-même aucun mécanisme régulateur, il est certain qu'une politique volontariste serait susceptible de suppléer à cette carence. »

Telle est bien, en effet, la situation. Mais le changement complet de politique, qui devrait s'imposer d'urgence, vous ne vous y résoudrez pas car vous ne sauriez faire nulle peine, même légère, au monde des affaires dont vous voulez conserver le soutien.

Mais allons plus loin ! Certains résultats, que le Gouvernement se plaît à mettre en évidence, méritent d'être examinés de plus près. Il en est ainsi de l'équilibre retrouvé de notre commerce extérieur qui, en réalité, repose sur un certain nombre d'éléments assez artificiels et de caractère temporaire.

Si certains de nos prix sont devenus compétitifs, c'est en raison, sans doute, des progrès de notre industrie, mais aussi et surtout de la dévaluation d'août 1969, de la réévaluation du mark allemand et de l'alignement de fait du franc français commercial sur le dollar américain. Mais l'inflation, qui est en général plus forte chez nous que chez nos principaux partenaires commerciaux, tend à réduire cet avantage.

En outre, il ne faut pas oublier que, parmi nos exportations, figurent d'importantes ventes d'armes, motivées, notamment, par une politique d'aide à certains gouvernements étrangers qui ne pourra être indéfiniment poursuivie.

Enfin, nos exportations de produits agricoles, qui constituent un poste important de nos ventes à l'étranger, ne peuvent s'effectuer que grâce aux versements compensatoires de la Communauté par l'entremise du F. E. O. G. A.

La conjoncture internationale, actuellement favorable au développement de nos exportations, ne doit pas nous détourner de nos efforts pour parvenir à une compétitivité véritable de notre économie avec celle des pays les plus industrialisés. Or, la modernisation de notre économie, si hautement souhaitable, voit son rythme de développement se ralentir en raison de l'inflation qui pénalise les dépenses à moyen terme au profit de celles à court terme. Le taux de progression des investissements tend à diminuer et, selon l'I. N. S. E. E., le point le plus bas du cycle d'investissements productifs des entreprises privées pourrait bien être atteint en 1973.

Une telle évolution paraît d'autant plus préoccupante que ladite année 1973 devrait coïncider avec la reprise généralisée des économies européennes. Or, sans capacités nouvelles de production, la France risque d'être plongée dans une situation d'inflation par la demande, que d'ailleurs vous semblez de nouveau craindre depuis quelque temps, si on en juge par les mesures prises pour réduire les possibilités de crédit des banques.

Si l'économie française, quant à ses perspectives, appelle un jugement très réservé, peut-être en va-t-il différemment pour le projet de budget de 1973 qui, selon M. le ministre de l'économie et des finances serait à la fois sérieux, scrupuleux, austère et volontaire. Plutôt que de discuter du bien-fondé de ces qualificatifs élogieux que leur décerne son auteur, nous préférons mettre l'accent sur le principe qui nous paraît définir la politique budgétaire actuelle bien que, dans la pratique, son application ne soit pas toujours aussi stricte qu'on l'affirme.

Or, ce principe, qui découle de conceptions libérales, et que, par conséquent, nous ne pouvons, pour notre part, approuver, est très clairement exposé dans le rapport économique et financier. Je cite : « Le budget de l'Etat doit demeurer neutre, à la fois par son équilibre et par la progression de ses masses. Il ne doit exercer aucun effet d'entraînement, ni de freinage. » C'est à cette préoccupation première que répond le projet de loi de finances.

En vertu de cette conception quelque peu dogmatique, le taux de progression des dépenses publiques de 1973 par rapport à 1972 a été aligné sur le taux prévu d'accroissement en valeur du produit intérieur brut, à savoir 11,2 p. 100.

En réalité, cette modération de la progression des dépenses publiques s'explique par l'importante réduction des opérations à caractère temporaire qui traduit la volonté du Gouvernement, conformément à son optique libérale, de désengager le Trésor pour un certain nombre d'opérations de prêts qui concernent essentiellement les entreprises nationales et sont abondonnées au marché financier.

Ainsi parvient-on à maintenir en 1973 la pression fiscale résultant du financement des dépenses de l'Etat à un taux un peu inférieur à celui de l'année en cours.

Mais cette modération relative de la pression fiscale, dont le Gouvernement fait tant de bruit, n'a, en réalité, par grande signification. Car ce qui importe, c'est la totalité des prélève-

ments obligatoires supportés par notre économie. Or, ceux-ci progressent en raison de l'augmentation des cotisations sociales et des impôts locaux.

Il s'agit, dans ce dernier cas, de la nécessité où se trouvent les communes et les départements d'accroître les centimes mis en recouvrement en raison des charges nouvelles résultant principalement des transferts effectués à leur détriment par l'Etat des tâches qui lui incombent.

**M. Antoine Courrière.** Très bien !

**M. Henri Tournan.** A ce premier volet de la politique de débudgétisation, dénoncée depuis plusieurs années par le Sénat, défenseur naturel des collectivités locales, s'ajoute un second consistant à transférer au secteur privé des tâches antérieurement remplies par l'Etat, telles que la construction des autoroutes et l'extension du réseau de télécommunications, pratique contre laquelle nous ne cesserons de protester.

Le vrai débat, dont découle la politique économique et financière à promouvoir, se situe non dans la recherche d'un taux de pression fiscale idéal — il n'en existe d'ailleurs pas, l'impôt n'étant jamais consenti sans réticence — mais dans le rôle qu'il convient de reconnaître à l'Etat et aux collectivités publiques et dans les modifications à apporter à notre système fiscal de plus en plus contraire à l'équité.

Le budget de 1973 est en principe équilibré mais, ainsi qu'on l'a constaté dans les années précédentes, cet équilibre budgétaire n'a pas suffi à empêcher un glissement des prix beaucoup plus important qu'il n'était prévu. L'inflation paraît bien due, pour une large part, au développement rapide de la masse monétaire, c'est-à-dire des crédits à court terme injectés dans l'économie sans contrôle sérieux de leur utilité réelle. Dans la lettre qu'il a adressée récemment à M. le gouverneur de la Banque de France, M. le ministre de l'économie et des finances exprime d'ailleurs ce point de vue après l'avoir, il est vrai, longtemps contesté.

La notion d'équilibre budgétaire, dont nous ne nions d'ailleurs pas la valeur, et le principe du maintien de la pression fiscale à son niveau antérieur paraissent être surtout destinés à servir d'argument, sinon de prétexte, au Gouvernement pour ôter au Parlement toute possibilité de modifier le projet de budget qui lui est soumis. Ainsi, la discussion budgétaire tend à conserver son caractère académique et ne suscite plus guère d'intérêt pour l'opinion.

D'ailleurs, la répartition des dépenses ordinaires ne peut subir que des modifications assez minimes car il n'est possible d'agir que sur les mesures nouvelles qui ne représentent, en 1973, qu'un peu plus de 11,5 p. 100 de l'ensemble des crédits prévus, le reste étant constitué par les services votés.

Malgré ces sujétions étroites, les décisions à prendre en matière budgétaire sont importantes car elles permettent d'apprécier les orientations qui seront données à l'action gouvernementale au cours de l'année à venir.

Parmi les dépenses civiles ordinaires, les moyens des services qui comprennent la rémunération des agents de l'Etat et les pensions de retraite s'accroissent de 13,5 p. 100 en 1973.

En réalité, défalcation faite des mesures acquises, les mesures nouvelles ne représentent, en 1973, que 53 p. 100 des crédits nouveaux et, sur cette dotation, sont imputées les dépenses qui doivent permettre de faire face aux créations d'emplois qui sont d'ailleurs de l'ordre de 36.000 unités au cours de 1973. Aussi la provision figurant au budget des charges communes pour la revalorisation des traitements et des pensions ne représente-t-elle, en définitive, qu'un peu plus du quart de l'accroissement des crédits des moyens des services.

On peut prévoir sans risque d'erreur que ce crédit sera très insuffisant pour assurer aux serviteurs de l'Etat un pouvoir d'achat comparable à celui des salariés du secteur privé.

En 1972, la rémunération des fonctionnaires a connu des augmentations échelonnées tout au long de l'année qui atteignent présentement 6 p. 100, ce qui correspond à peu près à la hausse des prix intervenue au cours de la période considérée.

Compte tenu de la promesse faite par M. le Premier ministre, la hausse des rémunérations serait, en 1972, de l'ordre de 7,5 p. 100 dans la fonction publique, alors que la hausse moyenne des salaires dans le secteur privé serait de 11 p. 100.

Le pouvoir d'achat des fonctionnaires tend donc à se dégrader par rapport à celui des autres travailleurs salariés. Aussi ne doit-on pas être surpris de leur profond mécontentement qui ne manquera pas, de se manifester dans les prochains mois par des grèves ou autres manifestations de toute espèce.

Il en est de même des retraités dont les pensions sont calculées sur les traitements d'activité, compte non tenu de l'indemnité de résidence. Or, l'intégration de cette indemnité dans le traitement budgétaire, dont le principe est admis d'ailleurs depuis déjà longtemps, ne s'effectue qu'à un rythme d'une lenteur absolument inacceptable.

Alors que le Gouvernement parle à tout propos de concertation, les organisations syndicales se plaignent de n'avoir même pas été consultées, avant que ne soient arrêtés les crédits nouveaux inscrits au budget des charges communes pour 1973, et destinés au relèvement des rémunérations. Une telle manière de procéder ne permet aucune exploration des besoins réels de la fonction publique.

S'il est un secteur du budget qui doit retenir toute notre attention, c'est bien celui des dépenses civiles en capital, c'est-à-dire des équipements publics.

Pendant plusieurs années nous avons regretté l'insuffisance des dotations prévues, car l'équilibre budgétaire, que vous considérez comme un dogme, n'a jamais été obtenu qu'en sacrifiant les investissements publics.

Toutefois, en 1972, nous l'avons constaté volontiers, un certain changement était intervenu dans ce domaine et les dépenses civiles en capital s'étaient notablement accrues, qu'il s'agisse des crédits de paiement ou des autorisations de programme, bien que certaines d'entre elles concernant, par exemple, les autoroutes et les télécommunications, aient été transférées au secteur privé.

Or, dans le projet de budget qui nous est présenté, les investissements voient leur importance relative de nouveau décroître, puisque les crédits de paiement qui leur sont affectés ne progressent que de 9 p. 100 alors que la masse budgétaire, ainsi que nous l'avons déjà noté, s'accroît de 11,2 p. 100. Quant aux autorisations de programme, elles n'augmentent que de 6,5 p. 100, mais, en fait, elles restent stationnaires, compte tenu de la hausse prévisible des prix tout au cours de l'année.

Sans doute, le Gouvernement, pour tenter de désarmer la critique qu'un tel revirement ne manque pas de susciter, a-t-il prévu que les autorisations de programme inscrites au budget pourront s'accroître des crédits bloqués au fonds d'action conjoncturelle, l'accroissement de ces autorisations passant ainsi à 16 p. 100 dans l'éventualité d'un déblocage de la totalité de ces crédits.

Ce fonds, créé en 1969 et dont nous avons alors critiqué l'institution parce qu'il dessaisit le Parlement de son droit de contrôle des dépenses publiques...

**M. Antoine Courrière.** Surtout en période électorale !

**M. Henri Tournan.** ... avait été supprimé en 1972. Il réapparaît donc en 1973, mais il y a tout lieu de penser que, dans la conjoncture inflationniste actuelle, aucun crédit ne sera débloqué en cours d'exercice.

Les crédits d'engagement destinés aux équipements collectifs augmentent seulement en volume de 5,9 p. 100 alors qu'il aurait fallu une progression de 18 p. 100 pour respecter les objectifs du VI<sup>e</sup> Plan.

Nous ne pouvons que regretter ce nouveau coup de frein aux investissements publics qui commande l'amélioration des conditions de la vie collective des Français et dont personne aujourd'hui ne conteste l'intérêt prioritaire pour la nation.

Mais cette constatation, en soi désolante, apparaît particulièrement choquante lorsqu'on examine les dépenses militaires prévues pour 1973, non certes, les dépenses ordinaires qui augmentent de 10,1 p. 100, mais les dépenses militaires en capital qui s'accroissent en crédits de paiement de 13,7 p. 100 contre 9 p. 100 pour les dépenses civiles correspondantes, certains investissements comme ceux qui concernent l'éducation nationale diminuant même par rapport à ceux de l'année en cours.

Ainsi, la priorité des priorités est donnée aux armements conformément à la doctrine en honneur sous la V<sup>e</sup> République qui a fait de l'arme nucléaire le symbole de sa politique d'indépendance et de grandeur.

**M. Abel Gauthier.** Bravo !

**M. Henri Tournan.** Il n'est pas dans notre intention de rapeler les arguments qui ont été si souvent développés contre cette orientation, qui est illusoire et néfaste. Mais nous devons de constater qu'on persiste à lui sacrifier tant de besoins dont la satisfaction s'impose d'urgence pour faire de notre pays une nation moderne, soucieuse du développement culturel et du bien-être de sa population.

A ce propos, d'ailleurs, nous observons qu'un renfort inattendu nous est apporté par un député U. D. R., M. Le Theule, qui, dans son rapport sur les crédits militaires, fait reproche au Gouvernement de ne pas soumettre au Parlement les plans d'équipements qui fixent les nouveaux objectifs de notre défense.

Ainsi, nous trouvons-nous en bonne compagnie lorsque nous dénonçons la désinvolture avec laquelle le pouvoir traite les représentants de la nation. Les élections qui approchent offriront, nous en sommes sûrs, aux citoyens, l'occasion de tirer par leur vote les conclusions qui s'imposent.

L'examen de la loi de finances permet d'apprécier la politique fiscale du Gouvernement pour l'année à venir. Or, les quelques mesures nouvelles prises en ce domaine s'inspirent d'immédiates préoccupations électorales et ne sauraient constituer l'amorce de véritables réformes.

Les impôts perçus par l'Etat en 1967 représentaient 20,9 p. 100 de la production intérieure brute ; en 1973, ils n'en représentent plus que 18,8 p. 100, ce qui correspond à un manque à gagner important d'environ 20 milliards de francs.

Ainsi que le faisait remarquer M. Jean Boissonnat dans un récent numéro de la revue *Expansion*, « avec une telle somme, il eût été possible de créer bien des logements, des hôpitaux, des écoles, des moyens de transport... ».

On préfère serrer les dépenses de l'Etat qui profiteraient aux faibles plutôt que d'alourdir les charges que supporteraient les forts. Le plan social que le Gouvernement se sent obligé de présenter apparaît au mieux comme l'expression d'un remords. Il corrige dans la marge une orientation de fond qui n'est pas remise en cause.

Malgré quelques aménagements fiscaux dérisoires — nous proposerons sans illusion un certain nombre d'amendements dans ce domaine — le système fiscal français demeure toujours aussi injuste. La part relative des impôts indirects dans l'ensemble des ressources publiques tend même encore à augmenter en 1973.

Le produit des taxes sur le chiffre d'affaires qui représentait 46,8 p. 100 des rentrées fiscales de l'Etat en 1970 s'élèverait, selon les prévisions, à 48,8 p. 100 en 1973. Il y a là une orientation contre laquelle nous tenons à protester, d'autant plus qu'aucune diminution du taux de la T. V. A. n'est prévue pour les produits de consommation courante.

Une telle mesure aurait pu, en effet, réduire sensiblement la pénalisation de fait que supportent les catégories les plus pauvres de la population et en particulier les familles nombreuses de condition modeste ; elle aurait rapproché la France, sur le plan fiscal, de ses partenaires européens qui ont des taux de T. V. A. beaucoup moins lourds.

Parmi les impôts directs, on constate que ceux qui sont assis sur les revenus des personnes augmentent beaucoup plus rapidement que ceux qu'acquittent les sociétés qui disposent de nombreux privilèges fiscaux.

Pour 1973, le produit des impôts sur les sociétés demeure très inférieur à celui de l'impôt sur les revenus dont la majeure partie est payée par les salariés, malgré quelques mesures prises en faveur de certaines catégories d'entre eux.

D'une manière générale, les charges fiscales directes des entreprises demeureront en 1973 presque inchangées, soit une augmentation de 3 p. 100, alors que leurs activités augmenteront en valeur de 11,3 p. 100 et leur épargne brute de 12,8 p. 100.

D'autre part, l'égalité des citoyens devant l'impôt ne s'accorde pas de mesures exceptionnelles qui, à l'intérieur d'un régime fiscal déterminé, accroissent l'inégalité des contribuables, alors que ces mesures ont été prises pour des motifs prétendument économiques. C'est ainsi que de nombreuses dispo-

sitions adoptées pour favoriser l'épargne et la construction ne profitent généralement qu'aux titulaires de revenus élevés, aux catégories sociales privilégiées.

Il apparaît donc bien que la fiscalité française demeure une fiscalité de classe.

Il est facile, dira-t-on, de critiquer ; ce qu'il faut, c'est proposer une politique nouvelle. L'opposition en a bien conscience et c'est pourquoi elle s'est mise d'accord sur un programme commun.

Nous n'entendons pas développer les grandes lignes de ce programme, car tel n'est pas l'objet du présent débat. Cependant, pour couper court à toute polémique de la part des représentants de la majorité sur ce que nous entendons proposer au pays à l'occasion des élections législatives, nous rappellerons simplement quelques remarques faites au sujet du programme commun de la gauche par M. Edgar Faure, membre de l'U. D. R. et du présent Gouvernement, et reproduites dans le numéro du 22 octobre du *Nouvel Observateur*.

« Dans le programme commun, il n'y a pas d'extravagances notables. J'y décèle un goût du compromis, de la conciliation... Regardez les nationalisations, elles sont finalement limitées et pas plus impressionnantes que celles de la Libération. »

Une telle caution devrait nous garantir contre la campagne de dénigrement qu'on cherche à développer dans le pays pour détourner l'attention d'une situation inflationniste alarmante.

N'ayant aucune responsabilité dans l'évolution dangereuse qui se précipite, nous remplissons notre devoir en dénonçant l'inaction du Gouvernement qui ne parvient pas à se décider à agir sur les prix par les mesures d'autorité qui s'imposent d'urgence et paraît miser sur le bon vouloir des milieux d'affaires.

En repoussant à plus tard l'adoption de telles mesures, il espère sans doute éviter le mécontentement de ceux qui le soutiennent et ainsi passer au mieux le cap des élections.

Mais pourra-t-il attendre encore trois ou quatre mois ? C'est peu probable car, si l'inflation n'est pas promptement freinée, la croissance de notre économie sera compromise et en particulier celle nécessaire de nos exportations pour maintenir l'équilibre de nos échanges avec l'étranger.

La preuve est faite que l'équilibre comptable du budget de l'Etat ne saurait, à lui seul, tenir lieu de politique économique et financière.

Ce budget n'est pas, malgré vos affirmations, monsieur le secrétaire d'Etat, un budget de rigueur. C'est un budget qui s'efforce de heurter le moins possible les différentes couches de la population et de désarmer ici et là les nombreux mécontentements que votre politique a suscités et accumulés.

Il demeure dans la ligne de ceux qui l'ont précédé et que nous avons repoussés. Il est même en retrait dans certains secteurs, comme celui des équipements collectifs, sur le budget de l'année dernière.

Soucieux des intérêts de la nation, nous nous sommes efforcés d'être mesurés dans nos critiques. Nous souhaitons que la crise actuelle soit surmontée, mais nous savons que, même si vous y parveniez, la politique que vous êtes condamné à poursuivre ne saurait conduire à cette démocratie économique sans laquelle il n'est pas, à nos yeux, de démocratie véritable.

En votant contre, les socialistes ont conscience, tout en restant logiques avec eux-mêmes, d'interpréter fidèlement les aspirations des travailleurs qui — ils n'en doutent pas — leur feront confiance en février ou mars prochain. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Eric Bousch.

**M. Jean-Eric Bousch.** Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la situation économique et financière de la France est, à notre avis, à court terme et à moyen terme, bonne.

En effet, le produit national brut a augmenté à un rythme, en volume, de plus de 5,6 p. 100 alors que la production industrielle s'est accrue de plus de 6 p. 100 d'une année sur l'autre. Aucun des grands pays développés, à part le Japon et tout récemment seulement les Etats-Unis, ne connaît actuellement un

taux d'expansion du même ordre ou supérieur à celui-là. Le rythme de nos exportations, celui des investissements productifs privés et le développement de la consommation ont été les facteurs essentiels de cette expansion. Malgré des importations accrues du fait même de cette expansion, la couverture de nos importations par nos exportations a été largement assurée. Quant à la demande intérieure, elle a dépassé toutes les prévisions.

Seule ombre au tableau : la hausse des prix. Grâce à la bonne conjoncture, la hausse des salaires et des rémunérations s'est établie au niveau supérieur de 11 p. 100 environ. Compte tenu d'une hausse annuelle des prix de l'ordre de 6 p. 100, il en est résulté, en moyenne, une augmentation du pouvoir d'achat de 5 p. 100 environ.

Mais, dans le même temps, la masse monétaire augmentait dans des proportions considérables — près de 19 p. 100 — plaçant la France en tête des pays de la Communauté à cet égard, tandis que le volume des crédits à l'économie s'accroissait de façon très importante, soit plus de 22 p. 100. Il en résulta une hausse des prix encore aggravée par l'enracinement des comportements inflationnistes des Français.

Si l'accélération de l'activité économique continuait sur la lancée actuelle, il deviendrait de plus en plus difficile, dans les mois à venir, de répondre à l'accroissement de la demande avec les capacités techniques actuellement disponibles. Des tensions ne manqueraient pas de se manifester, même sur le marché de l'emploi.

Il convient donc de chercher à reculer les limites physiques de l'expansion possible de la production pour conserver une marge permettant de satisfaire à l'accroissement de la demande globale à un rythme compatible avec une croissance équilibrée à moyen terme.

Le renforcement des capacités de production ne va pas sans transformation des structures. Les investissements doivent donc être développés avec l'objectif de remédier aux déséquilibres régionaux dans la répartition du potentiel de main-d'œuvre et des capacités techniques de production. L'expansion devrait profiter davantage aux régions moins développées, comme cela était le cas dans un passé récent. De même, la formation et la réadaptation professionnelles auront à jouer un rôle important quant à la création des emplois nécessaires dans les secteurs d'activité vers lesquels s'orientera principalement l'extension de la demande.

La maîtrise des tensions inflationnistes dépendra aussi de l'évolution structurelle des finances publiques, mais la persistance de certaines tendances enregistrées cette année risque d'entraîner le processus inflationniste sans que, pour autant, votre politique budgétaire, monsieur le secrétaire d'Etat, puisse atteindre tous les objectifs prévus, en particulier ceux que nous nous sommes fixés en matière d'équipements collectifs.

Devant une telle situation, la Communauté économique européenne a demandé que la hausse des prix soit ramenée dans tous les Etats de la Communauté, puisque le phénomène est européen et mondial, à un niveau plus compatible avec les possibilités de l'expansion. Un tel résultat ne peut être obtenu que si les pouvoirs publics et les groupes économiques et sociaux consentent un effort collectif de modération, si la concertation et la participation permettent d'éclairer les partenaires sociaux sur les réalités des possibilités d'amélioration de l'expansion.

La reprise des investissements des entreprises en 1973, le développement prévisible des exportations accentueront l'expansion de la demande. On peut donc redouter un renforcement de ces tensions inflationnistes ainsi que l'éventuelle détérioration du solde de notre balance extérieure. Une politique vigilante, voire restrictive, monsieur le secrétaire d'Etat, s'imposera dans certains secteurs.

D'où — on le comprend — une certaine augmentation des taux d'intérêt résultant des décisions prises par M. le ministre de l'économie et des finances, mais dans la mesure seulement où cette augmentation ne favorisera pas l'afflux de capitaux indésirables. Des mesures destinées à favoriser l'épargne s'imposeront également car elles concourront à modérer la demande des ménages.

Dans ce cadre, la Communauté économique européenne a souhaité que les finances publiques ne donnent pas, en 1973, d'impulsion supplémentaire à la croissance de la demande. L'objectif imposé aux Etats membres de la Communauté consiste à leur demander d'élaborer une loi de finances en équilibre où

les dépenses publiques ne croissent pas plus vite que la production intérieure brute, ce qui semble d'ailleurs être le cas pour le budget que vous avez établi, puisque cette croissance se monte à 11,2 p. 100. Mais les limitations nécessaires devraient principalement porter sur les achats courants de biens et de services, sur les opérations de prêts et d'avances, de manière à permettre une croissance proportionnellement plus grande des dépenses d'investissement et de certaines dépenses de consommation prioritaires.

On comprend que dans ce contexte, la défense de l'équilibre global vous ait conduit à faire en sorte que les mesures d'allègement fiscal, en particulier en matière d'impôt sur le revenu des personnes physiques, ne dépassent pas certaines limites. Mais la hausse des prix ne pourra être contenue que si l'augmentation des rémunérations — et M. le ministre des finances a insisté à l'Assemblée nationale sur le fait qu'il ne s'agissait pas seulement du S. M. I. C. mais de l'ensemble des rémunérations — ne se développe pas à un rythme trop rapide.

En présence des recommandations auxquelles j'ai fait allusion tout à l'heure, le Gouvernement a établi un projet de budget qui répond très largement aux impératifs de la situation.

Si l'hypothèse retenue pour l'accroissement des investissements productifs est réalisée, le plein emploi sera probablement largement assuré, malgré un écart persistant entre les demandes et les offres d'emploi qui restera important. Je pense que le nombre de chômeurs diminuera encore l'année prochaine, sauf là où l'adaptation aux besoins n'est pas assurée du fait d'une insuffisante formation professionnelle.

Encore ce que l'on entend par le terme « chômeur » mériterait-il d'être précisé ; de même ce que l'on entend par le « nombre des chômeurs » mériterait-il quelques explications. En effet, avant que n'existent l'agence de l'emploi et les organismes qui ont recensé le nombre réel des chômeurs, ou ne savait pas exactement, parmi les personnes cherchant un emploi, combien pouvaient effectivement être considérées en état de chômage dans ce pays. Aujourd'hui, la situation est beaucoup mieux connue et, de ce fait, nous pouvons apprécier, non pas en valeur absolue, mais en variation, les fluctuations de la demande et de l'offre d'emploi.

Le développement de l'économie sera encore facilité par le fait que le nombre des personnes actives va encore augmenter l'année prochaine. Il dépassera vraisemblablement pour la première fois le chiffre de 21.500.000. Certes ce développement de l'économie a entraîné et entraînera encore des bouleversements des structures économiques ; mais il n'en reste pas moins vrai que, grâce à lui, en quatre années, la consommation a augmenté, la production a augmenté et le niveau de vie des Français a augmenté dans des proportions notables.

Pour préserver ce développement favorable, il faut donc combattre l'inflation. La lutte doit être engagée sur tous les fronts. (Très bien !)

Les prix industriels n'ont pas, eux, augmenté dans de trop fortes proportions ; par contre, les prix alimentaires ont connu une croissance excessive. Nous avons tous, délibérément, accepté une révision des prix agricoles pour réaliser, il faut le dire, l'indispensable redressement souhaité du niveau de vie du monde rural par rapport à celui du monde des travailleurs des autres catégories.

Tout le monde reconnaît que les répercussions de cette augmentation des prix des produits agricoles sur les prix alimentaires est excessive. La cause réside, il faut le dire et le ministre des finances l'a rappelé à l'Assemblée nationale, dans le changement des parités monétaires et dans les vicissitudes bien connues de la distribution en France. Pourtant, si les agriculteurs ont bénéficié au départ d'un certain rattrapage, le niveau général des prix a lentement mais sûrement rejoint celui des prix agricoles et effacé les rattrapages intervenus au départ.

Le problème est délicat. Il ne se pose pas seulement chez nous, mais encore dans tous les pays de la Communauté. Sa solution est européenne. Un freinage trop brutal de la demande provoquerait du chômage. L'économie n'en irait pas mieux pour autant. Je pense que personne ici ne souhaite une telle action. Une réduction excessive de la masse monétaire ne résoudra pas non plus les problèmes.

M. le ministre des finances et vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, avez mis en route des mesures souples, qui conduisent certes à un renchérissement modéré du taux de l'argent : vous avez fait appel à la technique très efficace des réserves obligatoires constituées auprès de l'institut d'émission. Cette formule, qui a été critiquée cet après-midi à cette tribune, est

néanmoins la seule qui permette, selon moi, de limiter l'expansion de la masse monétaire sans revenir à l'encadrement du crédit.

Une politique monétaire prudente est donc nécessaire, mais elle ne sera pas suffisante. Il faut dans le même temps que soient mobilisées rapidement toutes les productions disponibles. Il faut que dans les secteurs alimentaire et agricole soit assuré un équilibre des marchés, en particulier là où l'offre est insuffisante. Voilà pour la situation économique générale.

En ce qui concerne les recettes, leur montant a atteint un niveau exceptionnel de 252 milliards de francs, soit une augmentation de 12 p. 100. Les recettes proprement fiscales sont en augmentation. D'après l'hypothèse économique, elles proviennent d'une progression de 11 p. 100 des revenus individuels, d'une progression de 6 p. 100 des bénéfices imposables des sociétés et d'une progression de 11,2 p. 100 de la production intérieure en valeur entre 1972 et 1973.

En vertu de cette hypothèse, une plus-value de l'ordre de 18 milliards serait dégagée du seul fait de l'expansion économique, la législation demeurant inchangée.

Mais le Gouvernement a voulu apporter un certain nombre de modifications pour tenir compte de la situation de certaines catégories. Les allègements proposés concernent : le relèvement des limites des tranches du barème de l'impôt sur le revenu, pour éviter ou éliminer les effets de la dégradation monétaire, la réalisation d'une seconde étape du rapprochement des conditions d'imposition des non-salariés et des salariés par intégration de la réduction des trois points nouveaux en faveur des titulaires de revenus non salariaux.

Vous avez pu ainsi dire, tant ici qu'à l'Assemblée nationale, que pour la première fois de leur histoire, les Français avaient un seul et même barème pour l'impôt sur le revenu. C'est vrai, monsieur le secrétaire d'Etat, mais il n'en reste pas moins que du fait de la modulation de l'ouverture des tranches, les cadres font les frais actuellement de la dégradation monétaire et si vous avez supprimé les majorations exceptionnelles d'imposition, celles-ci sont réintroduites du fait du relèvement des limites des tranches d'imposition modulées de 2,7 à 6,5 p. 100.

A ces allègements correspond un ensemble de mesures concernant le paiement des acomptes provisionnels. Elles conduisent à une perte de recettes importante, de 2,5 milliards de francs. Cette perte de recettes sera couverte par l'augmentation de l'impôt sur les sociétés, par la révision de certaines provisions bancaires et par une hausse modérée du prix de l'essence et du supercarburant à partir du 1<sup>er</sup> juin.

En commission des finances, monsieur le secrétaire d'Etat, nous avons envisagé l'application de cette hausse à compter du 1<sup>er</sup> janvier pour pouvoir couvrir d'autres dépenses ; mais cette idée a été très vite abandonnée.

Pour faire face à l'augmentation des allocations en faveur des personnes âgées, la vignette a été quelque peu augmentée. A ce propos, je voudrais rappeler que si la vignette rapporte une somme importante, près de deux milliards de francs, le budget apporte une somme presque équivalente. L'exonération d'impôt pour les catégories les plus modestes à hauteur de 9.500 francs apportera une satisfaction importante à ceux qui ont des ressources proches du S. M. I. C. Pour intéressantes que soient ces mesures, monsieur le secrétaire d'Etat, elles sont néanmoins d'une prudence extrême et nous eussions souhaité que l'effort en faveur des personnes âgées et retraitées soit plus sensible.

La réduction de moitié du taux de la taxe applicable aux contrats d'assurance contre l'incendie, le règlement du problème de l'imposition des revenus des agents d'assurance ont aussi un aspect positif.

La lutte contre la fraude a rapporté l'an dernier, près de deux milliards. Elle rapportera encore davantage cette année. A ce propos, si la justice fiscale exige que les contrôles soient poursuivis, nous demandons qu'ils soient faits dans des conditions normales. Nous espérons que les règles que le ministre des finances a envisagé d'édicter et dont il a même cité des exemples à l'Assemblée nationale, soient pleinement appliquées par ceux qui ont charge et mission d'effectuer les contrôles et les rappels correspondant aux redressements fiscaux effectués à cette occasion.

Quant aux ressources des collectivités locales, monsieur le secrétaire d'Etat, une somme importante — 14,2 milliards de francs — est prévue au titre du versement représentatif de la taxe sur les salaires, soit 14,1 p. 100 de plus que l'an dernier.

Egalement 320 millions de francs sont prévus au titre de compensation de la taxe sur les spectacles. Par contre — et on l'a rappelé nombre de fois à cette tribune — les collectivités locales continueront à payer cette année encore la T. V. A.

Le ministre des finances a promis à l'Assemblée nationale que le problème des finances locales serait traité par la mise en place d'une réforme de la patente en 1974. Nous espérons que cet engagement sera tenu. Avec certains de mes collègues je me permets de rappeler ici un engagement pris dans le domaine de la fiscalité par M. le ministre de l'intérieur, à la suite d'une intervention faite par mon collègue M. Schmitt et moi-même sur la répartition du produit de la patente entre les communes intéressées par l'implantation d'industries nouvelles. Qu'il me soit permis de rappeler que si promesse a été faite d'étudier le problème, à cette heure, en tout cas, nous ne sommes pas informés des résultats de cette étude. Nous vous demandons, monsieur le secrétaire d'Etat, de nous en tenir informés et nous vous prions de bien vouloir faire part à M. le ministre de l'intérieur que nous ne manquerons pas de lui demander ce qu'il est advenu de cette étude.

Je rappellerai aussi que si l'Etat, vous l'avez dit cet après-midi, est heureux d'avoir allégé les charges de la dette, les collectivités locales, elles, faute de financement, s'endettent davantage d'année en année, car elles doivent faire face à un volume croissant de dépenses pour assurer les investissements qui leur sont imposés ainsi qu'aux charges qui leur incombent du fait de leur participation à certains investissements réalisés avec le concours de l'Etat. Ainsi, à l'heure actuelle se pose pour beaucoup de communes le problème de l'arrêt des investissements.

**M. Louis Talamoni.** Il ne faut pas voter le budget !

**M. Jean-Eric Bousch.** Les dépenses de votre budget sont en accroissement d'environ 12 p. 100.

En 1973, ce ne sont pas les investissements publics civils qui seront les moteurs de l'activité économique puisque leur progression n'est que de 9 p. 100. C'est essentiellement, nous l'avons dit, le commerce avec l'étranger et la consommation des ménages qui maintiendront la croissance à son très haut niveau.

Les dépenses civiles passent de 130 milliards de francs à 147,8 milliards de francs, soit une progression de 13,6 p. 100 en valeur relative. En valeur absolue, cette progression est de 17,8 milliards.

Les dépenses afférentes aux moyens des services progressent de 8,8 millions. A concurrence de 4,2 milliards, soit 47 p. 100 de leur montant, les crédits supplémentaires correspondent à des mesures acquises : extension en année pleine des améliorations des rémunérations des fonctionnaires, répercussion de ces augmentations sur les pensions.

Les mesures nouvelles, qui sont du même ordre de grandeur, puisqu'elles s'élèvent à 4,6 milliards de francs, vont à la réévaluation des rémunérations publiques, au renforcement des moyens de l'éducation nationale pour la création d'emplois nouveaux, au renforcement des moyens de la police, des services financiers, de l'informatique et au renforcement des moyens de la justice. Au total 36.188 emplois nouveaux seront créés et, de ce fait, la fonction publique aura un effectif de 1.292.900 unités. C'est lourd, peut-être trop lourd. Mais peut-on le regretter, puisque la plus grande partie de ces agents participent à l'effort d'éducation et sont attachés au ministère de l'éducation nationale ?

Les interventions publiques sont en augmentation de 10,8 p. 100. Les principales portent sur les services votés, à savoir : l'aide médicale, l'application du rapport constant aux anciens combattants, la participation de l'Etat aux régimes spéciaux de sécurité sociale, l'aide aux travailleurs privés d'emploi, les primes à la construction, les bons et emprunts de la caisse de crédit agricole, les subventions obligatoires aux communes et les bourses d'études.

Parmi les mesures nouvelles, les crédits destinés aux interventions économiques sont en augmentation sensible. La subvention aux Houillères nationales passe à 1.748 millions de francs, celle allouée à la Régie autonome des transports parisiens à 831 millions de francs et celle attribuée à la Société nationale des chemins de fer français atteint à nouveau le chiffre record de 5.724 millions de francs.

Les interventions sociales sont majorées de plus de 2 milliards de francs. Les crédits les plus importants sont destinés aux commerçants et artisans pour l'équilibre de leur régime d'assu-

rance sociale, aux agriculteurs pour le Fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles — F. A. S. A. S. A. — et le Budget annexe des prestations sociales agricoles — B. A. P. S. A. — aux anciens combattants, aux personnes âgées, aux handicapés, aux rentiers viagers, aux locataires à petit revenu, aux travailleurs privés d'emploi et aux retraités assujettis à des régimes spéciaux.

L'action en faveur de la formation professionnelle reçoit, elle aussi, des crédits sérieusement majorés. Même la coopération bénéficie de cette augmentation, et nous avons enregistré avec grande satisfaction les déclarations faites à ce sujet par M. le Président de la République au cours de son voyage en Afrique.

Les subventions d'éducation se ressentent des mesures prises en faveur des transports scolaires et de la formation des infirmières qui est devenue totalement gratuite.

Le budget d'équipement, après les augmentations sensibles enregistrées en 1972, connaîtra un développement plus modeste. Le Gouvernement a rétabli un fonds d'action conjoncturelle doté de 2.300 millions francs de crédits en autorisations de programme. Priorité a été donnée cette année, non plus à l'impératif industriel, mais davantage aux actions concernant l'homme, et en particulier aux crédits affectés à la qualité de la vie.

C'est ainsi que les crédits destinés à la politique de la santé sont augmentés sérieusement et que, pour la première fois, apparaissent des dotations sensibles pour l'environnement.

Les crédits du logement, de l'urbanisme et toutes les actions relatives à l'insertion des hommes dans la vie professionnelle sont majorés, ce dont nous nous réjouissons particulièrement.

Parmi les dépenses d'équipement, il convient de citer tout spécialement l'effort consenti en faveur des postes et télécommunications : plus de 5 milliards de francs sont consacrés aux télécommunications. Une tranche complémentaire de 2 milliards 160 millions de francs sera financée par appel aux fonds privés. La dotation du Fonds spécial d'investissement routier est en augmentation sensible et dépassera, en 1973, 3 milliards de francs. Nous constatons cependant que la tranche urbaine et la tranche communale sont une fois de plus sacrifiées. S'agissant de crédits modestes, cette limitation, je dirai l'écrasement progressif de ces deux tranches, ne sont compris par personne.

En revanche, les crédits affectés aux routes et aux autoroutes atteindront un chiffre jamais atteint jusqu'alors : plus de 6.300 millions de francs.

Si les crédits de l'éducation nationale restent les plus importants de ce budget, ils marquent néanmoins, pour la première fois, une certaine stabilité. Ce qui nous paraît plus grave, c'est la limitation des crédits consacrés à l'équipement sportif. Celui-ci étant souvent lié à l'éducation nationale, le fossé entre la progression des implantations d'écoles nouvelles, de collèges d'enseignement secondaire, d'universités et l'équipement sportif se creuse de plus en plus. Nous vous demandons instamment d'examiner la possibilité d'augmenter les crédits de l'équipement sportif afin que ce retard puisse, dans un temps appréciable, être comblé.

En résumé, monsieur le secrétaire d'Etat, ce budget est néanmoins un bon budget. (*Exclamations sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. Jean Bardol.** Il est excellent !

**M. Jean-Eric Bousch.** Il apportera des satisfactions concrètes à de nombreuses catégories de Français, je le dis avec force. Mais l'équilibre ne sera assuré que si l'expansion se poursuit et, en particulier, si la balance du commerce extérieur se maintient à un niveau favorable. C'est le sort de la France, nation de plus en plus industrialisée ; c'est aussi le sort de nos partenaires du Marché commun. Pour maintenir l'expansion, le développement des exportations est indispensable et la hausse des prix doit être contenue dans des limites raisonnables.

Il appartiendra donc au Gouvernement de faire appel à tous les Français de bonne volonté pour soutenir ses efforts en la matière. La réussite de ces efforts conditionnera l'amélioration du sort de tous les Français et, en particulier, celui des plus déshérités.

**M. Jean Bardol.** Oh !

**M. Jean-Eric Bousch.** En quatre années, le niveau de vie des Français a augmenté de près de 25 p. 100.

**M. Jean Bardol.** C'est comique !

**M. Jean-Eric Bousch.** La poursuite de ce progrès appelle solidarité et continuité dans l'effort.

Aussi, pour soutenir votre effort, monsieur le secrétaire d'Etat, nous voterons ce budget malgré certaines insuffisances, malgré certaines critiques toujours faciles, malgré aussi la modicité des possibilités d'intervention laissées au Parlement. Si, à l'Assemblée nationale, vous avez permis une marge d'intervention de l'ordre de 200 millions de francs, ce qui représente un millième des crédits de votre budget...

**M. Jean Bardol.** C'est de la rigolade ! (*Exclamations sur les travées de l'union des démocrates pour la République.*)

**M. le président.** Monsieur Bardol, M. Bousch arrive au terme de son exposé ; je vous prie de l'écouter.

**M. Jean-Eric Bousch.** ... au Sénat, cette marge est beaucoup moins importante.

Ces possibilités sont modestes, mais je dis avec force qu'il y va de l'avenir du pays. Le Sénat, dans sa grande majorité j'en suis sûr, comme chaque fois qu'il est question de l'avenir du pays, fera l'effort nécessaire et soutiendra le Gouvernement pour que le sort de tous les Français connaisse, grâce à ce budget de 1973, une nouvelle amélioration. (*Applaudissements sur les travées de l'union des démocrates pour la République et sur quelques travées à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Boscary-Monsservin.

**M. Roland Boscary-Monsservin.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, à la suite d'une circonstance que je déplore, mais qui, j'en suis sûr, trouvera une explication satisfaisante, pour un sénateur qui, sans équivoque aucune, appartient à la majorité et, mieux encore, à la philosophie politique de M. le ministre des finances, n'y a-t-il pas risque de se trouver à ce jour et à cette heure au Sénat dans une position quelque peu inconfortable ? Il n'en est rien, d'une part, parce que j'ai le sentiment très net que M. le ministre des finances sera très heureux de se trouver au Sénat à un moment important de la discussion, d'autre part et surtout, parce que s'il m'est donné de ne participer que depuis un temps relativement bref aux travaux de cette assemblée j'ai déjà pu constater, et avec quelle satisfaction, à quelle hauteur de vue et à quelle objectivité elle savait situer ses discussions.

Le budget est une affirmation de volonté politique non pas abstraite, mais prenant appui sur des chiffres, c'est-à-dire aussi concrète que possible, face à une réalité faite d'exigences contradictoires et que, cependant, il faut à tout prix concilier.

Tout budget est un arbitrage et, par-là même, un compromis. Tout à l'heure, monsieur le rapporteur général, vous avez prononcé une phrase qui m'a beaucoup frappé. Pouvait-on faire mieux, avez-vous indiqué dans votre conclusion ? Je traduis dans une forme différente, mais qui s'inspire de la même ligne de pensée : « parce que c'est un compromis, le budget, quels que soient les résultats qui nous sont présentés, ne peut en aucune manière satisfaire pleinement et totalement nos esprits ». Dans un budget, tout est question de relativité. C'est un élément que nous devrions, les uns et les autres, avoir en tête lorsqu'il nous appartiendra de prendre une décision définitive à propos de ce budget.

Le budget, ai-je dit, est un compromis : compromis entre les diverses prétentions du moment, entre le présent et le devenir, dans les rapports de l'homme pris en lui-même comme une entité propre avec la société dans laquelle il s'intègre. Qu'est-ce que l'homme est en droit d'attendre de la société ? Quel sacrifice doit-il consentir à son profit ?

Le chiffre total des dépenses de ce budget, 252 milliards de francs, et le chiffre total des recettes, 252 milliards de francs également — la quasi-totalité de ces recettes provenant de l'impôt — nous fournissent la réponse à ces questions.

La production intérieure brute a crû, entre 1972 et 1973, de 11,2 p. 100. Relisez tous les écrits d'économistes et de financiers. Rappelez-vous les conférences auxquelles vous avez pu assister en la matière ; tout le monde est d'accord : un budget est bon lorsqu'il y a parallélisme entre la production intérieure brute et l'ensemble du budget. Dans le budget dont nous discutons

aujourd'hui, nous devons bien le reconnaître, il y a un paralélisme total : accroissement du budget, 11,2 p. 100, accroissement de la production intérieure brute, 11,2 p. 100.

Un autre sujet nous intéresse : la pression fiscale. Son niveau par rapport à la production intérieure brute, charges des collectivités locales comprises — sur ce point, monsieur le secrétaire d'Etat, j'aurai peut-être besoin, lorsque vous monterez à cette tribune, d'un certain nombre de précisions complémentaires — est à l'heure actuelle de 21,1 p. 100, par conséquent en diminution. Pourquoi ? Parce que vous avez, sur le plan des impôts directs, apporté un certain nombre d'aménagements concernant le niveau des tranches en prévoyant une réduction de 5 p. 100 pour l'ensemble des salariés et même en modifiant les conditions dans lesquelles doit être payé l'impôt provisionnel. Il reste — car il faut s'efforcer d'être aussi objectif que possible — que la progression de nos recettes sera due à l'augmentation du produit de la T. V. A.

Pour les optimistes, nous sommes en état d'expansion continue, ce dont évidemment nous devons nous féliciter. Pour les pessimistes, il se pose une question qui, je l'avoue, doit retenir toute notre attention : la proportion qui existe actuellement entre nos impôts directs et impôts indirects est-elle valable ? Je pense qu'elle devra faire l'objet d'un débat très largement ouvert, mais, d'ores et déjà, je verse au débat deux observations.

Etant donné le caractère très général de la T. V. A. et la formule tout de même très moderne qu'elle comporte, peut-on l'assimiler à l'ancien impôt indirect que nous considérons comme l'impôt des ménages ? N'est-il pas intervenu une transformation quant à sa nature qui ne nous permet pas de suivre jusqu'au bout le raisonnement auquel il était fait tout à l'heure allusion ?

Par ailleurs, nous savons tous que si le taux des impôts directs atteint une proportion excessive, nous risquons de déboucher sur un malthusianisme de l'initiative et de l'effort, ce qui, en définitive, serait essentiellement regrettable pour notre économie.

J'ai ajouté ensuite qu'un budget est un compromis, un compromis entre le présent et le devenir. Cela nous amène à examiner plus attentivement le rapport existant entre le budget de fonctionnement et le budget d'investissement.

Tout de suite, je glisse une observation : est-il valable de comparer budget d'investissement et budget de fonctionnement, et cela sur plusieurs années ? En effet, il peut parfaitement arriver que, certaines années, au regard des crédits de tel ou tel ministère, il soit de très bonne politique de majorer la part des crédits d'investissement tandis que, d'autres années, toujours pour les mêmes ministères, ce ne sont plus les crédits d'investissement qu'il convient de favoriser, mais bien les crédits de fonctionnement.

Un exemple me vient tout de suite à l'esprit : celui du budget de l'éducation nationale. Pour le fonctionnement de ce ministère nous trouvons, dans le cadre des mesures nouvelles, une somme de 800 millions de francs, ce qui n'est pas négligeable — 80 milliards d'anciens francs — destinée à gager des créations d'emploi : 4.000 qui ont déjà été ouverts au titre de l'année 1972 et 17.000 qui le seront en 1973.

Vous nous apportez par là, monsieur le secrétaire d'Etat, la démonstration éclatante que vous entendez faire un effort considérable pour le fonctionnement du ministère de l'éducation nationale.

Par contre, le budget d'investissement nous apparaît sous un jour moins favorable, je dirai même infiniment moins favorable, mais je pense que, raisonnablement, on peut trouver à cela une explication valable.

Dans les dernières années, nous avons eu affaire à un afflux considérable de jeunes dans nos écoles et dans nos facultés ; il a fallu construire très vite et beaucoup. Nous avons majoré, à ce moment-là, au maximum nos crédits d'investissement. Aujourd'hui, il semble que nous soyons arrivés au point le plus haut de la marée, que celle-ci soit quelque peu étale. Les recteurs indiquent même dans leurs rapports qu'on commence à enregistrer une diminution des effectifs. Il paraît alors tout à fait logique d'inverser quelque peu la politique, de consacrer moins à la construction et peut-être davantage aux maîtres. (*Interruptions sur les travées socialistes.*) C'est la formule que vous avez choisie.

M'exprimant autrement, je pourrais dire — et c'est une image — qu'au point où nous en sommes il vaut mieux nationaliser un nombre beaucoup plus important de collèges d'enseigne-

ment général ou de collèges d'enseignement secondaire que d'augmenter notre capital en constructions étant donné l'évolution de nos effectifs.

J'en reviens à ma comparaison des crédits de fonctionnement et d'investissement, et j'apporte un certain nombre de précisions.

En ce qui concerne les investissements, nous pourrions être quelque peu inquiets. Tandis que la progression du budget de fonctionnement atteint 13,5 p. 100, celle du budget d'investissement s'élève à 9 p. 100 pour les crédits de paiement et seulement à 6,50 p. 100 pour les autorisations de programme.

L'effort réalisé en matière d'investissement est représenté non par les crédits de paiement, mais par les autorisations de programme, ou mieux — car la nuance est tout de même importante — par les engagements de travaux. Or, pour l'année 1973, les crédits d'investissement résultent des autorisations de programme qui figurent dans votre budget, et aussi, pour un certain nombre de secteurs lourds, des crédits privés. En effet, vous faites appel à ces derniers pour les P. T. T., les routes et un certain nombre de secteurs nationalisés.

J'entendais tout à l'heure, à cette tribune, un des orateurs qui m'ont précédé dire : « Nous n'admettons pas que vous fassiez appel aux crédits privés pour réaliser un certain nombre d'équipements à caractère public ». Je suis au regret de répondre que je ne partage pas du tout cet avis. En effet, au point où nous en sommes, l'Etat se doit de rechercher, par tous moyens, la possibilité de déboucher sur certaines réalisations. Je vais même plus loin : je trouve que la présentation de votre budget est tout à fait correcte car, en définitive, vous supprimez la dette flottante. (*Rires sur les travées socialistes.*) Vous amenuisez considérablement la dette intérieure et la dette extérieure de l'Etat. Nous enregistrons, par exemple, une diminution de 600 millions de la dette flottante, ce qui me paraît excellent.

Dès lors, vous estimez bon, sur le plus général de l'Etat, d'accorder à plusieurs secteurs particuliers dotés d'un budget annexe ou d'un compte spécialisé, ou encore à diverses entreprises nationalisées une sorte d'autonomie allant jusqu'à leur permettre de faire appel à l'épargne. On pourrait discuter indéfiniment sur ce point. Ce n'est pas une question d'école, mais un problème de caractère politique. A cet égard, je pense que vous êtes dans le vrai et je ne saurais vous condamner.

Il résulte de tout cela que pour le engagements de travaux, la majoration est de 11 p. 100, sans les crédits du fonds d'action conjoncturelle, et de 18 p. 100 si l'on en tient compte.

Un autre élément pourrait attirer notre attention : où en sommes-nous par rapport au VI<sup>e</sup> Plan ?

Si nous voulions suivre la cadence prévue, nous devons retenir le chiffre de 25 milliards, dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler l'hypothèse basse et de 26 milliards dans l'hypothèse haute. Or on trouve dans votre budget, pour les deux voies que je viens d'indiquer, un total d'engagements de travaux de 25,5 milliards de francs, ce qui, par conséquent, me paraît absolument correct.

J'aborde maintenant les dépenses de fonctionnement qui accusent une progression de l'ordre de 13,5 p. 100.

On pourrait discuter sur l'exactitude de ce chiffre parce qu'il peut varier selon que les remboursements d'impôt à un titre quelconque sont considérés comme des dépenses ou comme des diminutions de recettes.

Le Sénat notera que sur ces dépenses de fonctionnement, augmentées de 13,5 p. 100, 4.200 millions sont consacrés aux mesures nouvelles. Celles-ci intéressent des secteurs qui doivent tout de même retenir toute notre attention, car il s'agit de la recherche scientifique, de la justice, de la sécurité dans la navigation aérienne, sans compter le chapitre — on y a fait allusion tout à l'heure — relatif à la majoration des rémunérations publiques.

Ici, monsieur le secrétaire d'Etat, je présente une observation de caractère général. Autrefois, dans nos campagnes, un nombre important de jeunes se précipitaient vers le secteur public, sachant pertinemment que les rémunérations qu'ils y percevaient seraient nettement inférieures à celles du secteur privé, mais ils y étaient incités surtout parce que le secteur public leur assurait une sécurité totale et sur le plan de l'emploi et sur le plan de leurs vieux jours. Par contre, le secteur privé présentait de multiples aléas ; d'aucuns disaient que le secteur privé, c'était un peu l'aventure, aussi bien pour le salarié que pour celui qui travaille à son compte ; par contre, si le secteur privé n'offrait absolument aucune sécurité, ni quant à l'emploi ni quant aux vieux jours, les rémunérations étaient nettement supérieures.

Or, votre gouvernement — le Sénat doit en prendre nettement conscience — accomplit présentement un effort considérable pour que les deux secteurs progressent parallèlement. Vous amorcez un progrès important en ce qui concerne la sécurité de l'emploi dans le secteur privé — les textes législatifs qui nous sont actuellement soumis à cet égard en témoignent — de même que sur le plan des garanties sociales.

Le budget fait apparaître des transferts très importants permettant à certains régimes en difficulté d'assurer des retraites correctes et de servir des prestations maladie correctes en échange de cotisations raisonnables ou, en tout cas, acceptables. (*Murmures à gauche.*)

Un effort appréciable est donc accompli pour que cette notion d'insécurité disparaisse progressivement du secteur privé; en dépit des doutes exprimés sur certains bancs — la perfection n'est pas de ce monde — je suis sûr que nous arriverons à des résultats positifs. Il y a dans votre budget l'amorce des résultats que nous attendons.

J'ai dit, enfin, que votre budget est un compromis entre un certain nombre d'exigences toutes aussi impérieuses les unes que les autres, toutes aussi dignes d'intérêt, mais qu'on ne peut satisfaire en même temps. Il y a un problème de choix.

En ce qui concerne les investissements, vous ne pouvez pas tout faire et vous avez choisi un certain nombre de secteurs qui nous apparaissent comme absolument essentiels, notamment les télécommunications et les routes. Rejoignant une observation faite par certains de nos collègues, je reconnais que vous faites un très gros effort sur les autoroutes et sur les routes nationales.

**M. Roger Delagnes.** On les passe aux départements !

**M. Roger Gaudon.** Et au secteur privé !

**M. Roland Boscardy-Monsservin.** ... mais je regrette que les crédits concernant les routes vicinales ne subissent pas la progression qui, normalement, aurait dû être la leur.

J'entends bien que, grâce à l'effort des municipalités, les routes vicinales sont à l'heure actuelle presque en meilleur état que les routes nationales, mais je ne considère pas comme de bonne politique de laisser les routes nationales en léger retard.

Vous favorisez donc certains secteurs que vous considérez comme essentiels : les routes, les télécommunications et, reprenant une expression de M. le rapporteur général incluse dans son rapport écrit, vous attachez une importance considérable aux investissements qui font la qualité de la vie.

Sont ainsi prioritaires dans votre budget : la santé, le logement, l'urbanisme, et un secteur auquel je tiens beaucoup, la formation professionnelle. Mais vous avez été obligé de faire un choix, et l'on peut, sur ce choix, avoir telle appréciation que l'on voudra dans une assemblée où chacun est évidemment libre de sa pensée et de son appréciation. Quant à moi, j'estime qu'à partir du moment où vous étiez obligé de choisir, vous avez fait un choix valable.

En ce qui concerne les crédits de fonctionnement, vous avez également été obligé de choisir. Dans votre budget de fonctionnement, les interventions ont une grande importance. Parmi les interventions à caractère économique, je pense qu'on n'aurait pas dû maintenir les interventions au profit de certaines grandes entreprises nationalisées; nous avions en effet décidé depuis longtemps qu'elles devraient essayer de tourner par leurs propres moyens. Mais si l'on fait preuve de bonne foi, on doit reconnaître qu'en ce qui concerne les interventions sociales, alors que nous avions l'an dernier 400 millions, nous trouvons cette année 2.030 millions; elles sont multipliées par 5.

Quand j'étais tout jeune, j'avais un maître qui disait : « Quand tu verras quelqu'un qui fait une action, cherche toujours l'interprétation qui lui est la plus favorable. » D'aucuns ont pu dire que les interventions sociales sont « électorales ». Je préfère, monsieur le secrétaire d'Etat, chercher l'interprétation qui vous est la plus favorable. C'est pourquoi j'enregistre que vous multipliez par cinq les crédits qui sont consacrés aux interventions sociales et je vois dans cette mesure l'amorce d'une politique qui traduit la volonté qu'on a tout à l'heure évoquée à cette tribune lorsqu'on a dit — avec raison — que l'évolution industrielle, c'était très bien, mais que cela creusait le fossé existant entre les déshérités et les autres. Certes, l'expansion nous est indispensable; elle nous apporte incontestablement, sur le plan général, une amélioration de standing mais, dans le même

temps, elle rend beaucoup plus difficile la situation de ceux qui ne peuvent suivre cette expansion. Cela vise des quantités de catégories sociales, qu'il s'agisse de ceux qui sont touchés par l'âge ou de ceux qui, sur le plan professionnel, exercent une activité qu'il est extrêmement difficile, pour ne pas dire quasi impossible, d'adapter.

Il convient par conséquent de procéder — et sur ce point je suis formel — à un transfert de revenus. Les bénéficiaires de l'expansion doivent savoir consentir les sacrifices nécessaires en faveur des victimes de cette expansion. C'est vrai pour les individus, monsieur le secrétaire d'Etat, et c'est aussi vrai pour les régions. Vous avez amorcé cette politique dans votre budget en forçant sur les interventions à caractère social. Je pense que cela est très valable.

J'en ai terminé, monsieur le secrétaire d'Etat, avec l'examen de votre budget, mais mon exposé manquerait d'objectivité si je ne signalais deux points noirs : les collectivités locales et la hausse du coût de la vie.

En ce qui concerne les collectivités locales — cela ne peut plus être discuté — si vous arrivez à ne pas majorer le taux de vos impôts, nous sommes obligés, nous, dans les municipalités et dans les conseils généraux, de majorer considérablement le nombre des centimes additionnels. Il faudra que cela aussi fasse l'objet d'un très vaste débat, mais venant en déduction de ce qui pourrait vous être reproché, il faut rappeler à cette assemblée que le versement qui remplace l'ancienne taxe sur les salaires a crû dans une proportion considérable.

Je ne voudrais pas provoquer les protestations de mes collègues, mais je connais un certain nombre de villes — car il faut reconnaître que les villes étaient peut-être avantagées, surtout celles percevant la taxe locale — qui tirent leurs recettes, dans une proportion qui varie entre 60 et 70 p. 100, de la taxe sur les salaires. C'est là un élément que cette assemblée ne peut pas perdre de vue.

En outre, monsieur le secrétaire d'Etat, quand vous nous soumettez ce problème des collectivités locales, il faudra tenir compte du fait que nous, collectivités locales, nous tenons à notre autonomie. Nous ne vous permettrons donc pas de venir régler nos finances. Nous dépenserons ce que bon nous semble et ce sont nos électeurs qui nous jugeront. C'est là un élément qui, dans le débat qui s'ouvrira très prochainement, je l'espère, devra être pris en considération.

Je voudrais, monsieur le secrétaire d'Etat, vous faire une troisième observation. Je me demande si, lorsque nous avons voté la formule d'attribution de la taxe sur les salaires, nous n'avons pas pris une décision qui prête, dans une certaine mesure, à critique. Nous avons dit : la taxe sur les salaires servira pour partie de garantie à la taxe locale et, pour partie, par attribution directe, nous ferons des versements correspondant à la taxe que la commune ou le département percevront sur ce qu'il est convenu d'appeler l'ensemble des dépenses de ménage. C'est nous, législateurs, qui avons voté le texte disant que le versement représentatif de la taxe sur les salaires sera effectué aux collectivités locales — l'expression n'est peut-être pas tout à fait juste, mais elle a sa portée — en fonction du nombre des centimes qu'elles auront votés. Une course s'instaure alors entre les communes, les conseils généraux, qui ne veulent pas se sentir en état d'infériorité par rapport à leurs voisins dans le cadre de l'attribution de la taxe représentative de la taxe sur les salaires.

Enfin, il y a le fameux problème de la hausse des prix. On en a beaucoup parlé. Je le dis tout net : je ne vous tiens pas pour responsable, car chacun sait que l'inflation a touché tous les pays du monde. Rappelons-nous la crise du dollar, la crise de la livre ! Nous savons aussi combien l'Allemagne s'efforce de lutter contre la hausse du coût de la vie. Le problème est donc plus international que national. Nous savons combien est étroit le chemin de crêtes entre un versant « expansion », mais aussi « inflation », et un autre versant « déflation », mais aussi « récession ». Il existe tout de même un problème, monsieur le secrétaire d'Etat.

Voici ma conclusion générale. Je voterai ce budget. Je pense qu'un certain nombre de mes amis républicains indépendants le voteront aussi, parce que, dans ce budget, vous avez eu à faire un certain nombre de choix que je considère comme valables. Mais je ne saurais trop vous recommander la vigilance.

M. le ministre des finances et vous-même émettez, sûrement à juste titre, la prétention d'être classés parmi les ministres des finances qui font preuve d'orthodoxie et de correction

dans la manière dont ils établissent leur budget. Vous êtes, monsieur le secrétaire d'Etat, devant un Sénat, qui, depuis des décennies, a, lui aussi, établi une tradition d'orthodoxie et de stabilité financière. Cette tradition de stabilité et d'orthodoxie financière a été défendue par de très grands présidents de la commission des finances et de très grands rapporteurs de cette même commission. Tous nos collègues ici présents ont le souvenir d'un de nos derniers rapporteurs généraux et président de la commission des finances qui avait marqué singulièrement cette assemblée. Je pense qu'il est bon que je termine les quelques mots que j'adresse au Sénat en faisant cette dernière observation et en rappelant cette mémoire, car, en définitive, ce rappel donne sa pleine signification aux observations que j'ai présentées. (*Applaudissements à droite et sur les travées de l'U. D. R.*)

**M. le président.** La parole est à M. Blin.

**M. Maurice Blin.** Monsieur le secrétaire d'Etat, vous nous avez rappelé les mérites de votre budget. Certains ne sont guère contestables et je ne crois pas qu'il y ait lieu de les sous-estimer.

Pour la quatrième année consécutive, votre budget sera en équilibre. Vous vous êtes ainsi conformé aux recommandations des communautés européennes et je pense que vous y avez quelque mérite.

Vous avez par ailleurs pris l'engagement de maintenir l'accroissement des dépenses publiques au niveau de celui de la production intérieure brute. Dans la période où nous sommes, cette stricte orthodoxie financière apparaît comme un défi. Vous avez pu vous octroyer ce luxe parce que vous y étiez porté par une forte croissance économique. Grâce à elle, le rendement de l'impôt a été élevé.

Fait non moins important, notre balance commerciale est devenue excédentaire. C'est un fait trop nouveau pour ne pas être souligné ici. Le mérite en revient d'abord, je pense, au dynamisme des industriels français et plus spécialement à l'ardeur de ceux qui ont saisi l'occasion de circonstances exceptionnelles, à savoir la dévaluation du franc en 1969 et la réévaluation du mark qui a suivi.

Encore fallait-il que cette occasion fut créée. M. le ministre des finances y a pris une bonne part et, de cela aussi, il faut lui donner acte. Mais je voudrais m'interroger devant vous sur le contenu réel de cet équilibre comptable, c'est-à-dire sur la réalité économique et sociale qu'il suppose et qu'il masque en même temps.

Ce bilan économique et financier de la nation, que vous avez voulu, comme il est bien naturel, le plus brillant possible, est-il solide, est-il durable, le doit-on pour l'essentiel aux structures d'une économie définitivement assainie, ou au contraire s'agit-il d'une sorte de coupe instantanée, satisfaisante sans doute, mais passagère et quelque peu artificielle faite pour la circonstance dans le devenir de notre économie ? Je penche volontiers pour la seconde hypothèse et ce sont, me semble-t-il, les propres propos de M. le ministre des finances qui m'y poussent.

Très franchement, vous avez reconnu, monsieur le secrétaire d'Etat, que l'inflation est en passe de devenir une ombre sérieuse sur le tableau que vous nous avez tracé. Elle sera donc, en 1972, de 6 p. 100 et certainement supérieure l'année prochaine. Mais ce qui est surtout grave, c'est que son taux dépasse actuellement de loin le taux moyen de la croissance économique réelle. J'entends bien qu'il s'est agi jusqu'ici d'une inflation par les coûts plus que par la demande et qu'elle a été presque générale en Europe. Vous souhaiteriez donc nous convaincre que vous n'y êtes pour rien.

Eh bien ! de cela, je ne suis pas si sûr. Si les gouvernements étaient à ce point démunis devant l'inflation, comment expliquer la politique de Nixon hier, de Heath en ce moment, et la lutte que s'apprête à engager contre elle l'Allemagne fédérale ? Je crois, hélas ! que la vérité est plus simple. Jusqu'à maintenant, vous avez pensé qu'un haut niveau d'activité valait bien, pour des raisons psychologiques et politiques évidentes, un relâchement sur les prix. Je ne jurerais pas, au train où vont en ce moment les choses, que vous le croyiez toujours. Vous ne pourrez pas attendre les ides de mars — ou de février — pour redresser le cap. Plus tard vous vous y déciderez, plus difficile sera le redressement car le choix entre les mesures que vous pourriez prendre devient chaque jour un peu plus étroit. Du côté du budget, c'est déjà l'équilibre et, comme la hausse des prix est élevée, malgré cet équilibre, on peut se demander si son

principe a autant d'importance qu'on le dit et qu'il avait autrefois. J'estime, pour ma part, que non. Son effet est surtout psychologique, bien qu'il compense à peine dans l'opinion celui des hausses de prix répétées des services contrôlés par l'Etat.

Vous auriez pu, et sans doute dû freiner plus tôt la croissance de la masse monétaire dont le taux est, en ce moment, de 20 p. 100. Or, on a calculé que cette masse monétaire n'aurait pas dû dépasser 12 p. 100 pour que la hausse des prix se limite à 3 ou 4 p. 100. Vous allez vous heurter maintenant à de sérieuses et graves difficultés. L'effet des mesures de restriction que vous êtes en train de prendre sera certainement long, il s'étalera sur plus de douze mois. La remontée des taux d'intérêt, tout en enchérissant le crédit et en rendant plus que coûteux l'investissement à long terme, attirera à nouveau les capitaux flottants qui s'apprêtaient à repasser l'Atlantique. Elle entraîne une augmentation des coûts de production et il n'est pas certain qu'elle ait beaucoup d'effet d'ailleurs, l'expérience l'a prouvé, en période de haute conjoncture. De toute façon, il n'est pas bon, en période d'inflation, de pénaliser en priorité le crédit aux entreprises puisque, après tout, celui-ci garantit à terme la production et l'offre.

Or, au cours des dernières années, le rendement des investissements s'est dégradé du fait de la hausse des prix, à tel point que ces investissements ne couvrent bien souvent que la hausse des coûts sans amélioration réelle de rentabilité. C'est ainsi que le taux de l'autofinancement, qui était de 95 p. 100 en 1969, n'est plus aujourd'hui que de 82 p. 100.

Il est vrai, je le reconnais volontiers, que le marché financier s'est fortement élargi, mais, dans le même temps, les entreprises publiques emprunteront cette année le tiers de leurs investissements. Le résultat, c'est que l'accroissement de l'investissement productif privé qui n'a été, il ne faut jamais l'oublier, que de 4 p. 100 en moyenne entre 1962 et 1968, est retombé, après l'amélioration des années 1969 et 1970, à 5 p. 100 cette année.

Il reste une autre issue, c'est la mise en place souvent tentée, jamais réussie, d'une politique des revenus. Les Etats-Unis viennent de s'y essayer, non sans succès ; l'Allemagne fédérale y pense ; mais cette politique rencontre chez nous l'hostilité des partenaires sociaux. Elle pose le principe, vous le savez, de la transparence fiscale, c'est dire que c'est une tâche de longue haleine. Or, le temps presse.

Je crains que vous ne soyez amenés, en fin de compte, à prendre bientôt un ensemble de mesures qui tendront au blocage des salaires et des prix, mesures qui risquent fort de ressembler au plan de stabilisation du passé. C'est une médecine dure pour un mal grave. Elle a de multiples inconvénients qu'on discerne mieux à l'expérience d'une passé récent puisque, pour ne prendre qu'un exemple, les prix industriels n'ont pas monté plus, parfois même ils ont monté moins, là où leur liberté leur était rendue. Je crains que ce remède brutal, aveugle ne soit le prix que nous paierons pour le temps perdu.

Mais votre laxisme s'explique peut-être par le fait que cette inflation, qui alarme à juste titre les particuliers, sert en réalité indirectement l'Etat. Du fait de la progressivité des barèmes, les impôts augmentent aujourd'hui encore plus vite que les prix. Les rajustements auxquels vous avez procédé sont peu de chose auprès de ce gonflement régulier des recettes fiscales. La grille actuelle du barème de l'impôt sur le revenu est particulièrement sévère à l'égard des revenus moyens, puisque seuls les taux concernant les tranches basses ont été révisés. C'est là une situation à laquelle les cadres, en particulier, qui prennent une part capitale dans le développement économique du pays, sont spécialement sensibles.

De toute façon, l'imposition des revenus du travail est infiniment plus rigoureuse que celle des gains en capital. Les polémiques que nous avons connues à ce sujet ont, je le crains, jeté la confusion dans les esprits. Elles ne peuvent rien contre le fait que, d'après les statistiques les moins incertaines que nous ayons en la matière, les revenus en capitaux mobiliers comptent pour moins de 4 p. 100 dans les revenus individuels en-dessous de 50.000 francs, mais représentent entre 20 à 50 p. 100 dans ceux qui sont supérieurs à 200.000 francs.

En matière financière, vous le savez mieux que personne je crois, monsieur le secrétaire d'Etat, il n'y a pas de miracle. Cette vieille évidence se trouve vérifiée d'ailleurs par un second biais, qui est non plus celui des rentrées, mais celui des dépenses de l'Etat.

La part des équipements publics financés par le secteur privé — cela a déjà été dit à cette tribune — s'accroît d'une année sur l'autre de façon régulière. C'est, en 1973, plusieurs milliards

que l'Etat n'aura pas à déboursier pour le téléphone, le logement ou les autoroutes ! Ce recours grandissant au secteur privé comporte des risques. En matière de gestion et de rentabilité, je n'en vois aucun, au contraire ; mais, en matière de financement, ces risques sont évidents : cet argent qui va aux investissements publics, c'est autant qui manquera aux investissements privés. C'est un procédé commode et même naturel aujourd'hui ; mais qu'en sera-t-il demain ? Il suffirait que l'inflation s'aggrave, que la fuite devant la monnaie renaisse pour que la source se tarisse.

Et, surtout, ce procédé conduit finalement à faire payer plusieurs fois le consommateur ; par exemple, l'automobile paie maintenant quatre fois pour rouler : une fois à l'achat de son véhicule — c'est la T. V. A. — une autre lorsqu'il règle la vignette, une troisième au péage de l'autoroute, sans oublier les taxes sur l'essence. Je sais bien que l'appétit des Français pour l'automobile n'a pas faibli jusqu'ici, et cela, je le crains, justifie bien des audaces.

Mais c'est surtout, j'y insiste particulièrement, au niveau des investissements industriels que la situation actuelle me paraît préoccupante.

Le rapport économique et financier adjoint au projet de loi de finances pour 1973 le souligne fort clairement. Le ralentissement enregistré en 1971 s'est poursuivi cette année et risque de s'accroître encore en 1973, passant en volume de 9,5 p. 100 à 7,9 p. 100 pour l'ensemble des entreprises privées, agriculture exclue.

Or, à côté du commerce, dont la part dans ce total est exceptionnellement élevée puisque son taux de croissance est en moyenne de plus de 12 p. 100 par an depuis 1968, celle de l'investissement industriel est insuffisante. La raison en est simple : les charges qui s'accroissent d'une année sur l'autre réduisent la marge d'autofinancement des entreprises et condamnent les plus dynamiques à l'endettement.

En même temps, les crédits du Fonds de développement économique et social diminuent et passent de 3 milliards à 2.300 millions de francs. Ils seront inférieurs à leur niveau de 1969 alors que les prix ont augmenté, depuis cette année-là, de 25 p. 100.

Cette évolution est d'autant plus grave que l'industrie française n'en finit pas de traîner le handicap du plan de stabilisation qui, dans les années 1960 — cruciales à cet égard — l'a empêchée de s'équiper au même rythme que ses concurrentes. C'est même à ce retard que l'on doit sans aucun doute la disparité actuelle entre les salaires français et allemands. Ce sont nos salaires plus bas qui rendent pour une bonne part nos prix compétitifs. Ce qui revient à dire que ce sont les salariés français de l'industrie qui portent, par leurs heures de travail plus nombreuses et leurs efforts de productivité, tout le mérite des succès que nous remportons à l'heure actuelle à l'exportation. (*Très bien ! à gauche et à l'extrême gauche.*)

Mais la lassitude qui les gagne n'est pas due qu'à la quantité du travail ; elle tient aussi à sa qualité, qui dépend elle-même des conditions de vie. Or, il est impossible de passer sous silence que les crédits de paiement pour les dépenses d'équipements civils — hôpitaux, universités, logements, installations sportives, écoles, etc. — ne progressent que de 9 p. 100 contre 13 p. 100 aux dépenses de fonctionnement. Depuis 1969, les premières auront augmenté presque deux fois moins vite que les secondes.

Pour m'en tenir ici encore à un seul exemple, celui du logement, la dépréciation monétaire a stimulé le logement cher et freiné le secteur social. En 1972, ce dernier qui comprend, outre les H. L. M., les logements bénéficiant des prêts spéciaux immédiats du crédit foncier, dont les bénéficiaires ne doivent pas disposer de ressources supérieures à un certain plafond, recule de 5 p. 100, 138.000 logements commencés contre 145.000. Par contre, les mises en chantier des autres logements augmentent de 23 p. 100, 132.000 contre 108.000, et représentent maintenant près de la moitié de la construction totale.

Ces mêmes crédits de paiement auront augmenté de 2 milliards de francs et les dépenses militaires de 3.700 millions de francs, soit, là encore, presque deux fois moins. On dira que cette stagnation est un phénomène qu'on retrouve ailleurs. Cela ne me paraît pas une excuse suffisante, tout simplement parce que, là aussi, il suffit de comparer l'équipement culturel et sportif des villes allemandes et des nôtres : la France est réellement et cruellement en retard.

Or si, comme on peut le craindre, les 2,3 milliards de francs mis en réserve au titre du fonds d'action conjoncturelle ne sont pas dépensés, il n'y aura aucune chance de réaliser les objectifs du VI<sup>e</sup> Plan.

En conclusion, l'analyse de votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, me laisse une double et contradictoire impression.

Ce budget consacre, pour certains aspects qui ne sont ni contestés ni contestables, la prospérité économique actuelle du pays. Mais il en souligne aussi la fragilité et ne permet guère de prévoir comment il sera paré à la principale menace qui pèse sur elle et qui s'appelle l'inflation. Au contraire, on voit bien tout ce qui la favorise et tout le profit que l'Etat en a tiré jusqu'ici.

Il comporte un certain nombre de mesures à finalité sociale — de mauvais esprits disent à finalité électorale — en faveur de catégories qui ne bénéficient pas directement de l'expansion économique et sont de plus en plus laissées pour compte.

Ce qui sera fait pour les personnes âgées, les retraités, les rentiers viagers, les jeunes agriculteurs, les jeunes foyers dans certaines conditions, les familles, était depuis longtemps nécessaire.

Mais, en ce qui concerne les familles, j'observe que l'écart entre les cotisations indexées sur les salaires et les prestations se creuse régulièrement, et les sommes qui s'en dégagent échappent en réalité aux familles et libèrent d'autant l'Etat. En outre, il va de soi que ces améliorations seront vite effacées si la hausse des prix continue.

Il me paraît donc que, par ses grandes options, votre budget explique et justifie le malaise et la lassitude qui gagnent bon nombre de Français, car toutes ces richesses qu'ils ont créées s'accompagnent de façon paradoxale, pour beaucoup d'entre eux, d'une dureté accrue de leur vie.

M. le ministre de l'économie et des finances, en une autre enceinte, a manifesté, cet été, son souci de réconcilier la croissance de l'économie et l'homme. Je constate avec regret, que cette tâche, qui est en effet la plus importante de notre temps, est loin d'être remplie. Mais je sais le ministre trop averti des réalités politiques pour croire qu'il n'en a pas pleinement conscience. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Duclos.

**M. Jacques Duclos.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, mes premiers mots seront pour m'élever, à mon tour, contre l'absence de M. Valéry Giscard d'Estaing qui fait, sans doute, passer les safaris avant le Sénat. (*Sourires sur les travées communistes.*)

En tout cas, nous voici appelés à dire ce que nous pensons du projet de budget de 1973 dont l'excédent de recettes s'est amenuisé en cours de discussion devant l'Assemblée nationale.

Je n'oublie pas que lorsque M. le ministre de l'économie et des finances présenta son projet devant les députés, le climat politique et financier semblait plus ensoleillé que maintenant et M. Giscard d'Estaing put donner à son discours le caractère d'une sorte d'hosanna à la gloire de sa politique. (*Sourires sur les mêmes travées.*)

Mais la situation s'est aggravée et témoigne de la profondeur des difficultés que connaît le système du capitalisme monopoliste d'Etat.

On ne saurait, dans de telles conditions, prétendre que la France constituerait une oasis de tranquillité et que l'économie française serait aussi sereine que prospère.

D'ailleurs, comme l'a souligné le rapport général de la commission des finances, l'inflation facilite les équilibres budgétaires des pays dont les ressources fiscales sont surtout alimentées par des impôts indirects frappant directement les consommateurs, ce qui est le cas de la France.

La T. V. A., à elle seule, représentera, pour 1973, au moins 48 p. 100 des recettes fiscales contre 47 p. 100 en 1971.

M. le ministre de l'économie et des finances a bien proclamé, sur un ton de victoire, que le Gouvernement avait relevé le défi du pessimisme puisque l'accroissement de la production intérieure brute a été de 0,4 point supérieur aux prévisions.

Cette erreur de prévision résulte du fait que le taux d'accroissement retenu correspondait au minimum de ce que les tendances observées dans les années passées permettaient d'escompter pour 1972.

Il faut souligner à ce sujet que, contrairement à ce qu'aurait pu laisser supposer le discours de M. le ministre de l'économie et des finances, le développement de la production s'est ralenti depuis 1960.

En effet, l'accroissement annuel moyen de la production intérieure brute, en volume, est passé de 6,2 p. 100 pour la période allant de 1960 à 1965, à 5,2 p. 100 pour la période 1970-1971.

C'est précisément ce dernier taux qui avait été retenu pour 1972, ce qui permet de souligner que, même avec un taux de 5,6 p. 100 d'augmentation, notre production ne serait pas encore au niveau des années 60.

Je veux ajouter à cela que l'augmentation de la valeur ajoutée brute en volume, dans l'industrie, est passée de 6,6 p. 100 en moyenne, entre 1959 et 1971, à 5 p. 100 pour la période 1970-1971.

Notre économie ne connaît donc pas la splendide trajectoire ascendante qu'on voudrait nous faire supposer.

Au-delà des fluctuations conjoncturelles, sur lesquelles, hors de cette assemblée, s'est longuement attardé M. le ministre de l'économie et des finances, il apparaît bien que la tendance générale marquée par l'évolution de l'économie française n'est pas aussi réjouissante qu'on voudrait le faire croire.

Elle l'est encore moins si on l'examine du point de vue de la situation des travailleurs, ouvriers, techniciens, cadres, employés, agriculteurs, commerçants et artisans, qui produisent et sont les facteurs principaux du développement économique de notre pays.

En effet, si le développement économique est nécessaire pour élever le niveau de vie, la façon dont il s'opère et dont son produit est réparti influe sur les conditions réelles de vie des travailleurs et de leurs familles.

L'élévation de la productivité n'est pas due seulement aux investissements nouveaux, elle est d'abord le résultat d'un renforcement de l'exploitation des travailleurs manuels et intellectuels.

C'est ainsi que la durée hebdomadaire moyenne du temps de travail est plus longue en France que dans tous les autres pays d'Europe.

Au surplus, la tendance générale qui caractérise l'évolution de l'emploi n'est autre que la dégradation continue, à tel point qu'il y a maintenant, dans notre pays de France — c'est la honte des hontes — des enseignants qui sont en chômage ! On n'avait jamais constaté une telle situation dans le passé. C'est maintenant qu'on la voit.

Les jongleries statistiques, au mois ou à la petite semaine, ne peuvent rien changer à cette réalité.

Ce qui demeure, c'est que l'augmentation du nombre de chômeurs pèse, non seulement sur la vie des familles directement concernées, mais aussi sur l'ensemble des travailleurs manuels et intellectuels inquiets quant à leur avenir.

M. le ministre de l'économie et des finances donne l'impression d'être aujourd'hui moins sûr de lui qu'il y a quelques semaines car l'accélération du processus d'inflation, qui souligne les contradictions du système actuel, ne lui permet pas de se présenter comme une sorte de magicien de l'économie et des finances.

Dans le domaine des prévisions, il faut être prudent si l'on ne veut pas entrer dans la catégorie de ces gens qui, selon l'expression de Churchill, passent la moitié de leur vie à faire des prévisions et l'autre moitié à les démentir. (*Rires sur les travées communistes.*)

La question de l'inflation a dominé la présentation du budget et elle domine actuellement la vie économique et politique de notre pays.

Dans son discours à l'Assemblée nationale, M. Giscard d'Estaing a eu recours à une étonnante argumentation sur l'origine de l'inflation. Pour lui, celle-ci serait due à l'augmentation des coûts, c'est-à-dire, dans son esprit, à l'accroissement des salaires.

Il raisonnait comme si ceux-ci constituaient l'élément déterminant des prix de fabrication, alors qu'ils n'y entrent que pour une part limitée, et comme s'il n'y avait de relation de cause à effet qu'entre les prix et les salaires. En s'exprimant ainsi, le ministre oublie, semble-t-il, les profits considérés par lui comme intouchables, alors qu'on peut augmenter les salaires sans qu'il y ait d'incidence sur les prix, en réduisant le taux du profit capitaliste.

C'est ce que Karl Marx démontra, en 1865, dans un texte célèbre intitulé « Salaires, prix et profits » que je signale à votre attention, monsieur le secrétaire d'Etat. Il vous serait profitable de lire un texte de cette nature.

Le programme commun de gouvernement établi par les partis de gauche, quant à lui, fonde le développement de notre économie sur l'accroissement de la consommation des masses, ce qui n'est pas contradictoire avec une politique active d'échanges extérieurs. Il situe la solution ailleurs que dans la réduction du pouvoir d'achat. Il la voit, au contraire, dans son relèvement.

Si, dans tous les pays européens, on en venait à rechercher la solution au problème de la hausse des prix dans la réduction du pouvoir d'achat, on pourrait se demander ce que deviendraient les exportations autour desquelles on vient de faire encore, en France, beaucoup de publicité, en manifestant d'ailleurs, non seulement de la satisfaction, mais aussi des craintes.

Cela tient au climat d'inflation devant lequel certains des amis et des admirateurs de M. le ministre de l'économie et des finances disent qu'il est à court d'imagination. Peut-être en trouvera-t-il sous le soleil africain. (*Rires sur les travées communistes et socialistes et sur certaines travées à gauche.*)

La situation apparaît tellement grave qu'on a appelé M. Pinay en consultation à l'Elysée ; peut-être convoquera-t-on un prochain jour Madame Soleil ! (*Rires sur les mêmes travées.*)

En tout cas, après sa consultation, M. Pinay a déclaré, avec une certaine condescendance, que le ministre de l'économie et des finances « fait ce qu'il peut » ; après quoi, il a affirmé qu'il fallait dire la vérité au pays.

Cette consultation n'est pas de nature à servir la réputation de M. le ministre de l'économie et des finances. Il doit ne pas être très content d'entendre de tels propos qui le décrivent, en quelque sorte, comme balotté, débordé par la vague de la montée des prix.

Puisque l'on parle de vérité, il faudrait avouer que la hausse des prix n'est pas valablement reflétée par vos méthodes de calcul, monsieur le secrétaire d'Etat. En effet, le thermomètre que vous employez pour établir l'indice des prix est truqué ; il fausse tout.

C'est si vrai que, si votre indice ne fait état que d'une augmentation des prix de 4,7 p. 100 pour les trois premiers trimestres de 1972, l'indice de l'Union nationale des associations familiales (U.N.A.F.) est de 5,8 p. 100 et celui de la C.G.T. de 6,6 p. 100. Ce dernier indice, pour les dix premiers mois de l'année, se situe à 7,7 p. 100.

La façon dont l'augmentation des prix est ressentie dans le pays tend à prouver que l'indice de la C. G. T. est beaucoup plus proche de la réalité que celui du Gouvernement.

En vérité, l'indice officiel est artificiellement tenu au-dessous de cette réalité et il serait du plus haut intérêt que le Gouvernement engageât un débat avec les syndicats sur une telle question car, de toute évidence, le thermomètre gouvernemental est défectueux.

Il faudra en changer le mercure, monsieur le secrétaire d'Etat, le plus vite possible, d'autant qu'un mauvais thermomètre n'a jamais empêché la fièvre de monter. (*Rires sur les travées communistes et socialistes et sur certaines travées à gauche.*)

Toujours au sujet de la hausse des prix, il faut dire que le Gouvernement porte une lourde responsabilité dans leur ascension, non seulement du fait de l'augmentation des tarifs des services publics, mais aussi du fait de la fiscalité étouffante qui pèse sur notre pays.

Un Gouvernement, soucieux des intérêts du peuple de France, ne manquerait pas de combattre la hausse des prix en exonérant de la T. V. A. les produits de première nécessité et en réduisant les taux de cette même T. V. A. pour les produits de grande consommation. Voilà une mesure qui est à votre disposition, mais M. Giscard d'Estaing pense à autre chose sous le soleil africain. (*Rires sur les travées communistes.*)

Et pendant ce temps, le pouvoir d'achat des travailleurs diminue, car si les prix montent par l'ascenseur et vite, les salaires ne montent que par l'escalier de service, et péniblement.

Il s'agit, pour le pouvoir, de favoriser l'accroissement des profits capitalistes, et les mouvements revendicatifs, qui se produisent dans les services publics, soulignent que la politique du

Gouvernement consiste à utiliser les entreprises nationalisées, pour consentir des prix de faveur aux grandes entreprises capitalistes, en faisant payer ces avantages aux travailleurs et aux usagers.

En ce qui concerne les travailleurs du secteur public, ils sont plus de 400.000. monsieur le secrétaire d'Etat, à percevoir un salaire ou traitement inférieur à 1.000 francs par mois, ce qui explique leur mécontentement légitime d'autant que durant l'année 1972 leur pouvoir d'achat s'est amenuisé. On a beaucoup parlé ces temps derniers de l'expérience des Etats-Unis qui ont ralenti la montée des prix en les bloquant en même temps que les salaires, mais cela s'est traduit par la récession et une importante augmentation du chômage — 5,5 p. 100 — alors que le taux le plus élevé, considéré comme normal aux Etats-Unis, est de 4 p. 100.

Il semble bien que si nous n'étions pas à la veille des élections, le Gouvernement français, suivant en cela l'exemple de l'Angleterre, s'engagerait dans cette voie. Mais il est difficile, dans une période de consultation électorale, d'étaler ainsi la faillite d'une politique.

C'est pourquoi on parle de rapprocher les élections et de les faire en février, après quoi on pourrait se lancer dans une politique de récession qui priverait de nombreux Français de leur gagne-pain.

Peut-être est-ce parce que février, considéré comme le mois de la Purification, aurait été choisi par des gens qui ont bien besoin de se purifier quelque peu. (*Rires.*)

En tout cas, ce qu'on n'ose pas faire avant les élections, on le ferait après, si par malheur la majorité actuelle restait la majorité, avec ou sans l'intégration au gouvernement des réformateurs, dont on sait qu'ils sont prêts à toutes les besognes. (*Murmures sur certaines travées à gauche.*)

C'est pourquoi, il faut souhaiter que la majorité d'aujourd'hui soit la minorité de demain.

De toute manière, ce qui apparaît nettement, c'est l'incapacité fondamentale du système actuel à assurer le développement de l'économie dans l'intérêt du peuple, son inaptitude à sortir le pays de la crise dans laquelle il est plongé.

Une semaine après avoir présenté un budget comportant un taux annuel d'augmentation des prix à la production de 5,2, p. 100 et de la masse monétaire de 19 p. 100, le Gouvernement, par la voix de M. Giscard d'Estaing s'est engagé à Luxembourg à ramener ces taux respectivement à 4 p. 100 pour les prix et à 10 p. 100 pour la masse monétaire, dès l'année 1973 pour le premier et dans les deux ans pour le second, c'est-à-dire qu'on a déclaré au Luxembourg exactement le contraire de ce qu'on avait dit à Paris. Est-ce sérieux ? C'est pour cela que M. le ministre des finances n'a pas osé venir s'expliquer devant nous parce qu'ici, il ne pourrait pas faire un discours triomphaliste. Il aurait dû se présenter à la vérité d'une façon plus modeste qu'il ne l'a fait au Palais-Bourbon.

Si cela est possible pour demain, pourquoi le Gouvernement ne l'a-t-il pas envisagé plus tôt ? Pourquoi n'a-t-il pas fondé son budget initialement sur ces données ?

Avouez, dans ces conditions qu'il est difficile de ne pas se poser des questions lorsque M. le ministre de l'économie et des finances déclare que son budget est un budget sérieux. Il est encore plus difficile d'admettre que c'est un budget social.

Sa nouveauté sociale réside dans le plan « messmero-faurien » au sujet duquel j'ai déjà exprimé ici l'opinion du groupe communiste et sur lequel je ne reviendrai pas.

Je voudrais seulement retenir la déclaration ministérielle concernant la justice fiscale.

Peut-on d'ailleurs employer même les termes de « justice fiscale » dans un système qui, par le jeu de l'avoir fiscal permet à de gros actionnaires de ne pas payer l'impôt qu'on exige encore de personnes âgées disposant d'un revenu inférieur à 1.000 francs par mois.

**M. Roger Gaudon.** Très bien !

**M. Jacques Duclos.** A ce sujet, nous pensons que le Gouvernement devrait répondre favorablement à la revendication des fédérations de retraités demandant que ceux-ci bénéficient de l'abattement de 10 p. 100 dans le calcul du revenu imposable,

et comme nous demandons que cet abattement soit porté à 15 p. 100, c'est dans les mêmes conditions que ce nouveau tarif devrait être appliqué aux retraités.

Le Gouvernement se vante aujourd'hui d'avoir uniformisé le barème de l'impôt sur le revenu, mais l'impôt sur le revenu ne représente que le quart des recettes fiscales.

C'est un de ces records du Gouvernement français dont M. Giscard d'Estaing ne s'est pas vanté.

Quant à l'impôt sur les sociétés qui ne constitue même pas un dixième des recettes fiscales, il est aussi favorable que possible aux grandes firmes, puisque par le jeu de l'amortissement dégressif, celles-ci peuvent réduire considérablement leurs bénéfices imposables.

D'ailleurs le système de l'amortissement dégressif a été institué en 1959 précisément lorsque M. Giscard d'Estaing occupait, au secrétariat d'Etat aux finances, la place que vous détenez actuellement, monsieur Taittinger.

Il se trouve que ce système avantage particulièrement les grands groupes disposant d'importants équipements comme ceux de la sidérurgie, de la grande industrie mécanique, de la chimie, du pétrole, etc.

On estime que le rendement de l'impôt sur les sociétés doublerait si ces entreprises étaient imposées sur leurs profits réels.

C'est une vingtaine de milliards de francs de plus que l'Etat pourrait récupérer par une fiscalité plus juste et non pas seulement les 640 millions supplémentaires dont a fait état M. le ministre de l'économie et des finances.

Il y aurait là de quoi équilibrer largement le coût des derniers aménagements fiscaux qui entraînent un manque à gagner de 2,5 milliards de francs.

L'allègement de la charge fiscale pour la masse des petits et moyens contribuables s'impose d'autant plus qu'aux impôts perçus pour le compte de l'Etat s'ajoutent les impôts communaux qui deviennent de plus en plus lourds, le Gouvernement faisant peser sur les départements et les communes des charges qu'il devrait lui-même assumer.

Quant aux subventions versées par l'Etat aux communes en matière d'équipements publics, elles s'élevaient, en 1962, à 27,9 p. 100 du montant des travaux. Elles sont tombées, en 1971, à 13,3 p. 100, tandis que la T. V. A. payée par les communes à l'Etat représente 17,6 p. 100, ce qui montre que le Gouvernement se fait subventionner par les communes. Telle est la vérité.

**M. Roger Gaudon.** Très bien !

**M. Jacques Duclos.** Comment pourrait-on ne pas comprendre, dans de telles conditions, l'obstination que mettent les élus municipaux, soutenus par les populations, à exiger le remboursement de la T. V. A. qui est refusé aux collectivités locales, alors qu'il est accordé aux sociétés capitalistes ?

A ce sujet, je tiens à dire qu'un de mes amis anglais — vous pourrez vérifier la justesse de son propos, monsieur le secrétaire d'Etat — m'a dit récemment qu'en Angleterre où la T. V. A. vient d'être mise en application, le remboursement aux communes a été décidé. Que ne faites-vous, messieurs du gouvernement, ce que font sur ce point vos collègues de Grande-Bretagne ?

Par contre, le programme commun de gouvernement du parti communiste français, du parti socialiste et des radicaux de gauche prévoit ce remboursement. C'est pourquoi de nombreuses municipalités préparent pour 1973 deux budgets, le premier établi dans le cadre de la politique actuelle avec les insuffisances qu'elle entraîne, le second tel qu'il pourrait être établi dans le cadre de la mise en application du programme commun de gouvernement.

Il appartiendra aux Françaises et aux Français de faire la comparaison et d'en tirer les conclusions nécessaires lorsque le moment sera venu.

En ce qui concerne les impôts communaux qui deviennent de plus en plus lourds, en raison des transferts de charges effectués par l'Etat sur les communes, bien des changements devraient également être effectués dans la fiscalité locale.

A ce sujet, j'ajouterai au remboursement de la T. V. A. une mesure permettant d'accroître les ressources des communes, à savoir le versement aux municipalités de la totalité du produit théorique de la taxe sur les salaires.

En ce qui concerne les contribuables, une double revendication répondrait à des exigences d'équité fiscale, à savoir l'exonération de la fiscalité locale pour les retraités disposant d'un revenu inférieur à 1.000 francs par mois et pour tous les salariés non assujettis à l'impôt sur le revenu, la part prélevée par l'Etat sur les recettes des impôts locaux devant servir à couvrir la diminution des recettes fiscales résultant de cette exonération.

Lorsque les contribuables demandent que leur soit accordée la possibilité de se libérer de l'impôt local en quatre versements, rien ne devrait s'y opposer.

Voilà des problèmes qui ne semblent pas intéresser beaucoup le ministère des finances, qui a préparé le budget dans une sorte d'ambiance olympienne sans tenir compte des difficultés de la vie que connaissent des millions de Françaises et de Français.

Ce qui apparaît nettement, c'est que le budget que nous discutons est avant même d'être voté, un budget faux, un budget basé sur des données qui se sont modifiées et vont encore se modifier.

Et on pourrait s'attendre, si la majorité restait en place, à ce que des restrictions de dépenses fussent faites sur les équipements publics au détriment du bien-être des populations.

On pourrait s'attendre à voir réduire les crédits destinés au logement social, alors qu'ils sont déjà insuffisants comme l'a souligné récemment l'union nationale des H. L. M. ; mais ces problèmes comptent-ils pour les privilégiés de la fortune qui gouvernent la France ?

De même, ces messieurs envisagent avec tranquillité d'esprit la récession que j'évoquais il y a un instant, avec la réduction du pouvoir d'achat et l'accroissement du nombre des sans-travail qui en découlerait alors que déjà le chômage pèse lourdement sur notre pays.

C'est pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, nous allons voter contre votre budget en essayant de l'amender au cours de la discussion, mais vraiment ce budget est celui d'un gouvernement ballotté au gré des vents sur les flots de l'inflation, d'un gouvernement qui ne peut qu'aggraver la situation de notre pays.

C'est le budget d'un gouvernement — je vous le dis très franchement — qui a fait son temps, et dont il faut espérer que la France aura la sagesse de se débarrasser. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes et sur certaines travées à gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. Croze.

**M. Pierre Croze.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, il est toujours difficile, pour un néophyte, d'intervenir après des orateurs expérimentés et brillants comme ceux qui viennent de me précéder. Tout a déjà été dit excellemment et j'espère que vous me pardonnerez les redites que je ne peux manquer de faire.

Avant de présenter quelques réflexions, je me bornerai à faire une observation sur le budget lui-même. Elle a trait à l'importance du montant des investissements directs et des subventions diverses prévues au budget. Ces postes représentent presque 30 milliards de francs, soit plus de 10 p. 100 des dépenses totales du budget, budget de la défense nationale compris, et je suis surpris de l'importance des subventions ainsi distribuées.

Personnellement, je n'aime pas beaucoup ce mot « subvention », qui me paraît être un encouragement à appliquer la politique du moindre effort, d'autant que, dans bien des cas, il semble que soit repris d'une main ce qu'on donne de l'autre et qu'il y ait peut-être là une conception à réviser.

Je constate également qu'il est accordé de fortes subventions à certaines entreprises nationalisées, entreprises qui coûtent donc à l'Etat et, par contre-coup, à la collectivité, alors que des entreprises privées ayant la même activité, rendant les mêmes services pour le même coût, non seulement ne bénéficient d'aucune subvention, mais encore font des bénéfices, paient à ce titre des impôts et rapportent, elles, à l'Etat.

Je présenterai maintenant quelques réflexions que je me suis faites concernant certains investissements, sujet qu'a évoqué d'ailleurs M. le rapporteur général.

Je suis frappé en lisant la presse de voir qu'il ne se passe pas de jour où ne soit annoncé qu'une entreprise française va passer, passe ou est passée sous le contrôle d'une entreprise étrangère. C'est ainsi qu'il semblerait que la majeure partie de la biscuiterie française, des entreprises alimentaires et bien d'autres est pratiquement contrôlée par des groupes étrangers. Le 8 novembre dernier, un journal a d'ailleurs titré : « M. Chirac s'inquiète de la boulimie des entreprises britanniques ».

Inversement, on voit très rarement l'annonce de la prise de contrôle par des entreprises françaises d'entreprises étrangères ; une exception doit être faite pour un cas dont on a beaucoup parlé voilà deux ans, je crois, concernant une compagnie d'essence qui s'intéressait à une entreprise similaire à la sienne, chez un de nos voisins et partenaires au sein de la C. E. E. Mais cette prise de participation a été stoppée net par un « non » brutal du Gouvernement du pays intéressé. Je me pose donc des questions concernant les investissements étrangers en France et, par contre-coup, les investissements français à l'étranger.

Tout d'abord, il n'y a pas véritablement d'investissements, car ces prises de contrôle ne font que substituer un actionnaire étranger, qui devient majoritaire dans la plupart des cas, à l'actionnaire français et, s'il y a apport de devises, ce ne sont pas des devises productives.

D'autre part, ne peut-on craindre que demain ce groupe majoritaire étranger ne préfère, pour des raisons politiques ou autres, favoriser une filiale établie hors de France et, de ce fait, réduire l'activité de l'entreprise française ou la condamner à un rôle plus étroit ?

Je me demande également quelles sont les raisons pour lesquelles nos chefs d'entreprise, parfumeurs, hôteliers, directeurs d'entreprises alimentaires ou autres, préfèrent céder la majorité de leurs actions à un acheteur étranger plutôt que français.

Est-ce là une question de mentalité, d'état d'esprit ou plutôt, ce que je crois, un manque de moyens financiers et un concours insuffisant des organismes correspondants ?

Les trésoreries toujours très étroites ne permettent pas le financement nécessaire pour mener à bien le développement de l'entreprise et le dernier resserrement des crédits n'est pas fait pour améliorer cette situation.

Nous arrivons donc à ce paradoxe, à savoir que le Gouvernement est obligé d'accorder son aide à des entreprises tout en ne leur permettant pas de trouver les moyens de financement dont elles ont besoin ; c'est vraisemblablement pour les mêmes raisons que l'on trouve très rarement des entreprises françaises décidées à investir hors de France.

Ne voyez pas dans mes propos un chauvinisme exacerbé, ni un nationalisme outrancier, nullement de mise au moment où, au contraire, neuf nations dont la France essaient de construire l'Europe. Mais, si l'on veut vraiment que cette Europe se fasse, il faut qu'il y ait une véritable osmose, une participation réciproque entre ces neuf pays.

Par la force des choses, chaque pays arrivera plus ou moins à une sorte de spécialisation de ses activités économiques, spécialisation qui sera fonction de son tempérament ou de son caractère, mais il faut que cette spécialisation, cette osmose, se fassent en bonne harmonie afin que les rouages économiques de la Communauté économique européenne fonctionnent sans heurt et surtout sans qu'aucun des partenaires n'essaie, par le biais économique, de coloniser — le mot n'est pas de moi — ses autres partenaires.

Je ne veux pas allonger cette intervention déjà trop longue, mais je voudrais quand même dire quelques mots sur les investissements français à l'étranger.

On pourrait là également disserter longuement, d'autant qu'ils peuvent se diviser en trois catégories : investissements à l'intérieur de l'Europe des Neuf, investissements effectués dans les pays industrialisés, investissements effectués dans les pays en voie de développement.

Je ne dirai que quelques mots de ces derniers. Les investissements dans ces pays, plus spécialement dans ceux qui étaient précédemment sous la tutelle ou la protection de la France, posent des problèmes particuliers et différents des deux autres cas. Dans certains de ces derniers pays, la situation interne n'en-

courage pas les investisseurs français à s'y rendre bien que, au contraire, beaucoup de nos concurrents directs n'hésitent pas à y investir et à le faire très souvent avec une garantie de leur gouvernement.

Aussi, forts des liens que ces pays entretenaient avec la France, leurs gouvernements demandent-ils à être traités de la même manière et souhaitent-ils que des garanties soient accordées aux investisseurs nouveaux. Mais il serait paradoxal que le gouvernement français accordât ces garanties à ces investissements nouveaux dans des pays où existent déjà des anciens investissements français importants qui, eux, ne seraient pas protégés et sont soumis à des pressions locales de plus en plus fortes.

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les quelques réflexions que je tenais à exposer en espérant que vous pourriez peut-être nous faire connaître la position du Gouvernement sur ces sujets. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pintat.

**M. Jean-François Pintat.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, dans sa rigueur mathématique, le budget de la nation est le document politique le plus important de l'année. Il oriente en fait toute la vie du pays. Bien sûr, il en est pour l'Etat comme pour nos communes ou pour les départements : nos ambitions sont toujours supérieures aux possibilités et c'est normal dans une époque où, dit-on, l'imagination doit être au pouvoir. Mais notre devoir ici est de voir comment les arbitrages obligatoires ont été rendus et d'apprécier en toute liberté les options choisies.

Dernier budget de la législature actuelle, celui que vous nous soumettez, monsieur le secrétaire d'Etat, est aussi le quatrième qui soit présenté en équilibre et tout autorise à penser que, comme les trois précédents, il sera exécuté en équilibre.

Aussi bien la France est-elle maintenant l'une des rares nations du monde libre dont la gestion financière soit parfaitement orthodoxe. Tous les autres budgets du monde occidental ne sont-ils pas présentés cette année en déficit ? Chacun reconnaît, en particulier, que le déséquilibre du budget allemand a été une grande source d'inflation. Seule la France a respecté les consignes d'orthodoxie financière données par les autorités de Bruxelles.

Mais on ne doit pas manquer d'y ajouter le rythme particulièrement soutenu de la croissance depuis 1969, puisque, en quatre années, la quantité de biens physiques produits par l'économie française se sera accrue de 25 p. 100 et le volume de biens exportés de plus des deux tiers, cependant que, cette année encore, malgré une conjoncture internationale relativement défavorable, nos exportations ont connu une progression sensiblement plus forte que les prévisions établies en début d'exercice ne l'avaient laissé espérer, en quantité et en qualité, car nos exportations comportent plus de produits à valeur ajoutée que de matières premières brutes.

C'est la preuve incontestable que, contrairement à une opinion erronée, un déficit budgétaire, une impasse, comme on dit, n'est nullement la condition de l'expansion. C'est la justification qu'une économie saine n'a nul besoin et doit au contraire se passer d'un tel stimulant.

Le taux de croissance de notre produit national brut a été, cette année, de 5,8 p. 100, c'est-à-dire le plus élevé d'Europe. Or, produire plus permet de répartir plus, c'est-à-dire de satisfaire plus de besoins. C'est la meilleure arme contre la pénurie et pour le progrès social. La croissance est indispensable au développement du bonheur social. Les partisans de la croissance zéro, de l'école de Rome ou du *Massachusetts Institut*, préparent des générations de révoltés en cristallisant les injustices sociales.

L'équilibre du budget constitue également un frein à l'inflation. La France, certes, connaît une hausse des prix qui inquiète à juste titre nos compatriotes et entretient un certain malaise auquel il convient de demeurer attentif.

Mais nous savons tous qu'il s'agit d'un phénomène international et que la hausse des prix n'atteint pas dans notre pays un rythme plus rapide que dans les nations voisines. La France, en réalité, ne fait que subir une situation générale qu'elle ne contribue nullement à créer.

Bien au contraire, la seule initiative prise pour chercher une solution à cette situation par le canal d'une concertation entre les ministres des finances de la Communauté européenne

est venue de la France. En même temps, je formule l'espoir que le plan élaboré à cette occasion constitue un frein solide et efficace contre l'épidémie inflationniste.

C'est donc dans un cadre économique globalement favorable que nous sommes amenés à examiner le budget de 1973.

La première remarque qu'appelle ce budget est qu'il reste profondément marqué par un souci de rectitude, qui se traduit tant par son équilibre, dont j'ai déjà parlé, que par la croissance parallèle de la masse budgétaire et de la production intérieure brute.

Ce souci s'exprime également par une stabilisation de la pression fiscale qui, les années antérieures, était jugée trop lourde par rapport à nos concurrents. La part de produit intérieur brut consacrée à l'impôt en France est tombée de 20,8 p. 100 en 1969 à 18,8 p. 100 en 1973.

Sans doute pourra-t-on objecter que le scrupule de limiter cette pression fiscale et de respecter les engagements pris à cet égard a amené à un certain manque de hardiesse en ce qui concerne l'effort d'équipement puisque l'on constate dans ce budget de 1973 une réduction sensible de la part consacrée aux investissements publics. Peut-être le moment sera-t-il alors venu de penser, en 1973, à réaliser un grand emprunt public pour relancer les investissements sans créer de poussée inflationniste. Je pose la question à M. le ministre des finances.

Il faut cependant convenir que les orientations essentielles du VI<sup>e</sup> Plan ont été amplement respectées et que la priorité souhaitable a été accordée aux équipements collectifs fondamentaux : routes, autoroutes, voies navigables, ports, télécommunications, transports en commun.

Nous regrettons seulement, au passage, la réapparition du fonds d'action conjoncturelle. Nous souhaitons vivement qu'il soit débloqué cette année, en particulier pour les crédits du ministère de l'équipement ; sinon, les objectifs du VI<sup>e</sup> Plan ne seraient pas atteints et le grand emprunt, auquel je faisais allusion tout à l'heure, serait nécessaire.

Aussi bien regretterai-je seulement, pour ma part, outre le fait que, d'une manière générale, les dépenses d'investissement augmentent près de deux fois moins vite que les dépenses de fonctionnement, la tendance de l'Etat à diminuer le taux des subventions accordées aux collectivités locales. Celles-ci pourtant — on ne le dira jamais assez — ont bien besoin de cette aide.

Malgré l'augmentation très satisfaisante — il faut le reconnaître — du versement représentatif de la taxe sur les salaires et face à l'accroissement constant des besoins, l'endettement des communes se poursuit à une cadence accélérée, qui aboutit dans un grand nombre d'entre elles à une pression fiscale locale atteignant la limite du tolérable.

Le montant du remboursement des emprunts dans la plupart des communes françaises correspond aux deux tiers des nouveaux emprunts qu'elles réalisent. Nous souhaiterions, monsieur le secrétaire d'Etat, que la commission présidée par M. Planta, qui a succédé à notre regretté collègue Raymond Mondon à la tête de cette commission, sorte de sa léthargie et étudie à nouveau le problème de la répartition des responsabilités entre l'Etat et les collectivités locales.

En particulier, les maires voudraient voir considérablement augmenter les crédits prévus pour la nationalisation des collèges d'enseignement secondaire et des collèges d'enseignement général. Il s'en est créé pendant des années environ un par jour en France !

La réforme de la fiscalité locale est également urgente : le régime dit « des quatre vieilles » est lourd, compliqué et injuste ; celui de la patente, en particulier, doit être révisé d'urgence.

Le remède à cette situation ne peut se trouver que dans un aménagement des structures de financement, qui s'avère de plus en plus indispensable et urgent.

Je dois aussi exprimer mes regrets de constater la part réduite faite aux crédits de modernisation dans le budget de l'agriculture ainsi que la diminution des crédits pour l'enseignement agricole privé. Deux milliards sur vingt milliards, c'est une proportion trop faible, dont l'insuffisance peut mettre en péril la compétitivité de notre agriculture. Encore faut-il reconnaître que le régime des aides ne constitue pas toujours une

panacée et que d'autres corps sociaux, qui, face aux évolutions qu'ils subissent, méritent une égale attention, ne bénéficient pas des mêmes concours.

Je veux parler, en particulier, des commerçants et artisans confrontés à la gigantesque mutation et au phénomène de concentration urbaine qui affectent les circuits de distribution.

En revanche, même si elle reste encore limitée, je me félicite de la diminution relative des subventions aux entreprises publiques en formant le vœu qu'elle pourra, à l'occasion des budgets futurs, s'appliquer à d'autres qu'Electricité de France et Gaz de France.

Ce budget est enfin caractérisé par des préoccupations sociales marquées dont chacun, je n'en doute pas, se félicitera, mais dont je regrette qu'elles soient si souvent méconnues.

L'augmentation des dépenses sociales par rapport à 1972 est, en effet, supérieure à 10 p. 100. Elle profite spécialement aux personnes âgées et aux handicapés. L'effort ainsi réalisé en faveur des plus défavorisés est important.

Pour la première fois, la France — et c'est l'un des rares pays dans ce cas — connaîtra un barème unique de l'impôt sur le revenu pour l'ensemble des catégories sociales.

Avec l'élargissement des tranches de ce barème et le rapprochement progressif des régimes applicables aux différentes catégories de contribuables, on se rapproche ainsi peu à peu de l'application du principe « à revenu égal, impôt égal », ce qui permettra peut-être un jour de respecter à la lettre les travaux du conseil des impôts dont vous avez suscité la création.

Puis-je seulement appeler votre attention sur le fait que l'élargissement des tranches de l'impôt sur le revenu est inférieur, en ce qui concerne les tranches moyennes ou élevées, à l'augmentation présumée du coût de la vie ?

Cette circonstance est particulièrement ressentie par les cadres dont la situation relative dans la société actuelle est déjà soumise par ailleurs à d'autres contraintes. La grille de l'impôt sur le revenu est lourde pour les revenus moyens. Il faudrait prévoir des tranches plus étroites en augmentant le nombre des taux intermédiaires pour l'impôt sur le revenu. Les cadres sont très sensibles à cet aspect du problème. Ils constituent l'armature des forces vives du pays et ne doivent pas être découragés dans un moment où leur dynamisme est indispensable à l'expansion.

Ces imperfections qui subsistent ne doivent toutefois pas nous cacher la réalité et la qualité des progrès accomplis, malgré la difficulté qui consiste à essayer de satisfaire chacun sans que personne n'accepte de bon gré de prendre sa part dans un effort collectif pourtant nécessaire.

C'est cette politique, à la fois hardie et prudente, qui a permis que des mesures sociales spectaculaires aient été ou soient sur le point d'être mises en œuvre.

Nul esprit objectif ne saurait d'ailleurs nier la réussite de cette politique économique et sociale.

En conclusion, vous nous avez présenté un budget courageux et dynamique. Budget de la continuité, le budget de 1973 est un bon budget qui recevra donc notre approbation. (*Applaudissements à droite et sur les travées de l'U. D. R.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Marie Girault.

**M. Jean-Marie Girault.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, l'un de mes collègues disait tout à l'heure que, pour un néophyte, la discussion du budget est une épreuve considérable, surtout lorsque l'on intervient après de vieux routiers qui, depuis des années, pratiquent la discussion budgétaire.

Je dois dire — c'est ma première observation, il y en aura deux — que la présentation du budget est telle que les néophytes s'y perdent et éprouvent de grandes difficultés à s'y retrouver. Il faut bien reconnaître — et je crois que cette observation est partagée par l'ensemble de cette assemblée — que ce gros cube qui nous est offert au cours de chaque automne, constitué par des bleus, des jaunes et des blancs, est très difficile à assimiler. (*Sourires.*)

Bien sûr ! les crédits nous sont proposés par ministère ; bien sûr, il existe des fascicules qui nous indiquent les voies et moyens. Mais le projet de loi de finances est aussi une loi où l'on incorpore beaucoup de textes qui ne devraient pas y figurer.

Nous préférierions avoir une présentation du budget selon les secteurs d'activité de l'Etat.

Vous le savez par expérience, dans chaque ministère, nous trouvons des secteurs communs qui se recoupent, ce qui a d'ailleurs amené le Gouvernement à établir un document fort intéressant, qui est la présentation fonctionnelle du budget de l'Etat pour l'année en cours. Cela est bien, mais il conviendrait que cette méthode soit généralisée et adoptée pour la présentation du budget à venir.

J'entendais cet après-midi certains de mes collègues se scandaliser de ce que l'Assemblée nationale avait réussi à « manger » une grande partie de l'excédent laissé disponible par le ministère de l'économie et des finances, tandis que le Sénat, nous disait-on, ne pouvait disposer que d'une portion congrue.

J'entendais également déclarer tout à l'heure qu'à partir du moment où un budget établit un parallélisme entre son accroissement propre et l'accroissement du produit national, il est bon. Cela est peut-être vrai, mais ne suffit pas.

Le rôle du Parlement ne consiste pas seulement à utiliser des excédents, ou des possibilités de financement laissées disponibles par le budget tel qu'il est présenté, mais à modifier les répartitions entre les secteurs d'activité, selon qu'il entend adopter telle politique ou telle autre. Or, il faut bien reconnaître que la méthode actuelle des discussions budgétaires ne nous permet pas suffisamment, à moins qu'il en soit autrement pour les plus chevronnés d'entre nous, d'exercer ce contrôle.

**M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général.** Me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Jean-Marie Girault.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur général, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général.** Mon cher collègue, nous pouvons parfaitement augmenter les recettes ou diminuer les dépenses, mais nous n'avons pas le droit d'affecter des crédits à quelque chapitre que ce soit. Par conséquent, nous ne pouvons pas malheureusement effectuer les options que vous réclamez, à juste titre d'ailleurs, je m'empresse de le dire.

**M. Jean-Marie Girault.** Je conçois très bien qu'il en soit ainsi et je l'admets volontiers. Mon observation était celle d'un néophyte. Je me rends compte, au cours du deuxième examen budgétaire auquel il m'est donné de procéder, de la difficulté pour les parlementaires de s'attaquer au fond des choses en raison de la procédure actuelle. Je vous en donne acte bien volontiers, monsieur le rapporteur général.

Je crois qu'il faut le dire et le souligner : il faudrait tout de même que les pouvoirs publics envisagent une procédure plus appropriée, qui permette aux parlementaires d'exercer leur esprit critique.

Ma seconde observation, monsieur le secrétaire d'Etat, est relative au problème, d'ailleurs évoqué aujourd'hui à plusieurs reprises, du partage entre l'Etat et les collectivités locales de certaines charges publiques. Je sais que c'est un lieu commun, tout le monde en parle ; mais nous autres, maires, nous en souffrons constamment, compte tenu des répercussions que cela entraîne pour nos concitoyens.

Apparemment, le Gouvernement ne prend pas les dispositions qui s'imposent pour remédier à la situation. C'est une réalité qui nous voyons tous les jours, hors de tout discours ou de toute polémique, à travers les difficultés que nous rencontrons pour établir nos budgets locaux.

La réforme des finances locales est une chose ; mais un autre problème devrait être envisagé avec sérieux, celui d'une sorte de contrat entre l'Etat et les collectivités locales pour une meilleure répartition des charges publiques. Les exemples les plus flagrants concernent les équipements collectifs indispensables, tels les locaux scolaires ou les équipements sportifs, pour lesquels les coefficients qui servent de référence à l'évaluation des travaux de construction sont absolument inadaptés, puisqu'ils ont été établis il y a déjà très longtemps. Ainsi, pour les locaux scolaires, le C. A. T. N., c'est-à-dire le coefficient d'adaptation aux travaux neufs, reste toujours celui de l'année 1963. J'avais fait mention de cette situation devant M. Fontanet, ministre de l'éducation nationale. Il nous a été répondu que si le C. A. T. N. de 1963

avait été maintenu, c'était pour éviter la hausse des coûts. Inutile d'en dire plus, car nous savons ce qu'il en a été depuis neuf ans !

Le ministre de l'éducation nationale ajoutait : « Après tout, si ce ne sont pas les collectivités locales qui font l'effort, nécessaire pour construire les écoles à partir de tel C. A. T. N., il faudra prévoir des emprunts complémentaires considérables et envisager que l'impôt général sur le revenu vienne compenser les augmentations de dépenses que l'Etat serait appelé à faire s'il appréciait avec plus de réalisme les subventions destinées aux écoles ».

Ma réponse — et je crois qu'elle peut être partagée par beaucoup d'entre nous — c'est qu'effectivement l'impôt général sur le revenu doit prendre en charge, dans la plus grande mesure possible, ce genre d'équipement. Il me paraît normal que ceux qui perçoivent les plus gros revenus soient ceux qui participent le plus à l'effort de la Nation pour assurer les équipements collectifs qui lui sont indispensables et les équipements scolaires et sportifs rentrent dans cette catégorie.

La réforme des finances locales s'impose pour plusieurs raisons. Elle s'impose d'abord parce que, non seulement l'Etat doit prendre en charge les dépenses qui lui incombent, mais aussi parce que le système actuel des finances locales est aveugle. Je dois indiquer que lorsque je fais voter par mes collègues le budget de ma ville, j'éprouve davantage de scrupule à demander trente francs de plus à un économiquement faible que mille cinq cents francs à celui dont les revenus ont augmenté de 10 p. 100 au cours de l'année.

Or, précisément, le système actuellement imposé empêche cette discrimination et est de ce fait profondément injuste. La patente est supportée sur le plan national à raison de 48 p. 100 par les commerçants, les industriels et les professions libérales. A bien des égards, ce pourcentage est insupportable, d'autant que la patente est très mal établie et qu'elle donne lieu à des distorsions incompréhensibles et inadmissibles.

Je vous demande par conséquent, monsieur le secrétaire d'Etat, de bien vouloir envisager de reconsidérer les rapports entre les collectivités locales et l'Etat pour assurer une meilleure adaptation des engagements de celui-ci à l'égard des collectivités locales et mieux évaluer le montant des subventions qui doivent être versées aux communes. Je vous demande, d'autre part, d'envisager d'une façon concrète, précise, rapide, cette réforme des finances locales qui est attendue par toutes les collectivités locales. Il ne s'agit pas de supprimer l'imposition locale, il s'agit de la mieux répartir. (*Applaudissements à droite et sur les travées de l'U. D. R.*)

**M. le président.** La parole est à M. Descours Desacres.

**M. Jacques Descours Desacres.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, voici commencé le marathon budgétaire. La France attend, je crois, pour le 10 décembre l'annonce, ou du moins le présage de la victoire sur la hausse des prix. Chacun ici souhaite en trouver les prémices dans le projet de loi de finances.

Mais pour que l'actuel débat conduise à un jugement favorable, il me paraît nécessaire de demander au Gouvernement de dissiper certaines ombres qui planent sur nos travaux.

De regrettables précédents conduisent à se demander si, dans l'esprit du Gouvernement, le vote de ce texte équivaudra à l'établissement entre les pouvoirs publics et le pays d'un contrat, comme l'estiment de nombreux parlementaires, car il n'en a pas été ainsi dans le passé, même tout récent. Je ne citerai que deux exemples : au titre IV du budget des anciens combattants, sur lequel il est si difficile d'obtenir les quelques crédits dus en équité à diverses catégories de victimes de la guerre, l'excédent des annulations de crédits sur les ouvertures a été de 78.500.000 francs dans la loi de règlement de 1970 ; au fonds national pour le développement des adductions d'eau, une partie de l'impôt sur l'eau reste gelée au trésor.

Si le Gouvernement estime par contre que le vote des crédits lui fixe seulement un plafond de dépenses, pourquoi réserve-t-il aux lois de règlement la révélation de ces dépassements dont le gonflement de la charge nette des comptes spéciaux du Trésor par rapport aux indications des lois de finances rectificatives prouve l'aisance ?

Pourquoi insister sur les taux de progression des autorisations de programme, lorsque régressent les crédits de paiement leur correspondant en mesures nouvelles, ce qui est le cas du fonds spécial d'investissement routier ?

**M. Joseph Raybaud.** Très bien !

**M. Jacques Descours Desacres.** Sur ce point comme sur tant d'autres, le Parlement comme le pays sont insuffisamment informés en dépit des dispositions impératives de la loi. Celle du 6 janvier 1966, dans son article 40, avait par exemple prescrit le dépôt d'un rapport sur le financement des budgets locaux par la taxe sur les salaires, qui devait permettre d'apporter au système de répartition arrêté les aménagements qui paraîtraient nécessaires.

C'est l'année 1972 qui aurait dû voir la publication de ce rapport. Son dépôt anticipé avait même été réclamé ici-même l'an passé et d'ailleurs annoncé mais le Parlement est maintenu dans l'ignorance sur ce point important pour le financement des investissements publics.

Dans un tout autre domaine, la Constitution dispose, dans son article 53, que « les traités ou accords qui engagent les finances de l'Etat ne peuvent être ratifiés ou approuvés qu'en vertu d'une loi ». Or, des dispositions financières sont incluses dans le présent projet concernant un accord international qui n'a pas été soumis au vote du Parlement et qu'aucun article du texte ne mentionne d'ailleurs.

Plus proche dans le temps est la loi du 15 juillet 1971 portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social. Parmi les objectifs cités, il en est deux seulement qui seront évoqués ici et à la poursuite desquels le présent projet ne paraît pas apporter l'ensemble des moyens nécessaires. Ce sont : la résorption des tendances inflationnistes actuelles et la stabilisation des prélèvements obligatoires sur lesquels d'excellents propos ont déjà été tenus à cette tribune.

Quel objectif fixait le rapport général en matière de prix voici dix-huit mois ? Deux et demi p. 100 de croissance annuelle, pour le niveau général des prix et 1,7 p. 100 pour les produits industriels.

Il est cruel de constater que de projet de loi de finances en projet de loi de finances, les pourcentages prévisionnels de croissance des prix s'écartent de ces chiffres en hausse et pourtant, en première page de son rapport, le comité de financement écrivait :

« L'instabilité monétaire rend illusoire les prévisions de financement d'un Plan... L'inflation se traduit par une multiplicité de prélèvements et de transferts occultes dont le résultat est que, même si les investissements prévus sont réalisés, la charge de leur financement se divise bien autrement que le Plan ne l'avait prévu. Toute la répartition du produit national entre les divers agents économiques se trouve modifiée, en général au détriment des catégories les moins bien placées pour se défendre... C'est, en vérité, la conception même du Plan qui est mise en échec. »

Le comité de financement poursuivait :

« Mais l'idée essentielle sur laquelle l'accent doit être mis est qu'une suffisante stabilité du pouvoir d'achat de la monnaie est un impératif encore plus absolu qu'on ne l'imagine souvent. Elle ne conditionne pas seulement l'épargne obligatoire. Elle conditionne aussi les prévisions relatives à la distribution du revenu national et l'équilibre financier des entreprises. »

Parmi les catégories les moins bien placées pour se défendre, il faut ranger les collectivités locales dont les ressources fiscales sont fixées pratiquement *ne varietur* lors de l'établissement de leur budget puisque, si le versement représentatif de la taxe sur les salaires croît bien d'année en année, ses mensualités restent ensuite inchangées alors que, naguère, les plus-values sur le produit de la taxe locale permettaient d'établir le budget supplémentaire lorsqu'il était affecté par la hausse des prix et des salaires.

Aux causes de hausses des prix déjà citées au cours de ce débat, il y a lieu sans doute d'ajouter les difficultés d'auto-financement des entreprises provoquées par un esprit fiscal qui s'oppose à une nécessaire réévaluation des bilans.

La débudgétisation peut être aussi à l'origine de l'ouverture de crédits et d'une inflation de moyens monétaires, sans contrepartie économique réelle lorsque les opérations financées ne sont pas rentables ou que les produits fabriqués sont exportés sans autre garantie finale de bonne fin que les fonds publics, ce qui se traduit déjà par la croissance des encours des prêts externes du Trésor, directs ou indirects.

Cet effet serait moins redoutable si, à la débudgétisation, correspondait une diminution des prélèvements obligatoires.

Je ne reviendrai pas sur les propos très pertinents tenus à ce sujet, notamment par notre excellent collègue, M. Cluzel.

Vous connaissez, monsieur le secrétaire d'Etat, la progression rapide des prélèvements des régimes sociaux et des collectivités locales. Le prélèvement de ces dernières sur la production intérieure brute a augmenté de 25 p. 100 en quelques années. Nous nous en sommes déjà entretenus. Il s'y ajoute depuis peu celui des agences de bassin qui s'aggrave sans contrôle du Parlement. Et, demain, les régions lèveront l'impôt, elles aussi.

Il serait bon que le Parlement connût le total exact de ces prélèvements qui paraît devoir dépasser les 40 p. 100 fixés par le rapport général sur le VI<sup>e</sup> Plan.

La hausse des centimes, qui atteint cette année 75 p. 100 pour certaines villes, se répercute lourdement sur les agents économiques. Mais ce sont les travailleurs indépendants qui la ressentent le plus durement. Les débiteurs de la cote mobilière ou des contributions foncières sont atteints dans la même proportion.

Une proposition de réforme de la patente n'a pu être mise sur pied au cours des six mois d'existence de la commission constituée à cet effet et, comme celle-ci l'avait demandé, j'insiste une fois de plus auprès de vous, monsieur le secrétaire d'Etat, pour que des représentants des professionnels et des collectivités locales soient réunis à cet effet avec vos hauts fonctionnaires dont les uns et les autres ont pu apprécier la qualité des rapports.

Si, sur les prélèvements obligatoires de l'Etat, une partie est ristournée aux collectivités locales, celle-ci est inférieure aux responsabilités sans cesse accrues qui sont les leurs et dont les perspectives d'allègement ont été sans doute à l'origine de la mise en sommeil de la commission Mondon-Pianta dont il a déjà été fait état à cette tribune. Il faut bien constater que le poids des charges publiques supporté par les collectivités locales va croissant et qu'à leur tour celles-ci versent à l'Etat des sommes de plus en plus importantes au titre de la taxe sur la valeur ajoutée.

Si la subvention globale proposée dans le présent projet de loi est bien destinée à encourager les collectivités qui investissent, un excellent moyen de le démontrer serait de la leur répartir en fonction de la taxe qu'elles ont acquittée.

**M. Joseph Raybaud.** Très bien !

**M. Jacques Descours Desacres.** Certes, de nombreuses collectivités, pour éviter de voir augmenter abusivement les impôts locaux, sont prêtes, sous la pression d'urgentes nécessités, à se laisser tenter par les offres de crédits qui leur sont faites, même de l'étranger, quel qu'en soit le poids pour les années à venir, car la gravité de la situation inflationniste actuelle me paraît résider dans le fait que nombreux sont ceux qui, pour leurs intérêts personnels comme pour ceux qui leur sont confiés, misent sur un effritement de la valeur de la monnaie et y contribuent par là même.

Des hommes de gouvernement, qui n'étaient pas des financiers, ont acquis la reconnaissance du pays et inscrit leur nom dans notre histoire pour avoir rétabli la stabilité de la valeur de notre monnaie. Ils n'ont pas eu la faiblesse de se résigner devant un prétendu comportement inflationniste des Français. Les ministres qui prendront les mesures sévères, que la grande majorité des Français appellent de leurs vœux, auront droit, eux aussi, à leur gratitude.

Les propos qui ont été tenus ici ce soir donnent au gouvernement qui en aura le courage l'assurance de l'appui du Sénat à qui l'expérience a appris que sauver la monnaie, c'est maintenir la République. (*Applaudissements.*)

**M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, j'essaierai d'être aussi bref que possible tout en m'efforçant de répondre aux nombreuses et importantes questions qui ont été posées.

Je voudrais tout d'abord remercier ceux des intervenants qui ont apporté leur concours et leur soutien à ce projet de budget dont ils reconnaissent les mérites, dont ils reconnaissent aussi l'importance des grandes orientations, dont ils reconnaissent enfin que l'équilibre est un facteur essentiel dans le cadre de la préoccupation générale qui est celle du pays de lutter contre l'inflation.

Tout d'abord, m'adressant à votre rapporteur général à qui j'avais déjà, dans mon exposé introductif, apporté quelques

réponses aux questions qu'il avait posées dans son rapport écrit, je voudrais préciser qu'il n'a pas été dans l'esprit du Gouvernement de reporter après les élections l'augmentation du prix de l'essence. Le Gouvernement a voulu bloquer pendant six mois ses tarifs, les prix de ses services et donner l'exemple en vue de modérer la progression des prix. La date du 1<sup>er</sup> juin est très nettement postérieure aux élections ; à ce moment-là, les mesures prises pour combattre l'inflation devraient avoir déjà produit un effet sensible. Je dois aussi rappeler la modicité des relèvements prévus : 3,3 p. 100 pour le prix du supercarburant, 2,7 p. 100 pour celui de l'essence.

Il faut ajouter que la fiscalité incluse dans ces prix n'a pas été modifiée depuis janvier 1969 et que les prix en francs constants ont diminué d'un tiers depuis 1958.

Vous avez indiqué, monsieur le rapporteur général, que les prélèvements pour la construction, la formation professionnelle, l'apprentissage, tendaient à reconstruire la taxe sur les salaires supprimée pour les entreprises assujetties à la T. V. A. Heureusement, nous restons, je crois, assez loin des taux qu'atteignait cette taxe. Le prélèvement pour la construction a été réduit à 0,9 p. 100 ; la taxe d'apprentissage, d'ailleurs fort ancienne, a été réduite à 0,5 p. 100 et le projet qui vous est soumis contient justement un article — l'article 19 — dont l'objet est de maintenir à 0,8 p. 100 la contribution pour la formation professionnelle.

Le total de ces trois prélèvements atteint 2,2 p. 100 et il bénéficie d'une manière indirecte aux entreprises, alors que la taxe sur les salaires allait dans le budget de l'Etat et n'était pas forcément reversée aux actions telles que l'apprentissage, la formation professionnelle ou la construction.

L'effort entrepris dans le domaine des télécommunications, auquel vous avez fait allusion, est, je le rappelle, tout à fait considérable et permettra d'atteindre largement les objectifs financiers définis par le Plan. En matière de téléx et de télé-informatique, la situation favorable actuelle sera consolidée. Pour le téléphone, le rétablissement de la fluidité de l'écoulement du trafic sera poursuivi, comme prévu, en 1973.

D'autre part, l'automatisation du réseau se poursuit activement : son taux atteindra 95 p. 100 en 1973.

Enfin, le raccordement de nouveaux abonnés va être dans le même temps considérablement développé. Il est ainsi prévu, pour l'année prochaine, la commande de 900.000 équipements supplémentaires.

**M. Roger Gaudon.** Il y a 600.000 demandes en instance !

**M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat.** Voulez-vous me dire depuis combien de temps le parti communiste demande le téléphone en France ?

**M. Roger Gaudon.** Depuis toujours !

**M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat.** J'ai lu très attentivement les débats au Parlement ; j'y ai constaté que le téléphone, pendant longtemps, a été considéré par vos amis comme un gadget inutile.

**M. Roger Gaudon.** En 1972, il y avait 500.000 demandes en instance ; il y en a 600.000 cette année !

**M. le président.** Laissez parler M. le secrétaire d'Etat, je vous en prie !

**M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat.** Il est temps que la France s'intéresse au téléphone, mais votre parti a mis bien longtemps à s'y intéresser !

**M. Roger Gaudon.** Le vôtre s'intéresse uniquement aux banques et aux sociétés de financement !

**M. le président.** Monsieur Gaudon, vous n'avez pas la parole. Monsieur le secrétaire d'Etat, veuillez poursuivre votre exposé.

**M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat.** M. Monory a regretté l'absence d'un grand emprunt public. Je lui dirai que, pour présenter une opportunité conjoncturelle, il faudrait qu'un tel emprunt, d'une part, provoque la constitution d'une épargne supplémentaire, d'autre part, permette de réduire le recours à des financements monétaires. Or, aucune de ces deux conditions n'est réalisée. L'épargne se situe spontanément à un niveau particulièrement favorable sans qu'un emprunt public soit nécessaire pour cela. Au surplus, l'équilibre budgétaire garantit déjà que l'Etat n'aura pas, de toute manière, à recourir à des financements monétaires.

Vous avez également rappelé, monsieur Monory, que la part de T. V. A. dans les recettes de l'Etat avait augmenté entre 1967 et 1972. C'est la conséquence de la suppression d'autres impôts tels que la taxe sur les prestations de services et la très importante réduction du champ d'application de la taxe sur les salaires.

Quant à la proportion des impôts directs dans notre fiscalité, je ne sais comment vous êtes parvenu à ces 13 p. 100 que vous nous avez cités. Voici mes références et les calculs auxquels j'ai fait procéder : j'ai fait rechercher le montant des impôts directs de l'Etat...

**M. René Monory.** Je croyais avoir dit 37 p. 100, monsieur le secrétaire d'Etat.

**M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget.** Alors, nous sommes d'accord.

Vous avez indiqué également que le Gouvernement n'avait pas jugulé la fraude fiscale. Il n'avait pas la naïveté de penser qu'il pourrait y parvenir en quelques années et vous avez d'ailleurs rappelé qu'il s'agissait là d'une œuvre de longue haleine. Mais l'action entreprise commence à produire des résultats très substantiels. Durant les neuf premiers mois de l'année, le montant des redressements au titre des contrôles a totalisé 2 milliards contre 1,3 milliard pour la même période de l'an dernier.

Enfin, vous avez fait état d'un écart croissant entre la progression des ressources des catégories les plus modestes de la population et celle des revenus des catégories plus favorisées. Les chiffres ne me permettent pas de partager cette appréciation. Du 1<sup>er</sup> janvier 1968 au 1<sup>er</sup> janvier 1972, le S. M. I. C. a, en effet, progressé de 93,7 p. 100 alors que le salaire horaire moyen dans l'industrie a augmenté de 63 p. 100, dont 61,5 p. 100 pour les hommes et 68,3 p. 100 pour les femmes, les manœuvres ordinaires ayant, pour leur part, bénéficié d'une amélioration supérieure à ces moyennes. Quant au minimum vieillesse, il s'est accru de 96 p. 100 entre le 1<sup>er</sup> janvier 1968 et le 1<sup>er</sup> octobre 1972.

Mme Lagatu semble penser que rien n'a été fait en faveur des femmes. Or, l'amélioration de la condition féminine, dans le cadre tant familial que professionnel, est une des préoccupations constantes du Gouvernement. Si l'on s'en tient aux mesures les plus récentes on peut citer : la création de l'allocation orphelin accordée notamment aux mères célibataires ; la réforme de l'allocation de salaire unique et l'institution d'une allocation pour frais de garde qui permet à la mère de famille de choisir entre l'exercice d'une activité précise et sa présence au foyer ; la suppression des abattements de zone, qui majore de 1 à 4 p. 100 les prestations familiales ; l'assouplissement des conditions d'inaptitude pour l'attribution d'une pension de retraite ; l'abaissement à cinquante-cinq ans de l'âge d'ouverture du droit à pension de réversion pour les veuves ; enfin, la majoration de l'allocation existante pour les veuves de certains grands invalides et l'institution d'une allocation nouvelle pour les veuves d'autres grands invalides. En outre, le Gouvernement vient de soumettre au Parlement deux projets de loi, l'un relatif à l'égalité entre les salaires masculins et féminins...

**M. Roger Gaudon.** Enfin !

**M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat.** ...l'autre tendant à faciliter le paiement des pensions alimentaires.

Mme Lagatu a fort justement insisté sur la nécessité de faire mieux connaître aux intéressées les mesures prises en leur faveur et les droits auxquels elles peuvent prétendre. Je souhaite que votre collègue contribue, par les organes de presse qu'elle connaît bien, à élargir cette information auprès du plus grand public.

M. Filippi a marqué une préférence pour l'encadrement du crédit et douté de l'efficacité du système des réserves sur les crédits et les dépôts.

S'agissant du premier point, la préférence exprimée par M. Filippi s'explique peut-être par l'expérience qu'il a du problème des crédits vu du côté de celui qui les octroie, mais je ne pense pas que ce point de vue soit partagé par les entreprises utilisatrices.

Quant à l'efficacité du système des réserves sur les dépôts et les crédits, qu'il me permette de m'étonner de son scepticisme, quant à l'effet de contraction que ces réserves produisent sur la trésorerie des banques.

M. Filippi s'est inquiété d'une certaine faiblesse de l'investissement. Or la France est au deuxième rang après le Japon pour ce qui est du taux annuel de croissance en volume de la formation brute de capital fixe total, aussi bien sur la période 1959 à 1968 que sur la période 1969 à 1972 — je tiens ces chiffres de l'office statistique des communautés européennes. La progression de la part des investissements productifs dans la production intérieure brute est constante : au cours de la période récente, elle est passée de 16,6 p. 100, en 1969, à 17,7 p. 100, en 1973, marquant année après année une progression parfaitement régulière.

M. Filippi a déclaré ne pas avoir de rétroviseur sur sa voiture et ne pas voir de ce fait le chemin parcouru. Or il est nécessaire d'apprécier celui-ci, ne serait-ce que pour mieux mesurer le chemin qui reste à faire. Aussi je souhaite que, conformément à la législation, il dote sa voiture d'un rétroviseur. (*Sourires.*)

M. Cluzel, comme d'ailleurs M. Tournan, a fait état d'une croissance de la pression fiscale globale, c'est-à-dire celle de l'Etat, des collectivités locales, des cotisations sociales. Les chiffres exacts donnent, en fait, une indication différente : en 1970, 39,1 ; en 1971, 38,9 ; en 1972, 39,1 ; en 1973, 38,5. Si nous sommes, à cet égard dans une situation de quasi stabilité malgré la progression de la fiscalité locale, cela tient au fait que l'Etat a délibérément modéré son propre prélèvement pour tenir compte des autres collectivités.

M. Tournan, en disant que l'évolution salariale n'est qu'une conséquence de l'inflation et que les salaires suivront difficilement l'évolution des prix, méconnaît la progression du pouvoir d'achat, dont bénéficient heureusement les salariés, et qui excède 4 p. 100 depuis cinq ans.

Il considère, d'autre part, le plan social arrêté par le Gouvernement au mois de septembre comme l'expression d'un remords. C'est ignorer que ce plan s'ajoute à un effort se situant au niveau de ce qui était nécessaire pour réaliser, en ce qui concerne la politique de la vieillesse, les objectifs du VI<sup>e</sup> Plan.

Parlant du succès de notre commerce extérieur, M. Tournan a cru devoir en attribuer pour partie le mérite à l'alignement du franc commercial sur le dollar américain. Ignorait-il que, du fait de la dévaluation du dollar, le franc s'est trouvé sensiblement revalorisé par rapport à cette devise ?

Il a esquissé une comparaison de l'évolution de l'impôt sur le revenu et de celle de l'impôt sur les sociétés. Qu'il me permette de rappeler qu'au cours des dernières années la progression a été très inférieure à la seconde. En 1973 encore, l'impôt sur les sociétés progressera davantage que l'impôt sur le revenu : 10 p. 100 contre un peu moins de 9 p. 100.

Plusieurs orateurs avec lui ont d'ailleurs cité un taux de progression des engagements d'investissement de 6,5 p. 100 ; ce taux n'est pas représentatif de l'effort global prévu en faveur des investissements collectifs pour 1973. Il ne comprend, en effet, ni les autorisations de programme des postes et télécommunications, ni les investissements financés dans le cadre des comptes spéciaux — fonds spécial d'investissement routier et fonds national d'aménagement foncier et d'urbanisme — ni les investissements financés par l'appel à l'épargne — télécommunications et autoroutes — toutes catégories qui concourent, bien évidemment, à la satisfaction des besoins collectifs et qui doivent donc être prises en compte pour donner la mesure de l'ensemble de l'effort prévu. C'est pourquoi il n'est pas exact de dire, comme l'a fait M. Tournan, que le budget pour 1973 est en retrait par rapport à celui de 1972 en ce qui concerne les dépenses civiles d'équipement.

Les engagements totaux du secteur programmé et du secteur non programmé progresseront de plus de 11 p. 100, fonds d'action conjoncturelle exclu, et de près de 18 p. 100 en comprenant les dotations du F. A. C. Pour le seul secteur programmé, je l'ai déjà dit, ses taux de progression sont respectivement de près de 15 p. 100 et de plus de 20 p. 100.

Je remercie M. Bousch pour l'objectivité et la pertinence des réflexions dont il a bien voulu me faire part sur la situation de l'économie française.

J'ai noté avec une particulière attention ses suggestions, notamment en ce qui concerne le développement de l'épargne, l'importance de la formation professionnelle et les inconvénients que pourrait présenter un freinage trop brutal.

M. Bousch craint que les cadres ne soient les victimes de l'érosion monétaire. En effet, les relèvements des dernières tranches du barème tels qu'ils ont été adoptés par l'Assemblée nationale sont moins élevés que les taux appliqués aux premières tranches. Encore faut-il tenir compte du fait que les cadres, ou

du moins beaucoup d'entre eux, bénéficieront de la suppression totale des majorations exceptionnelles instituées en 1968. En fait, on constate que pour des majorations théoriques des revenus de l'ordre du 6 p. 100 d'une année à l'autre, les pressions fiscales individuelles ne varieront pas en 1973 tout au long de l'échelle des salaires, cela pour deux raisons : la suppression des majorations et le fait que le relèvement des premières tranches bénéficie aussi à ceux qui sont situés au-dessus.

Il m'est agréable de faire part de cette constance à M. Bousch qui, d'autre part, a rappelé le problème de la répartition des patentes importantes entre plusieurs communes. C'est l'une des questions actuellement examinées par un groupe de travail que mes services ont constitué avec ceux du ministère de l'intérieur, afin de préparer activement le remplacement de la patente par la taxe professionnelle.

Mes remerciements vont également à M. Boscary-Monsservin qui, une fois de plus, dans un exposé très complet et objectif, a su faire une excellente analyse de ce projet de budget. Les observations qu'il a présentées concernant l'importance respective de la fiscalité directe et de la fiscalité indirecte rencontrent celles du ministre de l'économie et des finances et les miennes ; je tenais à le lui confirmer.

Ce qu'il a dit par ailleurs de l'utilité des dépenses de fonctionnement a également retenu toute mon attention. Je crois notamment qu'il faut veiller dès le stade de la conception d'un projet d'équipement, à prendre les dispositions nécessaires pour en assurer le fonctionnement.

M. Boscary-Monsservin a, comme d'autres orateurs, souligné les chapitres en sensible progression et il a pu constater que c'était essentiellement ceux qui allaient aux investissements productifs, aux secteurs sociaux et aux équipements collectifs.

M. Blin déplore que le freinage de la croissance de la masse monétaire ne soit pas intervenu plus tôt. Je ne suis pas sûr qu'au printemps dernier, alors que beaucoup doutaient de notre croissance, M. Blin nous ait recommandé des mesures de restriction monétaire. Il estime que l'impôt indirect frappe davantage les familles modestes, dont les dépenses de consommation sont proportionnellement plus importantes. En fait, l'existence d'une fiscalité indirecte réduit le pouvoir d'achat du revenu épargné tout autant que celui de la fraction effectivement dépensée du revenu. Je crois donc que, dans l'ensemble, la T. V. A. est neutre du point de vue social. Elle est même légèrement progressive dans la mesure où les consommations les moins nécessaires sont les plus taxées. (*Exclamations sur les travées communistes.*)

**M. Roger Gaudon.** Il faut le faire !

**M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat.** Je remercie M. Blin d'avoir insisté sur la nécessité de donner à notre secteur industriel tous les éléments nécessaires pour se révéler plus dynamique et plus entreprenant. Je crois qu'effectivement on peut mettre à l'actif de ce secteur une bonne part des résultats obtenus en 1972 en ce qui concerne le commerce et les ventes à l'exportation.

M. Duclos a parlé de « jonglerie statistique » au sujet de l'indice des prix. Je proteste contre une affirmation aussi injustifiée. S'il existe un indice politique, c'est bien celui de la C. G. T., établi à partir de relevés opérés dans des conditions qui n'ont jamais été explicitées...

**M. Louis Namy.** Et le vôtre !

**M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat.** ... par des militants et non des citoyens. L'institut national de la statistique est un organisme public dont chacun a pu vérifier l'objectivité scientifique.

M. Duclos a recommandé la lecture d'un ouvrage de Karl Marx écrit en 1865. Ignore-t-il que depuis un siècle les réalités économiques ont beaucoup changé ? L'efficacité devrait plutôt conduire M. Duclos, comme moi-même, à lire des auteurs plus récents (*Sourires à droite.*)

Quant au taux de chômage cité par M. Duclos, il est évidemment fantaisiste : 5,5 p. 100 a-t-il dit. Il y a actuellement 140.000 bénéficiaires de l'aide publique sur une population de 20 millions de salariés. Curieuse arithmétique que celle de M. Duclos, qui a demandé par ailleurs une déduction spéciale de 10 p. 100 pour les retraités, par analogie avec celle des salariés. Je rappelle que cet abattement correspond à des frais professionnels alors que, par définition, les retraités n'en ont pas. En outre la mesure souhaitée par M. Duclos coûterait près d'un milliard de francs. Aussi la solution adéquate est-elle plutôt

à rechercher dans la voie proposée par le projet de loi de finances. L'article 2 bis du projet qui vous est soumis prévoit un abattement de 500 francs pour frais du troisième âge en faveur des retraités dont les revenus nets sont inférieurs à 12.000 francs.

D'autre part, M. Duclos estime que l'Etat se fait financer par les collectivités locales. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. La T. V. A. incluse dans les dépenses des collectivités locales en 1971 a atteint environ 3.900 millions de francs. En sens inverse, l'Etat a attribué 9.600 millions aux collectivités, sans même parler du versement représentatif de la taxe sur les salaires.

Les interventions de MM. Pintat, Croze et Girault m'ont particulièrement intéressé parce qu'elles portent la marque du bon sens, de la pertinence et de l'objectivité. Je les remercie pour les analyses très précises qu'ils ont faites de ce projet de budget.

Je reconnais, comme M. Girault, que la documentation budgétaire est complexe et difficile à lire, mais elle est légale. Tous les documents qui sont présentés au Parlement le sont au terme de la loi et seule une loi peut les modifier. Je suis certain qu'il constatera à l'expérience que tout naturellement le Parlement, et souvent à juste titre, demande la présentation de documents nouveaux, d'analyses et de précisions supplémentaires, et la pile des documents soumis à l'appréciation du Parlement s'élève sans arrêt.

Mais l'expérience vient vite et il verra qu'à la longue il deviendra, je le souhaite pour le Sénat et pour lui-même, un expert des questions budgétaires et financières. Il constatera d'ailleurs comme moi qu'il est aussi facile, ou aussi difficile, comme vous le voudrez, d'équilibrer le budget d'une collectivité locale, grande ou petite, que d'équilibrer le budget de l'Etat.

J'en ai terminé avec mes observations. J'aurais quand même voulu pouvoir répondre plus longuement aux propos tenus par M. Descours Desacres qui, comme toujours, s'est révélé un grand spécialiste des questions financières et qui, avec une autorité à laquelle je rends hommage, a présenté des observations relatives à la situation des finances publiques et des collectivités locales dont je suis sûr que la haute assemblée fera comme moi son profit.

Il a abordé l'ensemble des problèmes concernant les finances locales. Qu'il me permette de ne pas répondre ce soir dans le détail. En fait, nous sommes tous d'accord pour reconnaître que l'autonomie financière des collectivités locales doit être respectée. Nous sommes tous d'accord pour chercher une délimitation entre les interventions de l'Etat vis-à-vis des collectivités locales et *vice versa*, de telle façon que chaque secteur soit bien délimité et surtout corresponde bien aux impératifs et aux vocations de ces deux institutions. Nous sommes tous d'accord pour reconnaître que la fiscalité locale, si elle mérite d'être modifiée, n'est pas facile à réformer.

Reprenant les observations de certains intervenants qui se déclaraient être des néophytes, bien qu'ils se révèlent déjà d'excellents parlementaires, je leur dirai que j'ai personnellement vu surgir les difficultés lorsque la T. V. A. a été proposée au monde de l'agriculture. L'agriculture française n'en a pas voulu dans un premier temps. Deux ans après elle la réclamait. Lorsqu'un régime de protection sociale a été proposé aux professions commerciales et artisanales, le Parlement l'a voté à la quasi-unanimité. Six mois après il était rejeté à la quasi-unanimité par les intéressés. Lorsque a été proposé au Parlement le remplacement de la taxe locale par un versement représentatif de la taxe sur les salaires, celui-ci a eu bien du mal à l'accepter et les collectivités locales ont presque toutes protesté contre cette mesure. Aujourd'hui on n'entend plus de protestations ; personne ne demande le retour au système de la taxe locale. Nous sommes bien d'accord, si j'en juge par votre silence...

**M. Roger Gaudon.** Non ! Je vous répondrai tout à l'heure.

**M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat.** Nous sommes tous d'accord pour réformer la patente. Je souhaite comme vous que la commission qui étudie ce problème reprenne ses travaux, mais elle avait déjà déposé des conclusions qui étaient peut-être imparfaites et incomplètes, mais qui tendaient à dire qu'il fallait aller encore plus loin dans l'analyse avant d'arrêter une solution précise. La difficulté vient de ce que tout le monde s'accorde à reconnaître que la patente est un impôt mal adapté, mais que personne encore n'a vraiment, et sérieusement, pu suggérer un impôt de remplacement dont le produit ira entièrement et intégralement aux collectivités locales.

Vous aurez l'occasion, au cours de la discussion du budget du ministère de l'intérieur, de revenir sur ces problèmes. Je suis de ceux qui attachent, pour des raisons que vous connaissez, un intérêt particulier à voir les collectivités se doter de moyens de financement modernes au moment où elles font face à un effort d'équipement sans précédent dans l'histoire des communes de France. Le Gouvernement, aidé et soutenu par le Parlement, j'en suis sûr, arrivera à trouver des solutions pratiques et positives.

Telles sont les observations que je tenais à faire en réponse aux nombreuses, importantes et intéressantes questions qui m'ont été posées ce soir. J'espère que, de ce débat, vous retiendrez la volonté du Gouvernement de poursuivre la concertation avec la haute assemblée.

Qu'il me soit permis, enfin, de renouveler les regrets et les excuses du ministre de l'économie et des finances de n'avoir pu, cet après-midi, présenter lui-même le projet de loi de finances pour 1973. Mais sans retenir les allusions faites par certains, je crois pouvoir dire que le ministre de l'économie et des finances est actuellement engagé dans des négociations délicates concernant les structures de la zone franc, dans un pays où, certes, le soleil luit, mais ce n'est pas pour prendre un bain de soleil qu'il est à Brazzaville...

**M. Roger Gaudon.** C'est pour un safari !

**M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat.** ... c'est bien pour y travailler. (*Applaudissements sur les travées de l'U.D.R. et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Gaudon, pour répondre à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Roger Gaudon.** Monsieur le secrétaire d'Etat, si des propos, désobligeants selon vous, ont été adressés à M. le ministre de l'économie et des finances, c'est tout de même à bon escient, car nous considérons que notre assemblée, en l'état actuel des choses, aurait dû entendre M. le ministre des finances.

Je ne reviendrai pas sur vos propos ironiques à propos de Karl Marx et de la société capitaliste. Disons que vous êtes orfèvre en la matière !

Mais je veux revenir sur quelques-uns de vos propos. Tout d'abord, vous dites qu'il y a très peu de chômeurs en France. C'est votre opinion, mais je vous signale, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il existe actuellement un peu plus de 500.000 demandeurs d'emploi, c'est-à-dire des gens qui veulent travailler. C'est votre responsabilité.

En ce qui concerne la T. V. A. et les problèmes relatifs aux communes, que vous avez soulevés il y a quelques instants, vous savez très bien, monsieur le secrétaire d'Etat, que le congrès des maires de France qui s'est tenu récemment a adressé au Gouvernement, ainsi qu'à votre ministère, une demande tendant à obtenir le remboursement de la T. V. A. aux collectivités locales et départementales. Or, le projet de budget qui est soumis à notre discussion ne comporte rien de semblable.

Vous nous déclarez ensuite : « J'attends toujours qu'il y ait des propositions en ce qui concerne la patente. » Cela me rappelle, monsieur le secrétaire d'Etat, une discussion que nous avons eue ici, vous et moi, le 2 mai dernier au sujet des commerçants et artisans. Vous nous aviez alors fait la même réponse que ce soir : « J'attends des propositions », aviez-vous dit. Mais, monsieur le secrétaire d'Etat, ce n'est pas nous qui l'avons votée, c'est vous et votre majorité.

**M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat.** La patente ? (*Rires sur les travées du groupe de l'U. D. R.*)

**M. Roger Gaudon.** Attendez un peu...

La loi de finances pour 1970, votée par la majorité, stipulait dans son article 9 : « Le Gouvernement déposera avant le 1<sup>er</sup> janvier 1972 un projet de loi portant réforme de la patente... ».

Or, monsieur le secrétaire d'Etat, nous sommes loin du 1<sup>er</sup> janvier 1972. Où en est votre projet de réforme de la patente ? Vous nous dites que vous attendez des propositions, mais le groupe communiste vous en a fait, qu'elles vous plaisent ou non, réformant non seulement la patente, mais aussi la contribution mobilière. Pourquoi votre majorité, à l'Assemblée nationale en particulier, conserve-t-elle ces propositions dans les tiroirs ?

C'est la démonstration qu'en définitive vous ne voulez pas régler les problèmes non seulement des travailleurs, mais aussi des commerçants et des artisans.

Notre ami Jacques Duclos avait raison tout à l'heure de rappeler les paroles de Karl Marx en disant que vous favorisiez effectivement non pas les plus humbles de notre pays, mais les monopoles et les banques. Votre budget le démontre, et je l'ai souligné tout à l'heure à propos des problèmes relatifs au téléphone. Telle est votre politique. Vous demandez des propositions au Sénat. Il vous en fait, surtout en ce qui concerne les collectivités locales. Le Sénat attend qu'au moins vous les mettiez en discussion.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

La discussion générale est close.

Le Sénat procédera à la discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances au cours de la prochaine séance qui a été fixée au mercredi 22 novembre, à seize heures et le soir.

— 8 —

#### DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu de M. René Jager, Francis Palmero et Louis Jung une proposition de loi organique tendant à modifier la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 72, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Jacques Henriot une proposition de loi relative à la création d'un régime de retraite pour les élus locaux.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 73, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

— 9 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à aujourd'hui mercredi 22 novembre 1972, à seize heures :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale. [N°° 65 et 66 (1972-1973). — **M. Yvon Coudé du Foresto,** rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.]

Première partie :

Conditions générales de l'équilibre financier.

Articles 1<sup>er</sup> à 20 et état A.

Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1973 :

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1973 est fixé au mercredi 22 novembre 1972, à midi.

Personne ne demande la parole ?..

La séance est levée.

(*La séance est levée, le mercredi 22 novembre 1972, à une heure quinze minutes.*)

Le Directeur  
du service du compte rendu sténographique,  
RAOUL JOURON.

**Errata**

*au compte rendu intégral des débats.*

**1° DE LA SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 1972**

*Code de l'aviation civile.*

Page 2003, 1<sup>re</sup> colonne, art. 5 bis nouveau, 6<sup>e</sup> ligne :

**Au lieu de :** « article 4102 du code de commerce »,

**Lire :** « article 102 du code de commerce ».

**2° DE LA SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 1972**

*Aménagement du monopole des allumettes.*

Page 2048, 1<sup>re</sup> colonne, art. 4, § III, 5<sup>e</sup> ligne :

**Au lieu de :** « en matière de contributions directes »,

**Lire :** « en matière de contributions indirectes ».

**3° DE LA SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 1972**

*Accord avec l'organisation européenne pour la recherche nucléaire.*

Page 2081, 1<sup>re</sup> colonne, 17<sup>e</sup> ligne :

**Au lieu de :** « projet de loi portant l'approbation de l'accord »,

**Lire :** « projet de loi autorisant l'approbation de l'accord... ».

**PETITIONS**

examinées par la Commission des Lois constitutionnelles, de Législation, du Suffrage universel, du Règlement et d'Administration générale.

**Pétition n° 43** du 18 février 1972. — M. Raoul Genet, 21, boulevard du 11-Novembre, 83-Toulon, demande la modification de certains articles du Code civil et notamment les articles 212 et 215.

**M. Jean Geoffroy**, rapporteur.

La commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale n'a pas estimé opportun de retenir les modifications du code civil proposées par M. Genet.

En conséquence, elle a décidé de classer la pétition sans suite.

**Pétition n° 44** du 18 février 1972. — M. Raoul Genet, 21, boulevard du 11-Novembre, 83-Toulon, demande réparation de la spoliation dont il a été victime dans une affaire intéressant une acquisition immobilière en Espagne.

**M. Jean Nayrou**, rapporteur.

La commission des lois constitutionnelle, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale a examiné la pétition de M. Raoul Genet relative à un litige entre particuliers concernant l'acquisition d'un domaine situé en Espagne et faisant état d'un déni de justice de la part des autorités judiciaires espagnoles ainsi que de l'inaction dans cette affaire de l'ambassade de France à Madrid.

La commission a estimé que, s'il était bien aléatoire d'espérer quoi que ce soit sur le fond du droit compte tenu du caractère purement privé du litige, rien ne semblait, en revanche, s'opposer à ce que M. Genet obtienne la restitution des fonds qui sont encore consignés par la justice espagnole.

C'est pourquoi elle a décidé de transmettre le dossier en sa possession à M. le ministre des affaires étrangères en souhaitant que soient données au service chargé de la protection des intérêts français à l'étranger des instructions tendant à ce que tout soit mis en œuvre pour aider M. Genet.

(Renvoi à M. le ministre des affaires étrangères.)

**QUESTIONS ECRITES**

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 21 NOVEMBRE 1972

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

*Personnes âgées : examens de santé gratuits.*

**12211.** — 21 novembre 1972. — **M. Hubert d'Andigné** expose à M. le ministre d'Etat chargé des affaires sociales que dans certains départements les personnes âgées de plus de soixante ans affiliées à la caisse de mutualité sociale agricole bénéficient des examens de santé gratuits prévus à l'article 294 du code de la sécurité sociale, tandis que la caisse régionale d'assurance vieillesse refuse de financer lesdits examens pour les assurés âgés relevant du régime général. Dans la mesure où le conseil d'administration de la caisse nationale d'assurance vieillesse estime, contrairement aux recommandations du ministre de la santé publique, qu'il est impossible de « faire supporter les charges afférentes auxdits examens par le fonds d'action sanitaire et sociale en faveur des personnes âgées », il lui demande quelles mesures il compte prendre pour rétablir l'équité entre tous les assurés âgés du même département.

*Locaux à usage exclusif de bureaux : montant du bail.*

**12212.** — 21 novembre 1972. — **M. Louis Courroy** expose à M. le ministre de la justice, que l'article 23-9 du décret du 30 septembre 1953, tel qu'il résulte de la nouvelle rédaction découlant du décret n° 72-561 du 3 juillet 1972, exclut du plafonnement le prix du bail de locaux à usage exclusif de bureaux. Il lui demande, en raison des interprétations divergentes données à l'expression « usage exclusif », si ladite expression vise tous les bureaux quelle que soit leur destination, ou seulement les locaux à usage de bureaux excluant la réception de toute clientèle.

*Départements d'outre-mer : application du code électoral.*

12213. — 21 novembre 1972. — **M. Jacques Duclos** demande à **M. le ministre de l'intérieur** de bien vouloir lui faire savoir : 1° quelle est l'origine législative des dispositions de l'article L. 342 du code électoral qui déclarent inapplicables aux élections des conseillers généraux du département de la Réunion certaines dispositions dudit code ; 2° si, dans l'hypothèse du défaut de base juridique des dispositions en cause, il entend en faire déclarer la nullité ; 3° si, au cas où ces dispositions auraient un fondement législatif il entend sans délai en proposer l'abrogation au Parlement, afin de mettre fin à une situation telle, qu'elle permet à tout individu, lors des élections au conseil général de la Réunion, de se livrer sans être passible de sanctions, à des actions telles que pénétrer en armes dans les bureaux de vote (art. L. 61 du code électoral), voter en étant déchu de ses droits (art. L. 91), voter grâce à une fausse inscription (art. L. 92), voter plusieurs fois à l'aide d'inscriptions multiples (art. L. 93), soustraire des bulletins de vote lors du dépouillement (art. L. 94), troubler les opérations électorales par attroupements, clameurs ou démonstrations menaçantes (art. L. 98), enlever les urnes (art. L. 103).

*Indemnité d'expropriation : fiscalité.*

12214. — 21 novembre 1972. — **M. Jean Cauchon** expose à **M. le ministre de l'économie et des finances** que la loi d'orientation foncière n° 67-1253 du 30 décembre 1967 a prévu, lors d'une expropriation d'un immeuble, que l'indemnité accordée au propriétaire est soumise à l'impôt de plus-value. Or, en expropriation, la doctrine veut que l'exproprié puisse reconstituer l'intégralité de son bien. L'exproprié perçoit bien entendu l'indemnité de remploi au taux en principe de 25 p. 100 (non soumise à la plus-value) mais celle-ci est tout juste suffisante pour régler les droits et taxes afférents à l'acquisition d'un immeuble de remplacement. Cette situation est grave lorsqu'il s'agit de l'expropriation d'un immeuble à usage industriel ou commercial car l'impôt de plus-value peut s'élever à plusieurs millions et menacer ainsi l'existence même de l'entreprise. L'indemnité perçue est ainsi diminuée dans de telles proportions qu'il peut être difficile à l'exproprié de se réinstaller de façon normale. Dans ces conditions ne serait-il pas possible, lorsque l'exproprié est de bonne foi et que la reconstitution de son bien est nécessaire à la vie de son entreprise, de l'exonérer de l'imposition de la plus-value. Il lui demande, en conséquence, s'il n'est pas possible de compléter en ce sens le code des impôts.

*Déviations du chemin départemental 184 (Roissy-en-France).*

12215. — 21 novembre 1972. — **M. Fernand Chatelain** attire l'attention de **M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme** sur l'état du chemin départemental 184 dans sa traversée du territoire de la commune de Roissy-en-France (95), dont la déviation hors de la commune est programmée au VI<sup>e</sup> Plan, du fait de la proximité du futur aéroport de Roissy. Il lui fait savoir qu'il devient urgent de procéder à ces travaux, car le chemin départemental 184, dans sa traversée du village de Roissy-en-France, présente l'aspect d'une chaussée disjointe, en mauvais état. La situation s'est encore aggravée depuis plusieurs années par suite des travaux d'assainissement, de pose de conduites d'eau, de canalisations souterraines du téléphone et de la réfection des conduites de gaz (fuites nombreuses, réparations sommaires). Il lui indique que l'ouverture du chantier de l'aéroport et en particulier le commencement des travaux de la future zone d'entretien des aéronefs, entraîne une circulation intensive des camions de matériaux et d'engins divers

qui, outre le bruit, la poussière, la boue et les gaz d'échappement, détériore de plus en plus cette malheureuse voie départementale. Il lui signale que les riverains de la rue Houdart (chemin départemental 184), ont atteint le seuil de ce qu'il est humainement possible de supporter ; la sécurité des usagers locaux et des piétons n'est plus assurée ; les écoliers de l'école primaire bordant ladite voie subissent des troubles nerveux et leurs cours sont perturbés par les trépidations, l'avalanche de décibels et les émanations nauséabondes auxquelles il sont soumis pendant leur scolarité ; de même les élèves de l'école maternelle (70 enfants environ scolarisés dès l'âge de deux ans), ne peuvent absolument pas bénéficier de la sieste journalière qui leur est indispensable. Il lui demande avec insistance à quel moment la déviation qui permettra de rejeter la circulation à l'extérieur du village sera financée.

*Fonctionnaires des D. O. M. : indemnité d'éloignement.*

12216. — 21 novembre 1972. — **M. Pierre Giraud** expose à **M. le ministre de l'économie et des finances** que des divergences d'interprétation existent dans les différentes administrations concernant l'indemnité d'éloignement allouée aux fonctionnaires des départements d'outre-mer (D.O.M.) affectés en métropole. Certaines administrations l'accordent même si l'intéressé a, avant d'entrer dans la fonction publique, travaillé pour le secteur privé et résidé en métropole, et d'autres la refusent au prétexte que dans ce cas « l'intéressé est considéré comme étant domicilié en métropole ». Il lui demande de préciser son interprétation de ce texte.

*Collectivités locales : subvention de l'Etat.*

12217. — 21 novembre 1972. — **M. Marcel Mathy**, se basant sur des déclarations officielles récentes, demande à **M. le ministre de l'intérieur** si les collectivités locales et, en particulier, les villes moyennes pourront bénéficier d'une subvention globale, au titre de l'année 1973, et si celle-ci leur sera notifiée en temps opportun pour l'établissement du budget de ladite année.

*Situation du personnel du centre téléphonique de Chalon-sur-Saône.*

12218. — 21 novembre 1972. — **M. Marcel Mathy** expose à **M. le ministre des postes et télécommunications** la situation du personnel du central téléphonique de Chalon-sur-Saône, qui effectue quarante heures hebdomadaires de travail alors que celui de Mâcon n'en fait que trente-huit. La ville de Chalon, plus importante que celle de Mâcon et qui, par conséquent, compte beaucoup plus d'abonnés, n'a que cinquante-huit opératrices, alors qu'il y en a cinquante-trois à Mâcon. Il lui demande sur quel critère l'administration se base pour cette classification qui surprend le personnel. D'autre part, une réduction du temps de travail permettrait le reclassement de quelques opératrices lors de l'automatisation, problème qui va se poser dans les années à venir et qui préoccupe les employées de ce service. Il lui demande de vouloir bien examiner la situation du personnel du central téléphonique de Chalon-sur-Saône, afin de résoudre au mieux le problème qui le préoccupe.

*Conseillers d'orientation scolaires : diplômes.*

12219. — 21 novembre 1972. — **M. André Méric** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur la situation des conseillers d'orientation. Il a été répondu à la question n° 11821 (*Journal officiel* du 13 octobre 1972, Débats parlementaires, Sénat, p. 1761), qu'ils ne pouvaient bénéficier d'un détachement pour entreprendre

des études conduisant au certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller (référence à l'article 8 du statut général des fonctionnaires). Or, les élèves conseillers sont recrutés par deux concours distincts (article 10 du décret du 21 avril 1972). Si l'article précité paraît interdire l'accès des conseillers en fonctions au concours interne, rien ne paraît s'opposer, s'ils sont titulaires au minimum du diplôme universitaire d'études littéraires (D. U. E. L.), à leur recrutement en qualité d'élèves-conseillers rémunérés. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour que les conseillers d'orientation en fonctions puissent se présenter au concours externe de recrutement d'élèves-conseillers afin de bénéficier lors de leur reclassement d'une importante promotion sociale.

*Sections d'éducation spécialisée : crédits.*

12220. — 21 novembre 1972. — M. Léopold Heder indique à M. le ministre de l'éducation nationale qu'il a appris, avec surprise, qu'il avait décidé d'implanter, en Guyane, et notamment à Cayenne, plusieurs sections d'éducation spécialisée (S. E. S.). Il lui fait observer que cette décision a été prise sans que, semble-t-il, des crédits aient été prévus à cet effet, de sorte que ces S. E. S. ne peuvent fonctionner, pour l'instant, qu'en utilisant, dans des conditions parfaitement irrégulières, certains locaux municipaux que la ville de Cayenne avait construits en vue de l'enseignement primaire. La situation ainsi créée à Cayenne étant intolérable puisque la commune manque de locaux scolaires et que ceux actuellement en service sont surchargés, il lui demande quelles mesures il compte prendre de toute urgence afin que des crédits soient accordés à la Guyane pour permettre au vice-recteur d'organiser, conformément aux directives qui lui ont été données par son administration centrale, les classes dites S. E. S. dans des conditions normales.

*Affectation de locaux communaux à usage scolaire.*

12221. — 21 novembre 1972. — M. Léopold Heder demande à M. le ministre de l'éducation nationale de bien vouloir lui faire connaître : 1° quels sont les textes législatifs et réglementaires qui permettent aux autorités académiques de modifier l'affectation d'un local communal affecté à un usage scolaire, et notamment de transformer une école primaire en école de perfectionnement sans obtenir l'accord, ni même l'avis du conseil municipal de la commune intéressée ; 2° quels sont les textes législatifs et réglementaires qui font obligation à la commune, même en l'absence de toute consultation de son conseil municipal, de supporter les frais de fonctionnement d'un immeuble à usage scolaire ayant fait l'objet de la transformation d'affectation dans les conditions visées au 1° ci-dessus.

*Sociétés exerçant l'activité de conseil juridique : réglementation.*

12222. — 21 novembre 1972. — M. Henri Desseigne expose à M. le ministre de la justice : 1° que dans sa circulaire du 16 octobre 1972, relative aux conseils juridiques, chapitre II, section 2, D, il précise qu'une société exerçant l'activité de conseil juridique depuis plusieurs années, mais dont aucun membre ne serait en mesure de solliciter son inscription sur la liste des conseils juridiques, ne peut être inscrite en qualité de personne morale sur la liste ; 2° que, compte tenu des incompatibilités entre l'inscription sur la liste des conseils juridiques et diverses professions réglementées ou non et de l'impossibilité pour une personne d'être inscrite sur la liste des conseils juridiques, soit en qualité d'associée de plusieurs sociétés inscrites sur la liste, soit à la fois en qualité de membre d'une société et de conseil juridique à titre personnel, de nombreuses sociétés vont se voir refuser l'inscription sur la liste, bien que la compétence de leurs membres ne soit pas en cause ;

3° qu'il s'agit là d'une interprétation nouvelle à laquelle ne pouvaient légitimement s'attendre les sociétés concernées à la lecture de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 et des décrets d'application, d'autant qu'il résulte des travaux préparatoires que l'intention du législateur était bien de laisser aux sociétés un délai de cinq ans pour procéder aux modifications nécessaires ; 4° que les conséquences peuvent en être particulièrement graves pour les sociétés de faible importance qui ne peuvent rémunérer un conseil juridique à temps complet et dont la dénomination sociale comporte des termes réservés aux sociétés inscrites sur la liste (mot « fiscal » par exemple). Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour faire cesser cette anomalie et si, en tout état de cause, il pourrait donner les instructions nécessaires pour qu'un long délai soit accordé à ces sociétés pour inclure parmi leurs membres une personne inscrite sur la liste des conseils juridiques ou modifier leur dénomination sociale.

*Subvention d'installation aux jeunes agriculteurs.*

12223. — 21 novembre 1972. — M. Marcel Mathy demande à M. le ministre de l'agriculture et du développement rural si la subvention de 26.000 francs accordée aux jeunes agriculteurs, dans certaines régions, s'installant pour la première fois pourra être accordée dans le département de Saône-et-Loire, principalement en Bresse, ou un plan d'aménagement rural (P. A. R.) est mis en place et dans certaines zones, tel l'Autunois-Morvan.

*Revision des listes électorales : date de clôture.*

12224. — 21 novembre 1972. — M. Marcel Cavallé attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'imprécision du décret n° 72-1036 du 17 novembre 1972 fixant la date de clôture de la revision des listes électorales pour l'année 1973. Ce décret, qui modifie la date de clôture usuelle, ne donne aucune indication sur les conditions à remplir pour être inscrit sur les listes électorales ; en particulier, il ne précise pas si la date du 29 janvier 1973 doit être prise comme référence pour définir : l'âge électoral ; la résidence dans la commune ; la date de prise en compte pour une naturalisation. Il attire son attention sur la nécessité de publier rapidement un texte complémentaire, donnant en particulier les renseignements susindiqués.

*Article L. 57 du code électoral.*

12225. — 21 novembre 1972. — M. Marcel Cavallé attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le caractère contradictoire des deux paragraphes de l'article 95 de la circulaire ministérielle n° 69-352 du 31 janvier 1969 relative à la revision et à la tenue des listes électorales, ainsi rédigé : « Les personnes remplissant entre les deux tours d'un scrutin les conditions définies à l'article L. 30 du code électoral peuvent être inscrites sur la liste électorale sur décision du juge du tribunal d'instance. Toutefois, ces personnes ne pourront pas participer au deuxième tour de scrutin puisque, conformément à l'article L. 57 du code électoral, seuls peuvent prendre part au deuxième tour les électeurs inscrits sur la liste électorale qui a servi au premier tour de scrutin. » L'application de ce texte provoque des difficultés pour le deuxième tour de scrutin. En effet, les électeurs nouvellement inscrits ne comprennent pas qu'étant inscrits sur ces listes électorales, ils ne puissent prendre part au vote. Il lui demande s'il ne juge pas opportun de modifier cet article de telle sorte que les fâcheuses difficultés provoquées par la rédaction actuelle disparaissent.

*Situation des riziculteurs des Bouches-du-Rhône.*

12226. — 21 novembre 1972. — M. Jean Francou appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et du développement rural sur les difficultés que rencontrent les riziculteurs du département des Bouches-du-Rhône. Les intempéries de l'été (froid et mistral) sont à l'origine d'une récolte inférieure de 50 p. 100 à celles des années précédentes. En conséquence, il lui demande s'il ne conviendrait pas que les procédures administratives permettant de déclarer le département des Bouches-du-Rhône « département sinistré » soient accélérées. L'attribution des crédits inscrits au chapitre des « calamités agricoles » inciterait les riziculteurs à maintenir une production de qualité, pratiquement égale (en volume) à la consommation française et qui, potentiellement, peut devenir excédentaire.

*Marché des fruits et légumes provençal.*

12227. — 21 novembre 1972. — M. Jean Francou appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et du développement rural sur la nécessité de protéger le marché des fruits et légumes provençal contre les importations « sauvages » des pays non adhérents au Marché commun. Il lui demande quelles mesures la France soutiendra pour éviter toute fraude chez ses partenaires et en particulier l'achat de productions étrangères aux « Neuf » et leur revente sur le territoire de la Communauté économique européenne. Il souhaiterait savoir si des mesures peuvent être prises afin que l'on n'importe pas un tonnage de fruits quasiment identique à celui qui est détruit annuellement.

*Enseignement agricole privé.*

12228. — 21 novembre 1972. — M. Jean Francou appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et du développement rural sur les difficultés que rencontre l'enseignement agricole privé. La faiblesse de l'augmentation des subventions de fonctionnement ne permet pas de faire face en 1973 au paiement des traitements des personnels enseignants qui progressent environ de 10 à 13 p. 100. L'Institut agricole de Fontlongue situé à Cabannes dans les Bouches-du-Rhône délivre un brevet professionnel horticoles et un brevet professionnel agricole. Cet établissement privé craint d'éprouver de sérieuses difficultés dans l'accomplissement de sa mission de service public, puisqu'il accueille plus de 150 élèves chaque année. Il lui demande si le budget de l'Etat ne pourrait prendre progressivement en charge, une partie du paiement des traitements des enseignants, sans pour autant amputer le montant actuel des subventions attribué à l'enseignement agricole privé ?

*Viticulteurs sinistrés (Bouches-du-Rhône).*

12229. — 21 novembre 1972. — M. Jean Francou appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et du développement rural sur les problèmes de la viticulture dans les Bouches-du-Rhône. Par un arrêté préfectoral en date du 19 septembre 1972, le département a été déclaré « sinistré ». Il lui demande si des modalités d'attribution des crédits inscrits au chapitre des « calamités agricoles » sont envisagées par l'administration, et s'il serait dès lors possible de rassurer, dans les meilleurs délais, les agriculteurs victimes des intempéries de l'été 1972.

*Formation des cadres de colonies de vacances.*

12230. — 21 novembre 1972. — M. Jean Francou appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs, sur les problèmes de formation des cadres de colonies et centres de vacances. Il lui demande

si le plafonnement du prix du stage à un niveau compatible avec la faiblesse des revenus des stagiaires est envisagé par l'administration, et si, dans la perspective d'une politique en faveur de la jeunesse, on ne pourrait pas établir un échéancier conduisant à la gratuité de l'enseignement en stage, compte tenu du fait que les frais d'hébergement resteraient à la charge des stagiaires.

*Membres des professions médicales et paramédicales : tenue des livres.*

12231. — 21 novembre 1972. — M. Jean-Pierre Blanchet rappelle à M. le ministre de l'économie et des finances qu'aux termes de sa lettre du 28 octobre 1971 adressée au président de la confédération des syndicats médicaux français : « il avait dispensé les médecins conventionnés de l'obligation de tenir la comptabilité de leurs recettes, pour la partie de leur activité couverte par la convention, c'est-à-dire pour les recettes ayant donné lieu à la délivrance d'une feuille de maladie à un assuré ». Il lui rappelle que cette lettre reconnaissait qu'il existe une dualité inutile entre la tenue rigoureuse du livre journal par les médecins et les relevés des honoraires par les caisses de sécurité sociale. Il lui demande s'il entend étendre aux autres membres conventionnés des professions médicales et paramédicales la dispense de tenue de livre journal pour les honoraires perçus à l'occasion des soins délivrés à des assurés sociaux.

**LISTE DE RAPPEL DES QUESTIONS ECRITES  
auxquelles il n'a pas été répondu  
dans le mois qui suit leur publication.**

(Application du règlement du Sénat.)

**PREMIER MINISTRE**

N° 9996 Marcel Martin ; 10874 Henri Caillavet ; 11217 Joseph Raybaud ; 11521 Serge Boucheny ; 11527 Jean Francou ; 11866 Francis Palmero.

**SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU PREMIER MINISTRE,  
CHARGE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES LOISIRS**

N° 10601 Jean Legaret ; 11351 Pierre-Christian Taittinger ; 11873 Fernand Chatelain ; 11930 Jean Sauvage.

**SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU PREMIER MINISTRE,  
CHARGE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES SERVICES  
DE L'INFORMATION**

N° 10359 Serge Boucheny ; 10708 Pierre Giraud ; 11199 Francis Palmero ; 11863 Henri Caillavet ; 11918 Pierre-Christian Taittinger ; 11998 André Méric ; 12049 Georges Cogniot ; 12051 André Fosset ; 12056 Edouard Bonnefous.

**AFFAIRES CULTURELLES**

N° 10092 Marie-Thérèse Goutmann ; 10435 Georges Cogniot ; 11024 Michel Kauffmann.

**AFFAIRES ETRANGERES**

N° 11554 Jean Cluzel.

**AFFAIRES SOCIALES**

N° 11246 Marie-Thérèse Goutmann ; 11427 Robert Schmitt ; 11468 Jean Cauchon ; 11499 Marcel Souquet ; 11506 André Méric ; 11537 Marcel Gargar ; 11576 Marcel Martin ; 11594 Roger Poudonson ; 11657 Lucien Grand ; 11682 Pierre Bouneau ;

11693 Louis de La Forest; 11755 Roger Poudonson; 11757 Roger Poudonson; 11803 Jean Cauchon; 11857 Marcel Lambert; 11872 Fernand Chatelain; 11882 Catherine Lagatu; 11887 Catherine Lagatu; 11965 Arthur Lavy; 11968 Serge Boucheny; 11976 Pierre Schiele; 11978 Catherine Lagatu; 11999 Pierre-Christian Taittinger; 12022 Robert Liot; 12028 Catherine Lagatu; 12061 Michel Darras.

**AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL**

N° 9956 Pierre Brousse; 11324 Jean Cluzel; 11447 Catherine Lagatu; 11494 Baudoin de Hauteclocque; 11525 Octave Bajoux; 11569 Jacques Eberhard; 11799 Octave Bajoux; 11838 Jean Sauvage; 11904 Marcel Guislain; 11907 Robert Laucournet; 11929 Henri Sibor; 11946 Pierre-Christian Taittinger.

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, EQUIPEMENT, LOGEMENT ET TOURISME**

N° 9670 Pierre-Christian Taittinger; 10939 Pierre Giraud; 11665 Pierre-Christian Taittinger; 11743 Fernand Chatelain; 11896 Louis Namy.

**ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE**

N° 11696 Georges Dardel; 11699 Jean Cauchon; 11854 Etienne Dally; 11959 Jean Cluzel.

**COMMERCE ET ARTISANAT**

N° 12001 Jean Sauvage; 12029 Claude Mont; 12060 André Dilligent.

**DEFENSE NATIONALE**

N° 12053 Serge Boucheny.

**DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE**

N° 11390 André Méric; 11948 Pierre-Christian Taittinger; 12064 Guy Schmaus.

**ECONOMIE ET FINANCES**

N° 10036 Marcel Martin; 10311 Pierre Brousse; 10475 Guy Pascaud; 10906 Roger Poudonson; 10949 Pierre Brousse; 10978 Henri Caillavet; 11011 Henri Caillavet; 11074 Pierre-Christian Taittinger; 11155 Fernand Lefort; 11221 Léopold Heder; 11222 Léopold Heder; 11301 Robert Bouvard; 11432 Jacques Eberhard; 11467 André Morice; 11572 Louis Courroy; 11604 Jean Sauvage; 11659 André Dilligent; 11692 Jean Cluzel; 11796 Charles Durand; 11847 Jean Sauvage; 11894 Pierre Brousse; 11898 Jean Colin; 11900 André Mignot; 11901 André Mignot; 11902 André Mignot; 11919 Jean Collery; 11931 Jean Cluzel; 11940 Jean Cluzel; 11944 Jean Francou; 11949 Francis Palmero; 11954 Robert Liot; 11956 Robert Liot; 11963 Jacques Pelletier; 11974 Francis Palmero; 11982 Léon Jozeau-Marigné; 11987 Marcel Brégégère; 11998 Robert Liot; 11994 Henri Caillavet; 12005 Edgar Tailhades; 12006 Francis Palmero; 12020 Robert Liot; 12021 Robert Liot; 12023 Robert Liot; 12052 Paul Guillard; 12054 Robert Liot; 12055 Edouard Bonnefous; 12059 M. Maurice-Bokanowski.

**EDUCATION NATIONALE**

N° 8219 Georges Cogniot; 11533 Henri Caillavet; 11783 André Méric; 11798 Jean Collery; 11820 Georges Cogniot; 11875 Catherine Lagatu; 11885 Catherine Lagatu; 11921 Robert Schwint; 11990 Louis Namy; 11993 Catherine Lagatu; 12002 Joseph Raybaud; 12010

Georges Cogniot; 12026 Georges Cogniot; 12030 Francis Palmero; 12050 Louis Namy; 12058 Joseph Raybaud; 12065 Georges Cogniot; 12067 Lucien Grand; 12069 Robert Schwint; 12070 Léon Jozeau-Marigné; 12071 Antoine Courrière.

**INTERIEUR**

N° 8243 André Fosset; 8508 André Fosset; 8690 Antoine Courrière; 10056 Auguste Pinton; 10414 Jean Geoffroy; 10594 Jacques Duclos; 10710 André Méric; 11118 Jacques Braconnier; 11160 Jean Bertaud; 11267 Edouard Bonnefous; 11405 Edouard Bonnefous; 11436 Francis Palmero; 11438 Michel Miroudot; 11532 Henri Caillavet; 11607 Léon David; 11818 Henri Caillavet; 11851 Pierre Giraud; 11899 André Mignot; 11915 Fernand Chatelain; 11917 Pierre-Christian Taittinger; 11939 Jean Cluzel; 11960 Pierre Schiélé; 11989 René Jager; 12034 Antoine Courrière; 12041 Joseph Raybaud; 12066 Raoul Vadepiéd.

**JUSTICE**

N° 10347 Claudius Delorme; 10374 Hubert d'Andigné; 11105 Francis Palmero; 11679 Henri Henneguëlle; 11920 Jean Collery; 11958 Jean Cluzel; 12013 Francis Palmero.

**PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

N° 11001 Ladislav du Luart; 11485 Pierre-Christian Taittinger; 11926 André Dilligent; 11941 Jean Cluzel; 11980 Marie-Thérèse Goutmann; 12035 Raymond Boin; 12040 Ladislav du Luart.

**SANTE PUBLIQUE**

N° 11502 Louis Courroy; 11853 Robert Bouvard; 11855 Marcel Souquet; 11856 Victor Robini; 11932 Maurice Coutrot; 11935 Francis Palmero; 11938 André Fosset; 12014 Louis de La Forest; 12031 René Jager; 12039 Jean Colin.

**TRANSPORTS**

N° 11416 Pierre-Christian Taittinger; 11880 Serge Boucheny.

**REPONSES DES MINISTRES**

**AUX QUESTIONS ECRITES**

**AFFAIRES SOCIALES**

*Caractère d'avance de l'aide sociale.*

11970. — M. Marcel Cavallé attire l'attention de M. le ministre d'Etat chargé des affaires sociales sur les difficultés provoquées par la méconnaissance du caractère d'avance propre aux prestations d'aide sociale et au fonds national de solidarité pour les héritiers des bénéficiaires de ces prestations. Cette méconnaissance, due au manque de publicité sur ce caractère spécifique de l'aide sociale, entraîne des problèmes familiaux pénibles, et parfois graves. Il lui demande s'il ne juge pas opportun de faire spécifier systématiquement cette particularité et ses conséquences par un document joint à tous les dossiers de demande d'admission, document qui indiquerait notamment les seuils à partir desquels la récupération intervient. (Question du 26 septembre 1972.)

Réponse. — De manière générale, les régimes d'assurance vieillesse qui liquident et servent l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité développent un vaste effort d'information auprès des allocataires éventuels. En ce qui concerne l'imprimé permettant de demander l'allocation supplémentaire, il indique de façon suffisamment précise que les arrérages payés sont suscep-

tibles d'être recouverts sur la succession de l'allocataire si l'actif net successoral est au moins égal à 40.000 francs; il est en outre signalé qu'une inscription hypothécaire peut être requise sur les biens de l'allocataire en vue de garantir ce recouvrement éventuel. Ces diverses indications figurent immédiatement à gauche de la signature du requérant et sont annoncées par la mention : « Avis important », en gros caractères. Il semble donc que, sur ce point, l'information des allocataires soit suffisante. Par contre, il ne paraît pas possible d'informer individuellement les futurs héritiers de l'allocataire de l'existence de cette procédure; en effet, les caisses ne peuvent pas connaître, avant le décès de leur allocataire, les futurs héritiers de celui-ci. De plus, si cette information individuelle des futurs héritiers était réalisable, elle risquerait d'engendrer dans certains cas des pressions regrettables des futurs héritiers à l'égard de l'allocataire, en vue de le faire renoncer à l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité. L'information systématique des futurs héritiers d'un requérant au bénéfice de ce fonds ne paraît donc ni réalisable ni souhaitable. Quant au recouvrement sur succession des prestations versées au titre de l'aide sociale et à l'information des allocataires et de leurs futurs héritiers, il est signalé à l'honorable parlementaire que ces questions relèvent du ministre de la santé publique, compétent en matière d'aide sociale.

*Pensions de réversion et avantages sociaux personnels : cumul.*

11995. — M. Robert Schmitt rappelle à M. le ministre d'Etat chargé des affaires sociales l'injustice qui frappe certaines veuves d'assurés sociaux lorsqu'elles exercent elles-mêmes ou ont exercé une activité professionnelle leur ouvrant droit à un avantage vieillesse direct. Il lui demande si le Gouvernement n'envisage pas de proposer, au moins au profit des plus défavorisées, la modification de la rédaction actuelle de l'article L. 351 du code de la sécurité sociale, qui exclut malencontreusement la possibilité de cumul entre une pension de réversion et un avantage de vieillesse personnel. (Question du 3 octobre 1972.)

Réponse. — Le caractère rigoureux de la règle fixée par l'article L. 351 du code de la sécurité sociale, selon laquelle la pension de réversion du régime général des salariés ne peut se cumuler avec l'avantage de vieillesse personnel auquel la veuve peut éventuellement prétendre du fait de ses propres versements de cotisations, n'a pas échappé à l'attention du Gouvernement qui est très soucieux d'améliorer la situation des veuves. Toutefois, en raison des difficultés particulièrement graves que connaissent les veuves âgées de cinquante-cinq à soixante-cinq ans, dont la réinsertion dans la vie professionnelle est très aléatoire du fait de leur âge et dont les droits éventuels à pension de réversion ne peuvent cependant être liquidés, puisqu'elles n'ont pas encore atteint l'âge actuellement requis pour l'attribution de cette pension, il paraît justifié d'améliorer en priorité la situation de ces veuves qui sont dépourvues de toute retraite du régime général. C'est pourquoi il a été décidé d'abaisser de soixante-cinq ans à cinquante-cinq ans l'âge d'attribution de la pension de réversion; le projet de décret réalisant cette réforme est actuellement en cours d'élaboration. Néanmoins, la situation des veuves qui se trouvent privées de pension de réversion du fait qu'elles bénéficient déjà d'une pension de vieillesse personnelle continue à préoccuper le ministre d'Etat chargé des affaires sociales et les études seront poursuivies en vue d'opérer un choix entre les mesures susceptibles d'être envisagées, compte tenu des possibilités financières, en vue d'améliorer cette situation.

#### DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE

*Situation du commissariat à l'énergie atomique.*

11981. — Mme Marie-Thérèse Goutmann attire l'attention de M. le ministre du développement industriel et scientifique sur la situation préoccupante des centres de recherche du commissariat à l'énergie atomique (C. E. A.), en particulier celui de Marcoule.

Les prévisions budgétaires du VI<sup>e</sup> Plan vont se traduire par une compression des personnels, l'abandon de secteurs importants au privé (le département Informatique), la réduction des crédits consacrés à la recherche et risquent de mettre en cause l'avenir même du commissariat à l'énergie atomique, de compromettre les progrès techniques remarquables accomplis par cette entreprise publique. Ainsi, à l'usine pilote de Marcoule, des équipes de chercheurs travaillent depuis quinze ans sur le problème du stockage des déchets radioactifs et mettent au point un procédé de traitement des effluents de haute activité par incorporation dans des verres ou vitrification. Rien n'est prévu actuellement pour que le commissariat à l'énergie atomique puisse lui-même développer cette technique et passer à l'industrialisation du procédé. En conséquence, elle lui demande quelles mesures financières et techniques il compte prendre pour que le commissariat à l'énergie atomique, entreprise publique, puisse poursuivre ses recherches et passer au stade de l'industrialisation des techniques, seuls moyens de permettre le développement du centre de Marcoule et de sauvegarder son indépendance. (Question du 28 septembre 1972.)

Réponse. — Marcoule est l'un des centres du commissariat à l'énergie atomique à vocation industrielle. Il comporte notamment une importante usine de retraitement de combustibles irradiés, les réacteurs G 2 et G 3 destinés à produire du plutonium ainsi que le réacteur « Phénix », prototype français de la filière neutrons rapides. En outre, à Marcoule, se trouve implanté un atelier pilote dont les programmes relèvent des services de recherche. Les équipes de chercheurs qui y travaillent (150 agents sur les 2.000 travaillant à Marcoule) sont chargés notamment de mettre au point un nouveau procédé d'incorporation des déchets de très haute activité dans des verres. Ces déchets proviennent des usines de retraitement des combustibles irradiés. Les premiers résultats de ces études et essais sont encourageants. Néanmoins, certains appareillages destinés à être utilisés industriellement dans un procédé continu restent encore à tester. C'est ainsi qu'en 1972 fut lancé un nouveau programme d'essais portant sur les trois années 1973, 1974 et 1975. Mais, afin d'être en mesure de passer au plus tôt au stade industriel, les équipes spécialisées dans la construction étudient depuis plusieurs mois la possibilité d'implanter un atelier de vitrification de taille industrielle à Marcoule au voisinage de l'usine de retraitement. L'expérience qui sera ainsi acquise pourra être ensuite largement utilisée en France et à l'étranger par d'autres installations de retraitement de combustibles irradiés.

#### ECONOMIE ET FINANCES

*Retraités du S. E. I. T. A.*

11794. — M. Jean Sauvage demande à M. le ministre de l'économie et des finances s'il n'est pas envisagé, à l'instar de ce qui a été fait pour d'autres services publics, d'effectuer le paiement mensuel des pensions dues aux retraités du Service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes (S. E. I. T. A.). (Question du 26 juillet 1972.)

Réponse. — Le décret n° 62-766 du 6 juillet 1962 portant statut des personnels du Service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes (S. E. I. T. A.), qui a fixé les règles du régime particulier de retraite prévu en faveur des agents soumis à ce statut par l'ordonnance du 7 janvier 1959 réorganisant les monopoles fiscaux des tabacs et allumettes, a retenu la même périodicité pour le paiement des traitements et des pensions. Depuis l'entrée en vigueur de ce texte, toutes les pensions liquidées par le S. E. I. T. A. au titre de son règlement de retraite sont donc payées mensuellement. La question posée par l'honorable parlementaire semble donc concerner les anciens agents de ce service admis à faire valoir leurs droits à la retraite antérieurement à 1961 et qui demeurent assujettis au code des pensions civiles et militaires de retraite ou au régime de retraite des ouvriers de l'Etat. Dans ces régimes, en effet, les versements aux allocataires s'effectuent trimestriellement;

la passage à un rythme mensuel de paiement des pensions rendrait nécessaire une réorganisation importante et coûteuse des services intéressés. Toutefois, des études sont en cours sur un plan général afin de dégager des méthodes qui permettraient, notamment par un recours accru à la mécanisation, d'aboutir à l'objectif souhaité dans les meilleures conditions d'efficacité et de moindre coût.

### EDUCATION NATIONALE

*Lycée-collège d'enseignement secondaire d'Issoire  
(surveillance des élèves).*

11992. — M. Abel Gauthier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les difficultés rencontrées concernant le problème de surveillance qui se pose actuellement au lycée-collège d'enseignement secondaire (C. E. S.) d'Issoire. L'insuffisance numérique des surveillants entraîne des conséquences fâcheuses tant sur le plan pédagogique (suppression des études surveillées de 17 à 19 heures) que sur celui de la sécurité des élèves. En effet, le retard des constructions scolaires a provoqué l'éclatement du lycée et collège d'enseignement secondaire annexé en quatre établissements dispersés dans la ville qu'il faut traverser aux heures de circulation intense. Des centaines d'élèves dirigés par un seul surveillant se déplacent ainsi plusieurs fois par jour. Le lycée-collège d'enseignement secondaire compte plus de mille neuf cents élèves contre mille huit cents l'an dernier et, alors qu'il disposait de cinq surveillants d'externat et cinq adjoints d'enseignement en 1971-1972, il ne dispose à la rentrée que de cinq postes de surveillants, dont un occupé par un maître auxiliaire enseignant à temps complet. Il lui demande si les crédits budgétaires pourront être dégagés pour créer de nouveaux postes tant au lycée d'Issoire que dans l'ensemble des établissements du département du Puy-de-Dôme où la situation est sensiblement la même. (*Question du 3 octobre 1972.*)

Réponse. — Le problème de la surveillance est d'ordre général, il n'est pas propre au lycée d'Issoire. L'évolution des établissements d'enseignement ne justifie plus, en effet, un encadrement et un contrôle aussi stricts que par le passé et l'aspect réglementaire de la surveillance doit faire place à son aspect éducatif. Il paraît souhaitable, notamment, qu'un nombre de plus en plus grand de professeurs puissent consacrer une partie de leur service à l'animation éducative : des expériences ont été entreprises à cet effet dans quelques établissements pendant l'année scolaire 1971-1972 et elles ont été développées pour l'année scolaire en cours. Il convient de noter à ce sujet que les deux heures supplémentaires que les professeurs d'enseignement général de collège peuvent être tenus d'assurer en sus de leurs obligations de service peuvent être consacrées en tout ou en partie à la surveillance. Cette évolution explique que le ministère de l'éducation nationale accorde plus d'importance à la réorganisation d'ensemble des services de surveillance qu'à une augmentation massive du nombre des surveillants. Un nouveau barème des normes d'encadrement, ayant pour objet d'organiser une répartition plus équitable des emplois de surveillance, a donc été proposé aux recteurs. Ces derniers sont amenés, pour son application, à supprimer des emplois dans les établissements les mieux dotés pour les affecter aux établissements sous-équipés, notamment aux collèges d'enseignement général (C. E. G.). Le lycée d'Issoire, dont le 1<sup>er</sup> cycle est en forme pédagogique de C. E. S., peut être considéré comme légèrement sous-doté. Afin de remédier à cette situation, le recteur de l'académie de Clermont-Ferrand, responsable de l'organisation du service dans les établissements d'enseignement, vient de lui attribuer 1,5 emploi supplémentaire de surveillance sur les emplois de cette catégorie qui ont été mis à sa disposition. Cet établissement dispose donc maintenant de 7 emplois de maîtres d'internat et de 6,5 emplois de surveillants d'externat qui consacrent la totalité de leur service à la surveillance. Un service d'enseignement a en effet été confié cette année aux cinq adjoints d'enseignement, qui sont donc main-

tenant employés selon leurs compétences. Il convient en outre de préciser que la dotation globale de l'académie de Clermont-Ferrand en postes de surveillance est légèrement supérieure à celle qu'autoriserait le barème, mais il est de fait que des disparités sont constatées entre certains établissements en raison d'importantes modifications des effectifs d'élèves dues à des mouvements de population. La régularisation de cette situation a d'ailleurs été entreprise et sera poursuivie au cours des prochaines années. Le nombre de postes qui seront créés pour l'année scolaire 1973-1974 dépendra des autorisations budgétaires qui seront votées par le Parlement durant la présente session.

*Etablissements du second degré  
(répartition des professeurs titulaires).*

12008. — M. Georges Cogniot attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'inégalité qui existe dans la répartition des professeurs titulaires entre les différents types d'établissements du second degré : l'inégalité est particulièrement sérieuse en ce qui concerne des disciplines comme le dessin, l'éducation musicale, la gymnastique, si utiles au développement de l'enfant. Il lui demande quel est le pourcentage des postes effectivement tenus par des titulaires dans les trois disciplines indiquées ci-dessus, d'une part, dans les collèges d'enseignement secondaire (C. E. S.) autonomes, d'autre part, dans les C. E. S. annexés à des lycées. (*Question du 5 octobre 1972.*)

Réponse. — Les professeurs d'éducation musicale et de dessin d'art sont affectés indifféremment dans des C. E. S. ou dans des lycées. La procédure d'affectation est unique et sauf préférence expresse du professeur, d'ailleurs tout à fait rare, ces affectations sont faites sans tenir compte de la nature de l'établissement. Mais les professeurs manifestent d'une façon très générale des vœux de mutation pour les grandes villes en raison des activités culturelles qui s'y déroulent et auxquelles ils peuvent participer, et beaucoup plus rarement pour les petites villes. Or les C. E. S. (ex-C. E. G.) se trouvent surtout implantés dans les localités de faible importance, alors que les lycées sont le plus souvent situés dans des villes de grande et moyenne importance. D'autre part, la région parisienne et le midi de la France semblent exercer sur les professeurs une attraction irrésistible : dans les disciplines dont il s'agit le pourcentage des postes pourvus par des professeurs titulaires est proche de 100 p. 100 dans les académies de Paris, Créteil, Versailles, Nice, Aix, alors qu'il n'atteint que 47 p. 100 en dessin pour l'académie de Nancy et 33 p. 100 en musique pour l'académie de Dijon, C. E. S. et lycées confondus. Il s'agit donc d'une situation qui échappe à la volonté de l'administration et qui oppose les grandes et petites villes, et non pas les lycées et les C. E. S. Par ailleurs, dans ces disciplines, le nombre de chaires dans chaque établissement est peu élevé, un seul poste le plus souvent. Ainsi l'établissement est-il pourvu à 100 p. 100 ou à 0 p. 100 sans possibilité de faire varier ce taux. La situation s'améliorera tout naturellement dans les années à venir, en raison des efforts de formation et de recrutement poursuivis par l'éducation nationale. Lorsque la presque totalité des postes pourront être pourvus par des titulaires, ce sont les régions ou les flots jusqu'ici défavorisés par les préférences spécifiques des professeurs qui en bénéficieront le plus. En ce qui concerne les professeurs d'éducation physique, la question posée est du ressort du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs.

*Rentrée au C. H. U. Saint-Antoine.*

12057. — M. Georges Cogniot attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les mauvaises conditions dans lesquelles s'effectue la rentrée au centre hospitalier universitaire (C. H. U.) Saint-Antoine. Le nombre d'étudiants inscrits en première année est en augmentation de 20 p. 100 : 900 contre 744 l'an dernier. Or, aucun poste nouveau n'a été créé. Il n'y a qu'un professeur titulaire

pour 1.000 étudiants dans chacune des disciplines de première année. Le C.H.U. manque également d'assistants. L'exiguïté des locaux ajoute encore aux difficultés de l'enseignement. Il lui demande quelles mesures sont prévues pour débloquer les crédits nécessaires et, d'une façon générale, remédier à une situation aussi détestable. (*Question du 17 octobre 1972.*)

*Réponse.* — Pour organiser les enseignements de premier cycle, le centre hospitalier et universitaire Saint-Antoine de l'université de Paris-VI se heurtait à certaines difficultés, notamment en ce qui concerne les locaux et les emplois de personnels enseignants. Ces difficultés ont pu être aplanies dans une très large mesure, de telle sorte que les cours de premier cycle ont repris normalement, dans le cadre de la présente rentrée universitaire, dès le 18 octobre.

#### INTERIEUR

*Aide financière accordée par l'Etat  
pour le développement des jumelages des collectivités locales.*

12045. — M. Henri Sibor demande à M. le Premier ministre, en dehors de l'action menée par l'Office franco-allemand de la jeunesse, quelles sont les aides financières accordées par le Gouvernement pour le développement des jumelages des collectivités locales. (*Question du 12 octobre 1972 transmise pour attribution par M. le Premier ministre à M. le ministre de l'intérieur.*)

*Réponse.* — Les jumelages entre communes françaises et étrangères sont actuellement organisés à la seule initiative des collectivités locales, l'Etat n'intervenant ni pour les autoriser ni pour les soutenir financièrement. Toutefois le ministre de l'intérieur, soucieux de seconder en ce domaine l'action des municipalités, s'efforce de recueillir et de tenir à jour, à leur intention, toute la documentation désirable sur les villes étrangères désireuses de se jumeler avec une collectivité locale française.

#### SANTE PUBLIQUE

M. le ministre de la santé publique fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 12163 posée le 7 novembre 1972 par M. Francis Palmero.

#### TRANSPORTS

M. le ministre des transports fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 12063 posée le 19 octobre 1972 par M. Pierre Croze.